

YVELINES ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

Assemblée Générale
Rapport Moral pour l'Année 2019

Sommaire

1 <u>Avant-propos</u>	p.5
1-1 Le Grand Paris et les transports	p.5
1-2 Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)	p.6
2 <u>Réalisations pendant l'année 2019</u>	p.7
2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2018-2019 « <i>nos amis les aliments de nos saisons</i> »	p.7
2-2 Exposition à la Bergerie Nationale	p.8
2-3 Journées de formation dans le cadre du Cycle d'Education à l'Environnement 2019-2020	p.8
2-4 Brèves	p.8
2-5 Commissions et Comités	p.9
3 <u>Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2019</u>	p.10
3/A – les Dossiers	
3-1 La Plaine de Versailles	p.10
3-2 L'OIN de Saclay – l'EPAPS	p.13
3-3 Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.15
3-4 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)	p.15
3-5 Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines	p.17
3-6 Le Tram 13 Express	p.17
3-7 Le PLUI de GPS&O	p.18
3-8 L'avancée du RER E	p.19
3-9 Le SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent - Pollutions industrielles)	p.19
3-10 CALCIA : projet d'extension de carrière	p.20
3-11 Centrale photovoltaïque au sol à Triel-sur-Seine	p.20
3-12 Centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Gargenville et Issou (Total)	p.22
3-13 Flacourt : Incendie dans un centre de stockage de déchets verts	p.23
3-14 Zoo de Thoiry : projet de nouvel aménagement sur 5 hectares	p.24
3/B – les Commissions et Comités départementaux	
3-15 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Chavenay-Villepreux	p.25
3-16 Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome des Mureaux	p.26
3-17 Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.26
3-18 Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Toussus-le-Noble	p.26
3-19 Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay	p.27
3-20 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – HYDREAULYS	p.28
3-21 Commission Consultative des Services Publics Locaux – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVES) - AQUAVESC	p.31
3-22 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.31
3-23 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.32

3-24	Commission Départementale d'Implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.32
3-25	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.32
3-26	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.32
3-27	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CNDPS)	p.34
3-28	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation CARRIERES	p.34
3-29	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation PUBLICITE	p.34
3-30	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	p.35
3-31	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.35
3-32	Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du Plateau de Saclay	p.35
3-33	Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.36
3-34	Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE) de l'usine CALCIA	p.37
3-35	Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières sur Seine	p.37
3-36	Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt	p.37
3-37	Commission de Suivi de Site du Bassin industriel LIMAY/GARGENVILLE/PORCHEVILLE	p.38
3-38	Commission de Suivi du Site Seine Aval – SIAAP	p.38
3-39	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIA de Saint-Germain-en-Laye	p.40
3-40	Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières	p.40
3-41	Commission de Suivi de Site du bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU	p.40
3-42	Commission de Suivi de Site pour l'usine d'incinération « CRISTAL » à Carrières-sur-Seine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU	p.42
3-43	Commission de Suivi de Site du site STORENGY - stockage souterrain gaz naturel de Beynes	p.44
3-44	Commission de Suivi de Site du site STORENGY - stockage souterrain gaz naturel de St Illiers la Ville	p.44
3-45	Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines	p.45
3-46	Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet	p.45
3-47	Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Port-Royal	p.45
3-48	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Marly	p.45
3-49	Comité de gestion patrimoniale de la forêt de Saint Germain en Laye	p.45
3-50	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles	p.45
3-51	Comité de Pilotage de l'Etude de zone en Vallée de Seine	p.45
3-52	Comité de Pilotage Sites Natura 2000	p.45
3-53	Comité de Suivi de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt	p.47
3-54	Comité des Usagers de la Forêt de Rosny sur Seine	p.47
3-55	Comité technique départemental de la SAFER	p.47
3-56	Comité technique départemental de suivi des espaces classés Natura 2000	p.47

4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2020 p.48

4-1	Le Cycle d'Education à l'Environnement 2019-2020 « <i>notre amie l'eau de tous les jours</i> »	p.48
4-2	Le Prix Yvelines Environnement	p.48
4-3	Exposition à la Bergerie Nationale du 6 juillet au 1 ^{er} sept. 2020	p.48
4-4	Brèves	p.49

*** COVID-19... Projets 2020 bouleversés***

5 Résolutions et conclusions p.50

5-1	Résolutions	p.50
5-2	Conclusions	p.52

6-1	ACURDI	p.55
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.55
6-3	Association Avec Richard Mique	p.60
6-4	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACH)	p.61
6-5	Association De Bange-Houdon	p.61
6-6	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.64
6-7	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.69
6-8	Association La Saint Lambert (LSL)	p.73
6-9	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.75
6-10	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.81
6-11	Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)	p.81
6-12	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.82
6-13	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.82
6-14	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.83
6-15	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.84
6-16	Sauvons la Tournelle	p.85
6-17	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.86
6-18	Syndicat de Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.86
6-19	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.87

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année **2019** approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 21 juillet 2020.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France, comme l'aménagement du Plateau de Saclay et de Satory, la ligne 18, le Tram 13 Express et les aménagements programmés en vallée de Seine, dans le cadre du Grand Paris défini par la loi du 3 juin 2010.

Yvelines Environnement a participé aux concertations et enquêtes publiques de plusieurs projets.

Yvelines Environnement déplore toutefois d'avoir été dans l'obligation de recourir et poursuivre des actions en justice contre des projets qui portent atteinte à l'environnement, en particulier contre des projets de construction d'éoliennes.

NB : Comme précisé dans nos statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

1-1 Le Grand Paris et les transports

Voir Rapport Moral Yvelines Environnement 2018

Sur les transports

- Ø Le nouveau plan VGP KEOLIS STIF, a été mis en place début septembre 2019 apportant des progrès dans les dessertes. Quelques légers ajustements sont encore sur la table.
- Ø Sur la ligne 18 on doit toujours constater que les prévisions peu solides des fréquentations estimées, et l'absence de prise en compte des besoins de liaisons Nord Sud pourtant majeurs sont toujours sans réponses solides. Par ailleurs aucun progrès connus sur les plans de déplacements des établissements (entreprises ou collectivités publiques) présents sur le territoire.
- Ø Une réunion a enfin été organisée par l'EPAPS pour aborder les plans d'amélioration des RER B et C mais les engagements restent encore à être consolidés.

A l'occasion des Assises de la mobilité en 2017, Yvelines Environnement avait adressé des questions concernant les études de mobilités sur la zone de l'OIN Paris Saclay. Des rappels ont été faits à chaque réunion d'échanges organisée par l'EPAPS.

On doit constater qu'il n'y a pas eu de progrès sur la mise en commun des préparatifs des plans de déplacement des personnels des établissements concernés. Aucune étude de synthèse sur les fréquentations des infrastructures actuelles (les RER et les lignes de Bus) n'a pu être présentée. Les prévisions de fréquentation de l'éventuelle ligne 18 de la SGP sont toujours aussi floues.

Les engagements sur le CPER de 2015-2020 ne font pas l'objet d'un suivi clair pas plus que les préparatifs du prochain CPER 2021-2027. A ce jour les mécanismes du CPER n'ont toujours pas été clairement précisés. L'articulation entre Région et département reste totalement floue.

Sur Satory

Manque de visibilité sur les étapes de financements des aménagements de la ZAC mais aussi de ceux voisins directs hors ZAC.

Des études ont été lancées depuis 2016 comme en témoignent les préparatifs du CDT Yvelines. L'ensemble des études n'a pu être consulté par les associations même après leurs publications internes.

L'enquête publique de DUP réalisée en juillet 2019 n'a pas permis de mieux éclairer les estimations de coûts et les engagements successifs nécessaires aux opérations d'installation (pistes d'essais, voiries de la zone, voiries externes d'accès, mesures compensatoires).

A ce jour le dossier manque cruellement de visibilité sur la consolidation des étapes préalables indispensables tant sur les études que sur les opérations préalables d'infrastructure ceci avant tout aménagement et toutes constructions.

Les difficultés actuelles de circulation, les zones écologiques sensibles, les paysages à protéger, les impératifs industriels de la défense imposent une clarification sur l'enchaînement raisonné du faisable. L'implication des acteurs locaux entreprises, associations, élus doit être mieux organisée par les aménageurs afin de permettre des concertations entre les différents acteurs.

1-2 Point sur les CDT (Contrats de Développement Territorial)

Voir Rapport Moral Yvelines Environnement 2018

Site de référence : <http://www.grand-paris.jll.fr/fr/projet-grand-paris/cdt/>

En 2019 :

Les relances de SAVE, association membre d'Yvelines Environnement, vers la préfecture concernant le **CDT Yvelines en 2018 n'ont pas conduit à des mises en place de suivis pourtant prévus dans le CDT**. Les dispositifs envisagés n'ont pas été activés.

A noter également que l'articulation du CPER (Contrats de Plan État Région) avec le département n'est toujours pas officialisée ce qui serait pourtant bien utile dans le cadre de la préparation du prochain CPER...

2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2019

2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2018/2019

Notre Cycle d'Education à l'Environnement **2018/2019** avait pour thème : « **nos amis les aliments de nos saisons** » et a été organisé sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et grâce au soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, du Conseil Départemental des Yvelines, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines, de l'ONF, de la Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, de la SEVESC/SEOP, du RTE, du Potager du Roi, l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles, de la Bergerie Nationale de Rambouillet, de l'INRA, de l'association COLIBRIS, du Parc zoologique et Château de Thoiry,...., et diffusé grâce à « Toutes les Nouvelles » et à la SNCF dans les gares du département.

Ce Cycle d'Education à l'Environnement était destiné aux scolaires de 5 à 15 ans du département des Yvelines. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition dans les gares SNCF du département.

L'objectif de ce cycle est de sensibiliser les jeunes, scolaires ou individuels, aux questions concernant l'environnement, de susciter un travail collectif dans les classes sur le thème retenu.

Ce cycle a débuté en **octobre 2018** par les **journées de formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes, organisées à l'Orangerie du Domaine de Madame Elisabeth à Versailles : pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 3 de 14h à 17h, et pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 4 de 14h à 17h.

Pour compléter ces journées, une visite de proximité sur le thème de « **la musicothérapie et le jardin potager** » a été organisée par Mickaël DUVAL, Responsable du service espaces verts - Direction de l'Ingénierie Foncière et Immobilière CD 78, que nous remercions à nouveau très sincèrement ainsi que toute son équipe pour l'accueil qui nous a été réservé.

Le **lancement Presse** du concours s'est effectué le jeudi **10 janvier 2019** à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux. Nous remercions à nouveau très sincèrement toute l'équipe de la Ferme du Manet, particulièrement Pierre-Henri MORIN, son Directeur, et Philippe CHAPLET, Responsable du Pôle Sciences, pour leur accueil et l'organisation.

Le concours s'est déroulé jusqu'au 13 avril 2019 pour les élèves de maternelle, du primaire, les collèges et les accueils de loisirs ainsi que pour les individuels et les foyers d'hébergement du département.

Comme toujours de nombreux participants et tous ne pouvant être lauréats, Yvelines Environnement leur a délivré un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La **remise des prix** a eu lieu au Palais des Congrès de Versailles le **21 mai 2019**, honorée de la présence à la fois de Claire **CHAGNAUD-FORAIN**, Conseiller départemental du canton de Versailles représentant Pierre **BEDIER**, Président du Conseil départemental, Bruno **BOUSSARD**, Adjoint délégué au cadre de vie représentant Monsieur le Maire de Montigny le Bretonneux Jean-Luc **OURGAUD**, Danielle **ARANEDER**, première Adjointe en charge de la famille représentant Madame le Maire de Saint-Cyr-l'Ecole Sonia **BRAU**, Véronique **MATILLON**, Adjointe déléguée aux affaires scolaires et familiales représentant Monsieur le Maire de Rambouillet Marc **ROBERT**, Eric **QUERE**, Inspecteur de l'Education nationale représentant Serge **CLEMENT**, Directeur académique des Yvelines, Yves **LAMELOISE**, Directeur du Département Education Jeunesse à la mairie de Rambouillet, Stéphanie **ARLET**, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la Direction départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, Olivier **GAUTHERET**, représentant M. Gérard **BACHELIER**, Président de la CCI Versailles-Yvelines, Thierry **QUILLIARD** et Gianni **QUAGLIERI**, Direction de la Communication chez Suez Environnement, Frédéric **JOURDAN**, Responsable du Pôle Communication et Relations Institutionnelles à la SNCF grâce à laquelle nos bulletins sont diffusés auprès du public, Sofiane **HADJI**, Délégation Ile-de-France Normandie du Réseau de Transport d'Electricité (RTE), Ambroise **GRAFFIN**, Responsable Pôle Animation, Agence ONF Versailles, Directeur de l'Espace Rambouillet, Edmond de **LA PANOUSE**, Président du Parc et Château de **THOIRY**, Frédéric **DRIEUX**, Responsable de l'équipe d'animation à la Bergerie Nationale de Rambouillet, Cyril **FLEURY**, Chargé des animations et technicien, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines, et bien d'autres partenaires encore.

Les **prix décernés** aux lauréats s'inscrivent dans un suivi pédagogique à l'environnement et leur mise en œuvre au sein des entreprises car les récompenses sont des visites de sites et des livres sur des thèmes environnementaux. Ces récompenses

ont pu être offertes aux lauréats grâce à la participation à ce concours de la Bergerie nationale à Rambouillet, le Domaine de Madame Elisabeth (CD78), EBS Le Relais Val de Seine, les Écuries de la Panetière à Autouillet, l'Etablissement Public – Château de Versailles, l'Espace Rambouillet, la Maison de la Forêt Hamadryade, l'École de la Campagne, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, la Ferme pédagogique de l'Île de loisirs de SQY, la Fondation de Coubertin, le Muséum d'Histoire Naturelle pour l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Potager du Roi, la Réserve naturelle nationale de St Quentin en Yvelines, la Serre de l'INRA, la Serre aux Papillons, la Coulée verte grâce à SEOP/SEVESC/Suez Environnement, le Groupe Bolloré et le Sidompe.

Les **trophées** ont été confectionnés et offerts par SEQUOIA.

Les **livres** ont été gracieusement offerts par le Conseil départemental des Yvelines, Gibert-Joseph, l'Ecole des Loisirs et la SHARY.

Merci à Maître BARIANI, Président de la Chambre départementale des Huissiers de Justice, d'être à nos côtés depuis toutes ces années. Sa vigilance sans faille atteste du bon déroulement de ce Cycle d'Éducation à l'Environnement et des résultats de ce concours. Il a, aussi, aimablement accepté de lire le palmarès.

2-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2019

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement ont organisé durant l'été 2019 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement sur « **nos amis les aliments de nos saisons** ».

Nous remercions à nouveau la mairie de Rambouillet d'avoir mis à notre disposition la salle qui a permis aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans le cadre exceptionnel de la Bergerie Nationale durant tout l'été.

2-3 Journées de formation : Cycle d'Éducation à l'Environnement 2019-2020

En juin 2019, une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2019-2020 a été défini avec nos partenaires : « **notre amie l'eau de tous les jours** ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu à la station d'épuration Carré de Réunion à Saint Cyr l'Ecole :

- le **mercredi 2 octobre** de 9h30 à 12h30 pour les enseignants depuis la maternelle jusqu'au collège
- le **jeudi 3 octobre** de 14h à 17h pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement.

Pour compléter ces journées, une **visite guidée de la station d'épuration** le mercredi par Jean-Pascal CHUZEL, Directeur de l'usine, et le jeudi par Yannick DUBOILLON, Responsable opérationnel usine Carré de Réunion.

Nous remercions très sincèrement Madame Sonia BRAU, Maire de Saint-Cyr-l'Ecole et Vice-présidente d'**Hydreaulys** ainsi que toute l'équipe du Carré de Réunion de nous avoir accueillis.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation sont accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/leau-de-tous-les-jours/>

2-4 Brèves

Des "Brèves" sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site <https://www.yvelines-environnement.org/les-breves/>

2-5 Commissions et Comités

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions ou commissions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000... et les commissions locales d'information (CLI, CLIS, CLIC,...), remplacées par des commissions de suivi de sites (CSS).

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines et/ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

3- Dossiers, Commissions et Comités suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2019

3/A --- les dossiers

3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre à l'ouest de Paris

La Zone Naturelle d'Equilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles a été créée par l'Etat en 1975, en même temps que les cinq autres ZNE de la région Ile-de-France, pour permettre aux citadins de Paris, et de sa Couronne, des promenades et activités de loisirs dans des lieux naturels et sauvegardés, peu éloignés des lieux de vie.

Elle s'étend du Château de Versailles à l'est jusqu'à Septeuil à l'ouest, et de l'A13 au nord à la N12 au sud. Il s'agissait des vastes étendues de chasse de Louis XIV, et de terres de cultures et d'élevage.

Sa gestion avait été confiée à un Chargé de missions, afin de coordonner les actions des collectivités dans l'intérêt général, l'unité territoriale et la préservation des richesses naturelles et culturelles.

La création de cette ZNE répondait, entre autres, aux inquiétudes de la population face au constat de la pression immobilière de plus en plus vive sur les villages situés à l'ouest du Château et du Parc de Versailles et proche de la forêt domaniale de Marly-le-Roi, en particulier les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) qui permettaient aux communes un financement d'équipements publics par les promoteurs en échanges de constructions de logements.

Les habitants des villages de cette vaste Plaine rurale, chargée d'Histoire, aux si beaux paysages, n'ont pas voulu se résigner à voir ce Patrimoine disparaître et se sont groupés en associations dès 1972.

Ainsi se sont regroupées dans l'Union d'associations « Les Amis de la Plaine de Versailles » les associations de protections et de défense de l'environnement des communes de Crespières, Les-Alluets-le-Roi, Herbeville, Orgeval, Mareil-sur-Mauldre, Montainville, Thiverval-Grignon, Plaisir, Villepreux, Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Fontenay-le-Fleury, Rocquencourt.

LA DEFENSE DE LA PLAINE DE VERSAILLES

**Bulletin de l'Union d'Associations
« les Amis de la Plaine de Versailles »**

N° 8 MARS 1982

La défense de la Plaine de Versailles

LA POSITION DU MINISTRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT RESTE INCONNUE A CE JOUR

La Plaine de Versailles a atteint sa limite d'urbanisation. Nous ne sommes pas opposés aux constructions à l'intérieur des agglomérations existantes mais nous refusons l'extension sans fin des zones constructibles.

En prenant cette position, nous défendons :

- le cadre de vie des habitants de cette région dont l'originalité serait irrémédiablement détruite si elle se transformait en une vaste banlieue ;
- l'activité agricole particulièrement nécessaire à l'économie régionale et nationale ; et qui est le meilleur garant de l'environnement ;
- l'équilibre de la région parisienne qui a besoin de zones vertes insérées entre les zones de peuplement dense.

La politique des ZNE morte et enterrée ?

Notre conception avait été rendue officielle par les pouvoirs publics en 1975, année où fut lancée l'idée des Zones Naturelles d'Equilibre (ZNE). La politique des ZNE consistait essentiellement à préserver dans la région parisienne des zones à forte activité agricole, donc à peuplement relativement faible, qui seraient les « poumons » de la région parisienne. (ZNE prévues : La Plaine de Versailles, le Vexin, la Plaine de France, le Plateau de Briè, le Plateau du Sud et le Hurepoix).

Certes, la politique des ZNE n'a pas toujours été appliquée par le précédent Gouvernement et son administration avec une très grande énergie. Au fil des années, nous avons malheureusement constaté que les institutions chargées de mettre en œuvre cette politique ne voyaient pas le jour (pas de création de Syndicat mixte, prévu pourtant dans la circulaire de 1975, pas de pouvoirs donnés aux Chargés de Mission pour les ZNE). Nous avons constaté aussi que certains projets de promotion immobilière pouvaient se réaliser en violation flagrante des principes des ZNE, comme par exemple, l'opération Brequet en cours actuellement à Saint-Nom-la-Bretèche.

Les états régionaux de l'environnement

M. Crépeau a pris l'initiative de demander aux associations de défense de l'Environnement de rédiger une série de « livres blancs » régionaux sur les questions qui les intéressent. Le Ministre de l'Environnement compte s'inspirer de ces livres blancs pour proposer un projet de loi au Parlement en juin ou juillet 1982 ; il se conforme, en prenant cette initiative, à une promesse faite par M. le Président de la République lors de sa campagne électorale.

Les Amis de la Plaine de Versailles participent activement aux travaux d'élaboration du livre blanc « Ile-de-France ».

Pourquoi participons-nous ?

1 - M. Crépeau est le seul Ministre qui manifeste le désir d'entendre notre point de vue. C'est bien la moindre des choses que de répondre à son invitation.

Nous espérons fermement être entendus et voir au moins une partie de nos suggestions reprises par les services du Ministère et figurer dans le projet de loi.

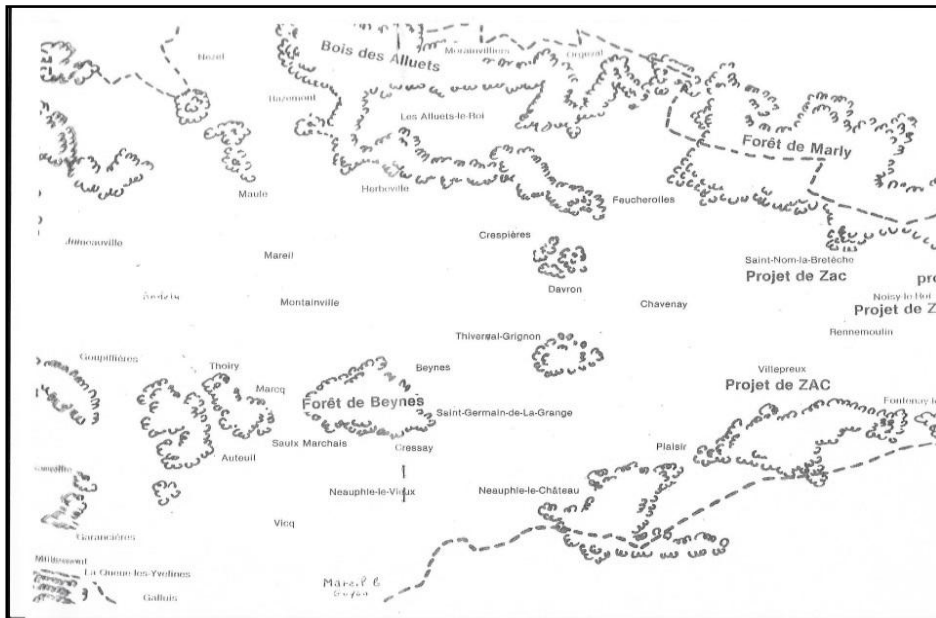
2 - Les Etats Régionaux de l'Environnement sont une excellente occasion de faire connaître une fois de plus notre position :

- aux parlementaires (qui seront tous destinataires du livre blanc Ile-de-France)
- aux élus du département, Conseillers Généraux et Maires.
- aux Administrations concernées
- au public, grâce à ce bulletin et, nous l'espérons, grâce aux grands moyens d'information.

Notre Association a donc rédigé une note sur la Plaine de Versailles dont vous trouverez le texte intégral en page 4.

**Voir pages 2 et 3
Carte de la Plaine
de Versailles**

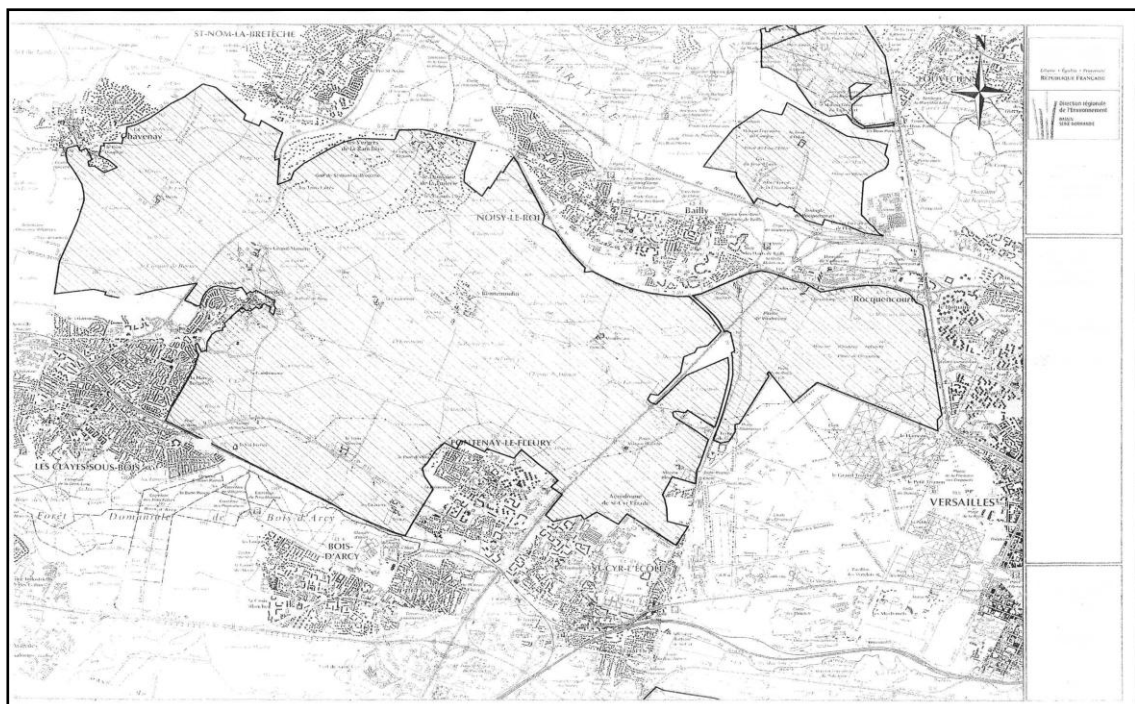
Les Amis de la Plaine de Versailles



Dans les années « 80 » les lois de décentralisation ont permis l'éclatement de cette unité territoriale en laissant à chaque collectivité le soin de décider de l'organisation de son « sol » dans l'établissement de son POS (Plan d'Occupation des Sols) devenu PLU (Plan local d'Urbanisme), dans une recherche d'intérêt propre plus que de l'intérêt général du Territoire.

La perte de centaines d'hectares de bonnes terres agricoles, pourtant nécessaires pour nourrir la population de la région parisienne, n'a pas pu être empêché lors de la transformation du secteur de Plaisir en vaste zone commerciale bétonnée, puis avec d'autres constructions dans la Plaine, particulièrement à Villepreux, ancien village situé à l'extrémité de la Voie Royale, prolongement de l'axe du Grand canal du Château de Versailles.

Pour protéger les perspectives du Château de Versailles au-delà du mur d'enceinte du Parc, dans une zone en partie agricole, mais aussi détériorée par des travaux non maîtrisés lors de la construction de l'autoroute A12 et par la présence de la station d'épuration de Carré de Réunion, l'inspecteur des sites, avec le soutien des associations de protection de l'environnement, a passé de nombreuses années à définir un contour d'une partie de la Plaine, jusqu'à Chavenay, à laquelle un statut de protection spécifique, le classement, a été fourni par l'Etat par le Décret du 7 juillet 2000. Ce fut une grande victoire pour les associations de la Plaine de Versailles, pour Environnement Ouest Versailles qui avait combattu le projet de bouclage ouest de l'A86, et Yvelines Environnement déclarée d'utilité publique.



Site classé le 7 Juillet 2000

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

Toutefois, des élus et des agriculteurs, peut-être par crainte de perdre le contrôle de la gestion de ce territoire, ont fait un recours de ce décret auprès du Premier Ministre, qui fut perdu. Ils ont alors créé une « association », l'APPVPA, et demandé l'adhésion des associations de protection de l'environnement.

Or, nos associations bénévoles, indépendantes, de protection, sauvegarde et défense de l'environnement ne peuvent pas juridiquement adhérer à l'APPVPA, créée par des élus.

Les services de l'Etat, principalement l'Inspection des Sites, avaient commencé à travailler avec les associations pour concevoir l'aménagement du site classé, en particulier recréer les paysages existants au XVIIIème siècle.

Pour cela, ils souhaitaient que toutes les associations soient représentées par une seule structure.

La problématique de l'aménagement du site classé se prolongeait sur l'ensemble de la ZNE de la Plaine de Versailles dont de nombreux lieux doivent être protégés.

C'est donc logiquement que l'union « Les Amis de la Plaine de Versailles » a été réactivée en 2004, sous une appellation définissant clairement ses buts, Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV).

Cette association, sans subvention publique, regroupe des associations de bénévoles des années « 70 » et des nouvelles, et des adhérents individuels, dont le seul but est la protection de l'environnement et de la qualité de vie.

Dans les années « 80/90 », les villages de la Plaine avaient continué une expansion apparemment maîtrisée jusqu'au vote de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) en décembre 2000, en particulier son article 55 qui oblige les communes de plus de 3 500 habitants, appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, à disposer de 25% de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025.

Différentes dispositions d'ajustements existent, mais aucune en rapport avec :

- Les nécessités écologiques dictées en particulier par les Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE de la Mauldre) et le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE),
- Le caractère esthétique des lieux, bâti et paysagé, historique, ne serait-ce qu'un rappel de l'influence des avis des Architectes des bâtiments de France en secteurs protégés,
- La nécessité impérative de conserver les terres agricoles en région Ile-de-France, et particulièrement en Plaine de Versailles,
- La consultation directe de la population, qui ne doit pas être prise en otage, à travers une prise d'otages de ses élus.

Le résultat est une catastrophe pour les terres agricoles et l'esthétique des paysages que nos aînés avaient su harmonieusement façonner et conserver. Que transmettrons-nous aux générations futures : une terre de désolation peuplée de zombis errants au milieu d'immeubles et d'autoroutes !

De Bailly à Crespières, les villages densifient leurs constructions – voir la « ville » qui s'étendra bientôt entre Villepreux et Plaisir, consommant toujours plus de bonnes terres agricoles.

L'aménagement, à grand frais, de la D307, épine dorsale de la Plaine jusqu'à Maule, et des saignées transversales telles la D98, la D30 et le projet de Voie Nouvelle de la vallée de la Mauldre sont des signes d'une volonté d'urbanisation plus que de protection.

La déviation de Saint-Nom-la-Bretèche a été mise en service récemment et les flux de circulation actuels sont déjà ceux prévus pour 2025.

Les couteuses protections anti-bruit sont-elles efficaces ?

Les implantations d'antennes de radiotéléphonie mobiles, considérées d'intérêt public, se poursuivent, sans que la commission départementale soit saisie lorsqu'un litige apparaît. Par exemple le projet Free d'un pylône de 34m à Noisy-le-Roi qui n'a été résolu qu'après une action juridique des riverains.

La question de la hauteur du pylône à l'entrée de Crespières a été résolue « à l'amiable ».

Le recours de l'APEBN contre le pylône Free du manège à Bailly s'est terminé en « quenouille ».

Et combien d'autres dans tous les villages.

Au lieu de protéger cette Plaine au Patrimoine millénaire, on l'utilise comme « dépotoir » pour des déblais de chantiers, comme cette vaste étendue de 25 hectares de bonne terre agricole devenue zone de stockage de 3,5 millions de tonnes de déblais à Thiverval-Grignon, sous couvert d'un projet de golf, ou les collines édifiées sur 25 hectares de bonnes terres agricoles à l'orée du Parc animalier de Thoiry, sur la commune de Villiers-le Mahieu, avec les déblais du tunnel de l'A86, Quand arrêtera-t-on de polluer les terres agricoles avec des déblais et déchets de toutes sortes qu'il faut de fait surtout revaloriser puis éliminer dans des usines dédiées.

Hélas, même dans la zone protégée par le classement, où existe déjà la station d'épuration (ICPE) de Carré de Réunion, dont on a augmenté les capacités pour traiter les effluents de Saint-Quentin-en-Yvelines, en plus de ceux de Versailles, Le Chesnay et d'ailleurs, on n'a pas hésité à y aménager une autre « Installations classées » (ICPE), dans une zone agricole, la plate-forme de compostage de déchets verts, toujours en lisière du Parc du Château de Versailles, triplement classé, à proximité de la « cueillette » de la Ferme de Gally.

Cette installation qui porte atteinte à un environnement sensible et dégage des odeurs à proximité d'habitations a fait l'objet en 2018 d'un arrêté préfectoral de mise en demeure de mise en conformité, qui n'a pas été suivi d'effet. Et pourtant, c'est bien à cet endroit que l'étude d'aménagement réalisée par l'Etat après le classement prévoyait de recréer les haies, bosquets et réserves de gibier de l'époque de Louis XIV !

Concernant la protection du Patrimoine, nous pouvons citer la sauvegarde du Domaine de Grignon, haut lieu de l'agronomie française depuis Charles X, et propriété de l'Etat.

Par ses actions dès septembre 2015, l'APEPV et Yvelines Environnement ont participé à éliminer le risque de vente du Domaine aux propriétaires du PSG, très médiatisé.

Les anciens élèves et les professeurs de l'Ecole Nationale d'Agronomie, ainsi que des membres de l'INRA, se sont mobilisés pour « sauver Grignon », en recherchant des solutions pour installer dans le domaine historique des activités pérennes, tel un Centre ou un Conservatoire International de l'Agronomie.

L'Etat considère qu'il a besoin de vendre ce Domaine, où sont l'âme et la mémoire des ingénieurs agronomes français depuis deux siècles, pour payer la nouvelle école AgroParitech du Plateau de Saclay.

Il faut toutefois éviter de « vendre son âme au diable » !

Le site géologique mondialement connu, la Falunière, a été classé. Comment sera-t-il accessible aux chercheurs du monde entier ?

La Ferme expérimentale n'est pas concernée. Qu'en sera-t-il des terres agricoles situées à l'intérieur du Domaine ?

Malgré l'annonce de la mise en vente du Domaine de Grignon, nous n'avons pas perdu espoir d'une prise de conscience collective de l'Administration et des élus, avec les associations, en particulier des anciens élèves de l'AGRO, et les acteurs professionnels, de l'urgence de prendre des mesures efficaces pour la création en ce lieu d'un Centre International de l'Agronomie.

Concernant le bruit des aéronefs, les villages sont concernés par les vols d'avions des aérodromes de Chavenay et Saint-Cyr-l'Ecole. Les nombres de mouvements est quasi stable. Peu de plaintes, sauf pour un avion de voltige à Chavenay. Concernant les Plan d'Exposition aux Bruits (PEB), révisés pendant plusieurs années et soumis à enquête publique, celui de Chavenay par la Commission Consultative de l'Environnement a été approuvé, mais pas celui de Saint-Cyr-l'Ecole.

Il est nécessaire de rappeler qu'un PEB est un document d'urbanisme dont l'objet est de fixer, à partir d'hypothèses de nombres de mouvements et de types d'appareils, une courbe enveloppe de niveaux (a) de bruits maximum générés au niveau des pistes d'un aérodrome, et des courbes enveloppes (b), (c), (d), de niveaux de bruits décroissantes auxquelles correspondent des règles spécifiques d'urbanismes inscrites au PLU.

Concernant la propreté des chemins ruraux et des forêts, elle varie selon les périodes et les lieux. Les associations ont souvent organisé des journées de nettoyage avec d'autres organisations. L'ONF constate de plus en plus de dépôts sauvages de déblais divers dans les forêts domaniales.

C'est pour répertorier et sauvegarder les lieux particulièrement sensibles du point de vue écologique, paysagés et historiques que les associations de protection de l'environnement de la Plaine de Versailles réclament depuis des années la création d'un Parc Naturel Régional dans ce qui reste des espaces ruraux de l'ancienne Zone Naturelle d'Equilibre qui n'a jamais hélas pris effet juridiquement !

En effet, le démembrement territorial de la « Plaine de Versailles » à partir des communautés de communes et maintenant des communautés d'agglomérations de plus de 400 000 habitants, continue de sonner le glas de ce qui aurait dû devenir, par son unité économique et pour la qualité de vie des citoyens, une véritable Zone Naturelle d'équilibre avec vocation à devenir un Parc Naturel Régional.

Le riche Patrimoine naturel et bâti de la Plaine de Versailles est en danger.

Il faut une mobilisation constante des habitants et des usagers pour le sauvegarder.

C'est en particulier le rôle de toutes nos associations de protection et de sauvegarde de l'environnement.

3-2 L'OIN du Plateau de Saclay – L'EPAPS

Rappels : La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.

Après les milliers d'hectares prélevés à l'agriculture par l'urbanisation, cette zone instituée par décret de l'Etat doit impérativement être protégée et dédiée aux activités agricoles. Ses abords naturels doivent être tout autant préservés, afin de conserver les zones humides et les espaces boisés nécessaires à toutes vies animale et végétale, et donc nécessaires à la survie de l'humanité.



Carte de la ZPNAF

Cette zone est régie par une Charte signée le 11 octobre 2018.

Le texte de cette Charte est sur le site web d'Yvelines Environnement

Réunions de l'EPAPS en 2019 :

Mardi 12 février : Réunion d'informations et d'échanges avec les associations

- Approbation du compte rendu de la réunion du 23 octobre 2018,
- Présentation des travaux des comités de pilotage des transports sur le Plateau,
- Point sur les chantiers de voiries sur l'ensemble des quartiers du Campus Urbain,
- Présentation des projets à venir : la sous-préfecture de Palaiseau, l'IPUE, l'hôtel 4 étoiles et le centre culturel « Teilhard de Chardin »,
- Questions/réponses

Lundi 13 mai : Réunion d'informations et d'échanges avec les associations

- Approbation du compte rendu de la réunion du 12 février 2019,
- Présentation du nouveau garant de la concertation, Jean-Marc Michel,
- Présentation du bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création du quartier de l'Ecole polytechnique,
- Présentation des bilans des concertations de la ZAC de Corbeville,
- Point d'actualités : SPRING, l'ouverture des commerces sur QEP et les consultations en cours,
- Présentation de l'enquête publique sur l'échangeur de Corbeville,
- Présentation des concertations à venir,
- Présentation de l'espace dialogue et de ses fonctionnalités,
- Questions / Réponses.

Mardi 17 septembre : Réunion d'informations et d'échanges avec les associations

- Approbation du compte rendu de la réunion du 13 mai 2019,
- Présentation du projet d'implantation du Groupe Hospitalier Nord-Essonne à Corbeville par son futur directeur,
- Les nouveaux services de mobilité à Paris-Saclay et l'avancée des projets en cours,
- Questions / Réponses.

Mardi 15 octobre : Réunion d'échange et d'information avec les associations portant sur l'enquête publique unique de la ZAC Satory Ouest

- Etat d'avancement des procédures réglementaires,
- Réponses aux observations du public par thématique :
 - o Observations générales relatives au projet urbain
 - o Environnement et protection du paysage
 - o Mobilités
 - o Pollution des sols
 - o Assainissement des eaux pluviales et des eaux usées

Mardi 3 décembre : Comité de suivi de Chantier

- Présentation du chantier du Christ de Saclay,
- Présentation du projet d'Incubateur – Pépinière – Hôtel d'entreprises,
- Présentation du projet du lycée international de Palaiseau,
- Questions/réponses.

Une carte interactive des chantiers a été créée et mise sur le site de l'EPAPS en juin 2014, elle est accessible sur :

<http://www.epaps.fr/tag/carte-interactive-des-chantiers//>

Des réunions du comité de suivi de chantiers et des visites ont été organisées par l'EPAPS.

Comité Consultatif

Ordre du jour de la réunion du 1^{er} juillet 2019, basé sur les réunions d'audition sur les divers thèmes :

- la ZPNAF
- la mobilité
- l'interaction entre le monde de la recherche et le secteur agricole
- le développement de la vie urbaine sur l'OIN
- les circuits courts d'approvisionnement
- la vision architecturale de l'OIN et l'écologie appliquée aux projets
- l'hôpital nord-Essonne et l'impact de l'intelligence artificielle sur le service apporté aux habitants dans le domaine de la santé.

3-3 Conseil Départemental Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

En 2019, la surveillance des sites industriels a concerné 42,5% des dossiers instruits par la DRIEE.

Parmi ces dossiers celui relatif à l'accident survenu sur le PLIF (pipe line Ile de France) à Autouillet le 24 février 2019 a nécessité plusieurs arrêtés préfectoraux traitant des réparations sur la canalisation, des contrôles sur d'éventuelles fissures sur cette dernière, du traitement des terres agricoles impactées, du redémarrage de l'installation à pression réduite. Un autre arrêté était prévu en mars 2020.

Messieurs le préfet des Yvelines et le sous-préfet de Rambouillet ont assuré les membres du CODERST de leur totale implication dans le traitement des dommages subis par les agriculteurs concernés.

Trente pour cent des dossiers relatifs aux problèmes liés à l'eau sont habituels et n'ont pas soulevé de questions litigieuses : forage à l'Albien, surveillance des eaux souterraines près d'une usine, homologation du plan annuel de répartition pour les prélèvements d'eau d'irrigation dans le périmètre de la nappe de Beauce, renaturation de la Maltorne.

Quinze pour cent des dossiers sont des dossiers ponctuels : autorisation environnementale d'aménagements des terrasses de Poncy pour le campus du PSG à Poissy, arrêté inter préfectoral concernant le prolongement du RER E de Nanterre à Mantes la Jolie, autorisation environnementale pour l'aménagement d'une résidence sénior à St Nom la Bretèche.

Enfin 12,5% des dossiers concernent des questions liées à l'agriculture : épandage de boues, élevage de poules pondeuses (40000 emplacements), il y a eu plusieurs abstentions sur ce dossier, installation de méthanisation de bio déchets.

3-4 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

Rappels :

Projet de Port Seine Métropole Ouest - source <http://www.port-seine-metropole-ouest.fr/le-projet-en-bref>

Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères, à proximité de la gare de fret d'Achères-Grand-Cormier et desservi par la RN184, Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) constitue un carrefour modal idéal pour le transport de marchandises.

PSMO, un port de nouvelle génération

Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) est un projet de port BTP de haute qualité, dans la plaine d'Achères (Yvelines). Paysagé, ouvert sur la ville et concerté avec ses parties prenantes, PSMO est conçu comme un port de nouvelle génération.



Port Seine-Métropole Ouest est un projet de plateforme multimodale (eau, fer, route) – à l'ouest de l'agglomération parisienne - destinée au transport de matériaux bruts ou préfabriqués pour la construction.

Porté par HAROPA - Ports de Paris, le projet verra le jour sur une emprise de **100 hectares**, située en rive gauche en face de la Confluence Seine-Oise, sur les communes d'Achères, d'Andrésey et de Conflans-Sainte-Honorine.

Le développement de ce port, compatible avec le réseau routier existant, présente une occasion unique permettant à la fois un développement économique durable du territoire, et le réaménagement qualitatif du site.

Le projet participera au développement des modes fluvial et ferré, ainsi qu'au développement du Grand Paris, et créera de nouveaux emplois (500 à 1000 à termes) pour le territoire.

La livraison des premières infrastructures est prévue à l'horizon 2022. L'achèvement total du port, en lien avec l'exploitation de la carrière, est programmé à l'horizon 2040.

Concertation



Les principaux points d'évolution du projet grâce à la concertation sont :

- La réalisation du Parc des Hautes Plaines de 8 ha, accessible au public ;
- Le pôle de vie ;

- L'escale à passagers ;
- La continuité des liaisons piétonnes sur la berge avec notamment la passerelle enjambant la darse ;
- La réalisation de pistes cyclables sécurisées sur les axes principaux permettant de joindre la Seine, et à terme, des continuités sur l'intégralité du territoire ;
- Les services aux bateliers.



La concertation désormais est achevée. Elle a été menée d'une manière exemplaire.

3-5 Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines

Yvelines Environnement en liaison avec la FED (Fédération Environnement Durable) rappelle, comme de nombreuses associations qui ont le souci de protéger l'environnement et en particulier les paysages qui font partie du Patrimoine de la France, qu'elle déplore que les institutions aient fait le choix du développement important de l'éolien, qui n'est de plus pas un moyen « productif actif et rentable », qui pollue les paysages, apporte des nuisances aux habitants riverains et à la faune sauvage.

De plus, ce n'est pas une technologie de pointe qui peut apporter des atouts notables à l'économie française.

Yvelines Environnement rappelle qu'elle soutient les associations locales contre les permis de construire un parc d'éoliennes à Allainville et d'autres projets dans le sud des Yvelines.

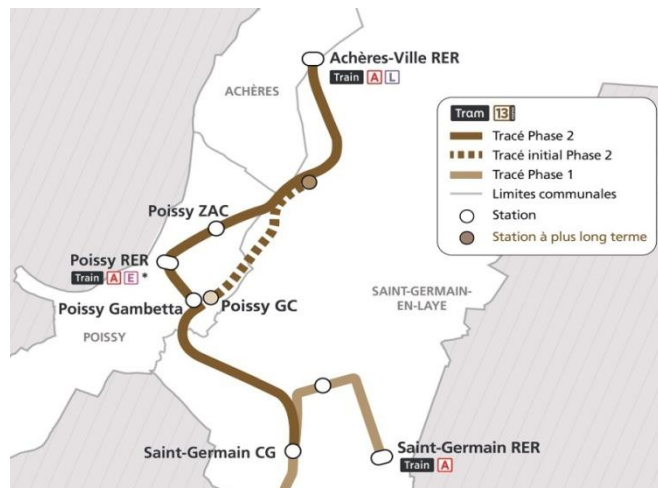
3-6 Le Tram 13 Express

Déclaré d'utilité publique fin 2018, les travaux concernant **la virgule** (trajet entre la gare de St Germain-en-Laye Grande Ceinture et la gare du RER A de St Germain-en-Laye) long de 3.6 km passant par le Camp des Loges, traversant la forêt de Saint-Germain et aboutissant devant le parc du château ont été entamés.

Ainsi 3 ha ont été déboisés et tout le trajet est engagé dans des grilles séparant la partie sud de la forêt par une clôture vis-à-vis de la faune. Pour compenser les coupes, 28000 arbres ont été plantés là où la tempête de 1999 a fait le plus de ravages.



Ligne Tram 13 Express – phase 1



Ligne Tram 13 Express – phase 2

* A l'horizon 2024, en raison du prolongement de la ligne E à l'Ouest, la ligne J ne desservira plus la gare.
 ** Dans le cadre du tracé initial, la station Achères-Chêne-Feuillu est envisagée à plus long terme, sous réserve de la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie.

Pour la partie du trajet allant de la Grande Ceinture à Achères, il y a des présentations aux riverains de la partie urbaine de Poissy et un début de négociations amiables concernant l'acquisition du foncier.

Les travaux sont en cours sur le tronçon Noisy-le-Roi /Saint-Cyr-l'École, bien que le problème du passage à niveau du Plan de l'Aître à Bailly n'est pas encore réglé.

3-7 Le PLUi de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise)

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du GPS&O.

Enquête publique 5 juin au 17 juillet 2019 : 43 jours d'enquête pour un document d'urbanisme qui concerne 73 communes. Un dossier si énorme que la commission d'enquête a mis 4 mois pour rédiger son avis (le 15/11) : un avis favorable, avec 3 réserves et 27 recommandations.

3 Réserves : (Si les réserves ne sont pas levées par GPS&O, l'avis est réputé défavorable).

1. Ne pas reproduire au sein du PLU les mesures de protection figurant dans les servitudes au titre des servitudes d'utilité publique en vigueur dédiées à la protection du patrimoine afin d'éviter la redondance entre les AVAP et les ZPPAUP et les dispositions de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.
2. Préciser, dans le rapport de présentation, la méthodologie appliquée pour l'élaboration des espaces considérés comme « cœurs d'îlot ou lisières de jardin » afin de donner une information complète et transparente au public sur les critères retenus.
3. Préciser, dans le rapport de présentation, la méthodologie utilisée pour calculer la consommation des espaces agricoles et naturels nécessaire à la réalisation des infrastructures de transport structurantes listées dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il y avait tant à dire sur le volet environnemental, et si peu d'espoir que cela soit pris en considération, que nous avons préféré déclarer forfait.

En décembre l'arrêt définitif du PLUI a été approuvé en conseil communautaire.

3-8 L'avancée du prolongement du RER E

Pas de réunion en 2019, seulement des articles de presse.

3-9 SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent – Pollutions Industrielles)

Jeudi 10 janvier 2019 au SIAAP Seine Grésillons, 1 Chemin de Californie 78510 Triel-sur-Seine :

Commission "Ressources, Nature et Paysages" : Les zones humides

Documents présentés :

Agir pour la biodiversité, le cadre proposé par l'état par la DRIEE (partie 1 sur 2)

Agir pour la biodiversité, le cadre proposé par l'état par la DRIEE (partie 2 sur 2)

Les outils et les partenaires au service du territoire par Madame Julie COLLOMBAT-DUBOIS-ARB

Protéger et restaurer un milieu spécifique, les zones humides par Jérémy REQUENA du Service Régional Eau et Milieux Aquatiques de la DRIEE

ZAC 'Ecopole Seine Aval' Création d'une zone d'intérêt écologique mutualisée - EPAMSA -Par Denis COURTOT de l'EPAMSA et Marine LINGLART d'URBAN-ECO.

Quels bénéfices retirer de la prise en compte de la biodiversité par le SIAAP-par Madame Florence GLOCK, Chargée de mission biodiversité au SIAAP.

Forte participation à cette réunion, surtout des associations mais toujours aussi peu d'élus.

Un discours théorique complet sur les outils au service de la protection de la biodiversité, mais complètement déconnecté de la réalité du terrain.

Des présentations de compensation idylliques, sur papier, mais pas encore réalisées.

Une auto satisfaction : c'est mieux qu'avant ! Oui mais est-ce suffisant ? Certes les gros projets ZAC, ICPE font généralement l'objet de mesures compensatoires mais qui en vérifie leur mise en œuvre et leur efficacité ? Où sont publiés les suivis des mesures compensatoires ? Quelle prise en compte dans les documents d'urbanisme ? Quelle sécurisation foncière des sites de compensation ?

Evaluations d'incidences, études d'impacts, mesures ERC : le filet ne capture que les gros poissons laissant passer les plus petits comme autant de gouttes d'eau qui, par leur nombre conséquent, finissent par faire déborder le vase de l'érosion de la biodiversité !

Exemple : autorisation de défrichement : seules les demandes concernant un défrichement supérieur à 25 hectares (250 000 m²) ou bien situées en site Natura 2000 font l'objet d'étude d'impact. Quid des superficies inférieures, au cas par cas, où on se préoccupe peu de savoir quelle faune ou flore y effectue son cycle de vie, ni si cela doit faire l'objet de mesures ERC ? Quid de la localisation des mesures de reboisement qu'aucun site Carmen SIG ne centralise ?

La biodiversité : une priorité gouvernementale traduite par le Plan Biodiversité. Oui, mais surtout des propositions relatives aux aménités que procure la biodiversité et a vocation anthropique et non des mesures à usage exclusif de la protection de la nature.

Une acculturation récurrente des élus ; on leur parle *protection de la faune et de la flore sauvage* et ils nous spolient le court temps de questionnement avec des problématiques, hors sujet, d'élevage d'abeilles domestiques tout en s'enorgueillissant d'être d'ardents défenseurs de la biodiversité, en occultant complètement que la multiplication d'installations d'élevages d'abeilles domestiques crée une forte concurrence alimentaire aux pollinisateurs sauvages, voire est un facteur majeur de la régression de ces derniers.

La protection de la biodiversité oui mais pas trop ! *Vous comprenez il faut faire des arbitrages entre enjeux politiques et protection de la nature, la priorité est l'emploi et le logement.*

En conclusion : avec si peu de volonté de faire respecter strictement les textes en vigueur on est pas prêts de voir s'infléchir la courbe exponentielle de l'érosion de la biodiversité.

Documents consultables sur :

<https://www.spi-vds.org/fr/ressources-nature-paysages-biodiversite-97.html?idRubrique=100207>

26-11-2020 réunion d'information à l'Agora :

Commission déchets : La réduction du recours aux filières de stockage

Documents présentés :

- *Contexte de la filière déchet en Île de France et l'évolution de la Règlementation*
- *Présentation du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)*

- *Les conséquences de la saturation des ISDND sur les professionnels du recyclage et les solutions envisagées*
- *La gestion des déchets assimilés en ordures ménagères par la collectivité de Versailles Grand Parc*
- *Plan de gestion de l'excavation des terres du Grand Paris.*

Une réunion toujours riche d'enseignements.

Mais que vont devenir les 45 millions de tonnes de terres excavées du chantier du Grand Paris ?

C'est l'épée de Damoclès qui ne manquera pas de modifier de façon significative nos paysages de grande couronne.

Combien de dossiers de stockage de millions de tonnes de déchets inertes va-t-on voir passer sous couvert d'aménagements paysagers ? Quelles études d'impacts ?

Documents consultables sur : <https://www.spi-vds.org/fr/recherche-publication-117.html>

3-10 CALCIA : projet d'extension de carrière

Yvelines Environnement a émis un avis assorti de réserves lors de l'enquête publique du 17 septembre au 26 octobre 2018. La commission d'enquête a émis un avis favorable avec 4 réserves.

En **février 2019** prorogation du délai d'instruction de la demande d'autorisation environnementale de 3 mois pour permettre la consultation de la CDNPS formation carrières et donc prorogée jusqu'au 31 mai

24 mai la CDNPS formation carrières donne un avis favorable.

24 mai prolongation, à nouveau, du délai d'instruction de la demande d'autorisation environnementale jusqu'au 30 juin

4 juin 2019 arrêté accordant un « permis exclusif » de carrière de calcaire cimentier, dit "Permis de Brueil-en-Vexin" sur la commune de Brueil-en-Vexin (Yvelines) au profit de la société par actions simplifiée Ciments Calcia.

Cet arrêté accorde un permis pour une durée de 10 ans et définit le périmètre d'exploitation autorisé, soit environ 109 hectares.

20 juin 2019 : arrêté préfectoral d'autorisation environnementale relatif à l'exploitation, par la société CEMENTS CALCIA, d'une carrière à ciel ouvert de calcaire cimentier située sur la commune de Brueil-en-Vexin. Cet arrêté définit les conditions d'exploitation, leur superficie et phasage ainsi que les conditions de réaménagement Est également créée une commission de suivi de site commission de suivi de site autour des sites de Gargenville, Guitrancourt et Brueil-en-Vexin de la société CEMENTS CALCIA dont les membres seront nommés ultérieurement par le préfet pour une durée de 5ans.

Ce projet fait cependant encore l'objet de nombreux recours de la part du PNR du Vexin Français et l'association riveraine AVL3C.

3-11 Centrale photovoltaïque au sol à Triel-sur-Seine

Dans le cadre de l'enquête publique, préalable à la délivrance du permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol à Triel sur Seine, qui s'est déroulée **du 5 avril 2019 au mardi 7 mai 2019**.

Yvelines Environnement a émis un avis défavorable à la délivrance d'un permis de construire sur la zone définie par le porteur de projet pour les raisons suivantes :

- Chronologie des autorisations administratives.
- Sous-évaluation des impacts et des sensibilités écologiques.
- Sous-évaluation des incidences au titre de Natura 2000.
- Projet incompatible avec la sensibilité écologique du site.
- Zonage du PLUI incompatible avec l'activité souhaitée.

(Avis du 6 mai 2019, publié également sur le site internet d'Yvelines Environnement).

Ce projet attendrait le retour de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour validation avant la fin d'année (entre autres autorisations administratives).

Les parcelles convoitées par ce projet sont en cours d'exploitation par la société EMTA qui y exploite une ISDND (installation de stockage de déchets non-dangereux). EMTA a obtenu cette autorisation d'exploiter **à condition** de respecter l'arrêté de dérogation à la destruction d'espèces protégées (AP N°2014/DRIEE/015 : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014-driee-015.pdf>). Cet arrêté précise les conditions de sa mise en œuvre jusqu'en 2030. Selon l'arrêté préfectoral, l'ensemble de la zone exploitée constitue une mesure compensatoire. EMTA n'a pas respecté le phasage relatif à cet arrêté préfectoral et donc les habitats d'espèces ni le potentiel écologique n'ont été reconstitués.

Qu'à cela ne tienne, l'entreprise Urba Solar dépose un permis de construire sur ces parcelles alors qu'elles doivent servir de zone compensatoire jusqu'en 2030. Pire encore, le dossier de demande s'appuie sur un état initial fort dégradé car les mesures compensatoires n'ont pas été réalisées.

Comme si ces atteintes à l'environnement ne suffisaient pas, la commune de Triel et l'entreprise EMTA persistent. A leur initiative une « Consultation sur l'aménagement de l'entrée sud de Triel » est lancée, un nouveau projet est en cours sur une zone compensatoire de l'arrêté N°2014/DRIEE/015.

Une **réunion publique est organisée le 8 juillet 2019 par EMTA**, encadrée par Res Publica (une entreprise de communication qui prétend « accompagner les transformations nécessaires vers un monde plus durable et plus social »).

Le document présenté au public est assez confondant, un plan est présenté, il mentionne un périmètre de projet (**fig. 1 : document présenté au public le 8 juillet 2019**) en ignorant complètement le plan de réaménagement final de la zone attendu à l'horizon 2030 (voir **fig. 2 : réaménagement final de l'ancienne ISDND des grésillons (extrait arrêté préfectoral N°2014/DRIEE/015)**) :

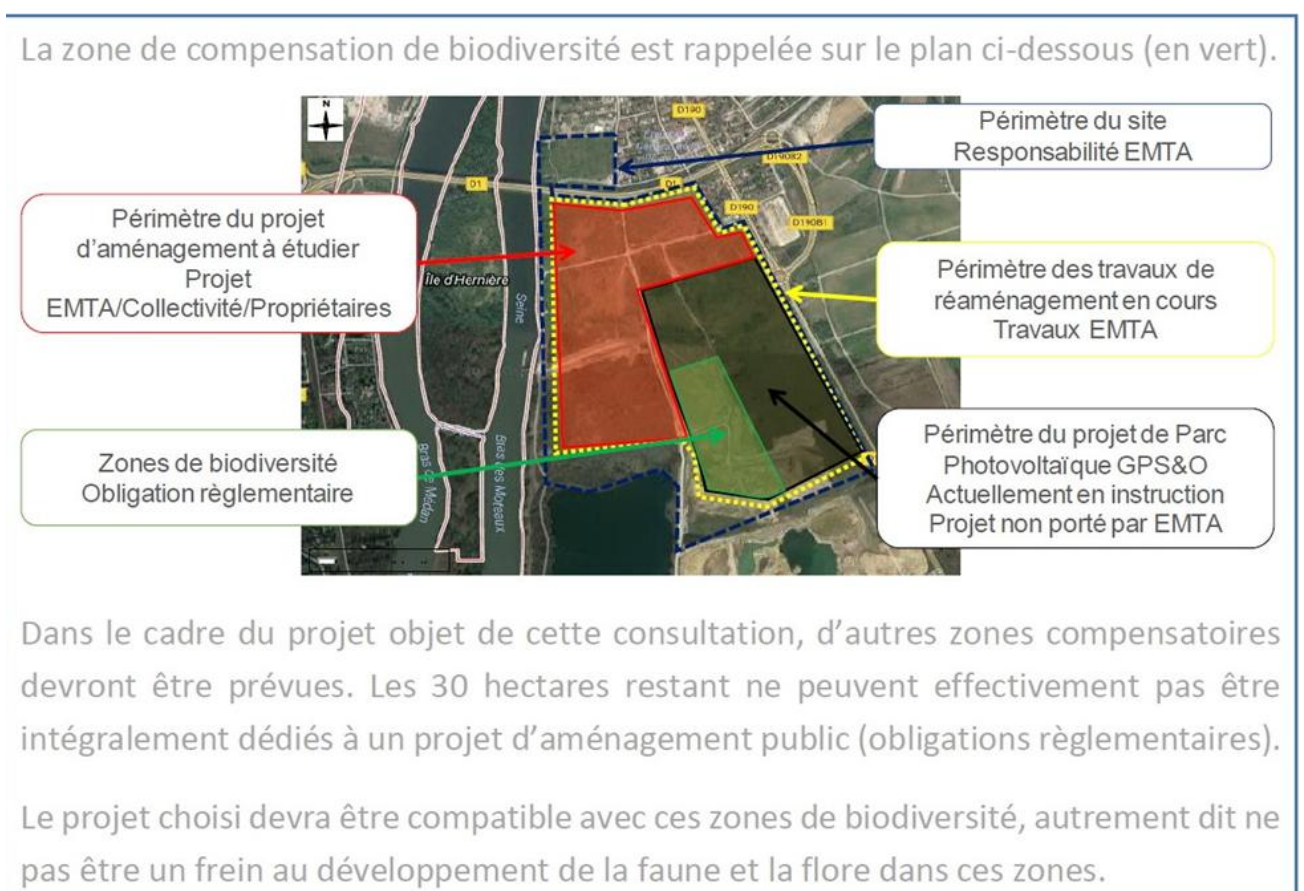
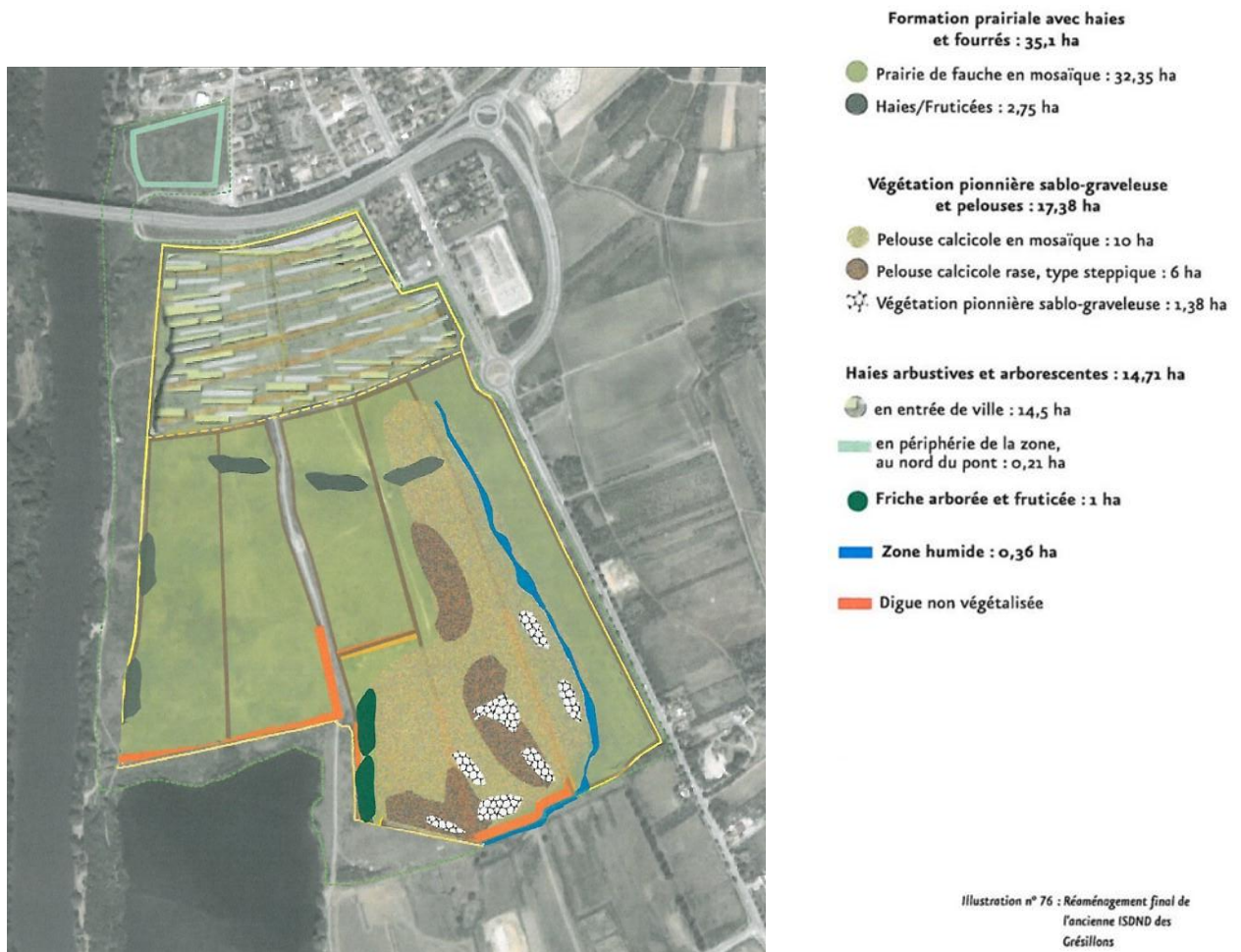


Fig. 1 : Extrait de « présentation publique EMTA » le 8 juillet 2019



**Fig. 2 : réaménagement final de l'ancienne ISDND des grésillons
(extrait de l'arrêté préfectoral N°2014/DRIEE/015)**

Donc cet arrêté préfectoral de 2014 oblige à la réalisation de $35.1 + 17.38 + 14.71 + 1$ ha de surface compensatoire soit **68.19 hectares de compensation** à réaliser in situ (l'arrêté précise le phasage et le rendu final).

Nous sommes en présence d'un mépris manifeste d'une obligation légale.

M. Gérard Baudoin, expert naturaliste à Yvelines Environnement, a informé l'ARB et la DRIEE de ce précédent, sans aucune réponse.

3-12 Centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Gargenville et Issou (Total)

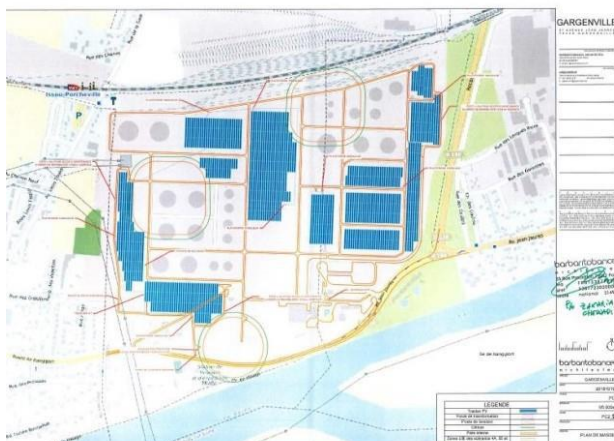
Enquête publique du 25 avril 2019 au 27 mai 2019, préalable à la délivrance du permis de construire n° 078 314 18 Z0008 et 078 267 18 Z0021.

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement/Gargenville-Issou>

Encore un projet de ferme photovoltaïque ; TOTAL souhaite postuler à l'appel à projet CRE4 de Juin 2019. (Commission de Régulation de l'Énergie) (Nb : dans le cadre de la politique Energie climat de l'île de France, pour les installations photovoltaïques subventionnées le taux d'aide peut aller jusqu'à 50 % du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonné à 2 millions d'euros.

Ce projet se situe sur une installation de stockage d'hydrocarbures de l'entreprise TOTAL.

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE



**Engagement du Groupe TOTAL :
10 GWc installés dans les 10 ans**

- **Projet mené avec TOTAL Solar**
- **Proposition de 23 Mwc de capacités installées**
- **Permis de construire déposés le 29/10/2018**
- **Plan local d'urbanisme compatible**
- **Exclusion de la zone GeoVexin**
- **Peu d'enjeux environnementaux :**
 - **Friche industrielle**
 - **Relevés faunes-flore terminés (juillet 2018)**
- **Dossier de PAC à envoyer en décembre 2018**
- **Objectif : postuler à l'AO CRE4 de juin 2019**
- **Si OK, démarrage début 2021**

Cette enquête était sous l'égide du commissaire enquêteur Monsieur André Goutal, commissaire divisionnaire de police honoraire. Nous avons dû demander à ce que l'avis de la MRAE figure sur le site internet de l'enquête publique car il manquait et ce fut corrigé, manquait également le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE qui n'a jamais fait partie des documents consultables sur internet alors que conformément à l'article L122-1 du code de l'environnement, « *l'avis de l'autorité environnementale fait l'objet d'une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage et les maîtres d'ouvrage, tenus de produire une étude d'impact, la mettent à disposition du public, ainsi que la réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale, par voie électronique au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L. 123-2 ou de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19.* »

L'ASEE, association membre d'Yvelines Environnement via M. Gérard Baudoin, son président et naturaliste émérite, a émis un avis défavorable sur ce projet. Les arguments soulevés concernent la sous-évaluation des inventaires faune –flore de la zone de projet. En effet cette zone, bien que d'accès interdit, fait l'objet de suivis naturalistes de la part de l'ASEE depuis de nombreuses années. Les espèces protégées contactées, telles qu'OEdicnème criard et crapauds calamites, sont audibles depuis la périphérie du site et reconnaissables sans conteste. Par ailleurs, dès 2015 un état des connaissances de l'OEdicnème criard nichant sur le site total a été remis au directeur du site et des données d'inventaire étaient également publiées sur la base de données faune IDF et CETTIA.

En conclusion l'ASEE souhaitait que les inventaires soient refaits sur un cycle annuel afin de ne négliger aucune espèce protégée.

En réponse (dans l'avis du commissaire enquêteur) le pétitionnaire réaffirme les allégations du cabinet d'étude « les inventaires sont adaptés aux enjeux, il n'y a pas d'habitats naturel d'intérêt communautaire..... » alors que Gérard Baudoin est notoirement connu pour ses connaissances naturalistes et son expertise de l'OEdicnème criard, et que les arguments émis par l'ASEE étaient circonstanciés et recevables. Depuis la clôture de cette enquête, l'ASEE a de nouveau entendu les espèces protégées suivantes : OEdicnème criard et crapauds calamites dans l'enceinte du site TOTAL (contact auditif seulement). Ces espèces sont donc effectivement présentes et justifient une compensation écologique.

3-13 Flacourt : Incendie dans un centre de stockage de déchets verts

Cette entreprise a déjà fait l'objet de 2 mises en demeure en septembre 2017 et mai 2019.

Depuis longtemps les services d'inspection de la DRIEE reprochaient à l'exploitant ses manquements au respect des conditions d'exploitation ; rejet de jus de stockage dans la nappe, absence d'évacuation des déchets sur des parcelles déclarées en cessation d'activité, absence de moyens de lutte contre l'incendie, tas des andains supérieurs à 3m.

Ces négligences dans les conditions d'exploitations signaient les prémices d'une catastrophe écologique. Un incendie s'est donc déclaré sur ce site le 13 juillet sur un tas de compost de 17m de haut qui s'est propagé à l'ensemble du site. Les pompiers ont dû renoncer à l'arrosage car le château d'eau de la commune risquait d'être siphonné.



Source : https://actu.fr/ile-de-france/flacourt_78234/yvelines-flacourt-tas-compost-brule-depuis-deux-semaines_26185698.html

Faute de moyens de lutte contre l'incendie sur le site, la combustion a duré plus de 2 semaines faisant subir aux riverains des fumées et des odeurs tenaces et difficilement supportables par cette chaleur.

Le 30 juillet le site a fait l'objet d'une nouvelle inspection des services de la DRIEE.

Le constat est accablant : l'incendie n'est pas stoppé, des fumées de combustion se propagent toujours, sur la totalité du site les tas d'andain dépassent la hauteur autorisée de 3m, des déchets sont stockés en dehors du périmètre d'exploitation, le réseau d'assainissement des eaux de ruissellement n'est pas fonctionnel, il y a des travaux d'agrandissement sur une parcelle adjacente, le site ne dispose pas de moyens de lutte contre l'incendie.

Cette fois-ci la coupe est pleine. En conséquence, par arrêté préfectoral du 19 août 2019, l'activité a été suspendue et le personnel mis au chômage technique. Cette interdiction d'exploiter prendra fin quand l'exploitant respectera les prescriptions imposées par les mises en demeure dont il fait l'objet. Suite à la mise en conformité du site, la suspension a été levée le 11 septembre.

3-14 Zoo de Thoiry : projet de nouvel aménagement sur 5 hectares



De nouvelles pâtures seraient créés sur des terres agricoles appartenant au Zoo, non pas au niveau du sol naturel mais après un apport de 400 000 m3 de matériaux des chantiers du BTP du Grand Paris.

Pour mémoire la récente fuite de pétrole à Autouillet a engendré l'excavation de 45 000 m3 de terre polluées dont le transport vers des centres de traitement spécialisés a causé des problèmes de circulation.

Ce projet est soumis au régime d'autorisation + à évaluation environnementale.



3/B --- les Commissions et Comités départementaux

3-15 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux

Rappels :

Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :

www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf

Pas de CCE en 2019

Réunion de la CCE du 21 septembre 2018 : voir le Rapport Moral 2018

Rappel sur l'avancement de la révision du PEB :

Avis des communes sur le PEB :

- Toutes les communes ont rendu un avis favorable sur le projet de PEB.

Avis des membres de la CCE sur le projet de PEB

- Demande de l'ADECNAP de « surpondérer » les heures de voltige. Réponse : 100 heures de voltige en 2017 sur la plate-forme de Chavenay, c'est peu ; de plus la législation ne prévoit pas de les prendre en compte.
- Les maires qui ont approuvé le projet de PEB précisent que la question de la voltige doit être traitée « en tant que tel ».
- La commission adopte le projet de PEB à la majorité (2 voix contre).

Enquête publique du 28/01/2019 au 28/02/2019 :

Rapport du commissaire enquêteur ;

- De nombreuses remarques concernent les nuisances subies par les riverains. En réponse « La DGAC estime que le sujet doit être discuté en CCE et ne concerne pas le PEB car comme Elle précise qu'il est un instrument juridique destiné à maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes »
- « Le commissaire enquêteur recommande donc que la CCE, dans le cadre d'accords entre les associations de défense des communes touchées par le PEB et les associations d'usagers de l'aérodrome, identifie et préconise les dispositions permettant de réduire les nuisances subies par les riverains du fait de l'activité de l'aérodrome. Ce travail devrait être préalable à la réactualisation de la charte préconisée au paragraphe suivant « Fonctionnement de l'aérodrome et règles de bonne conduite ».
- Le commissaire enquêteur recommande qu'un plafonnement raisonnable de l'activité future de l'aérodrome soit étudié et mis en œuvre dans le cadre d'une réunion de la CCE.
- Le commissaire enquêteur recommande en conséquence de ce qui précède, que la matérialisation de la zone D soit soumise à nouveau à l'approbation ou au rejet des communes faisant partie du périmètre d'enquête, afin de décider de son statut définitif.
-
- Le commissaire enquêteur estime que le PEB vise à donner une représentation correcte des zones de bruit en secteur urbanisé ou pouvant l'être,
- **EN CONCLUSION, et compte tenu de tous les éléments exposés dans ce qui précède,** Le commissaire enquêteur, donne **un AVIS FAVORABLE**, au projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux, prescrit par arrêté du Préfet des Yvelines en date du 7 décembre 2018.

3-16 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome des Mureaux

Cette commission ne s'est pas réunie en 2018 ni en 2019.

Le 16 juillet 2018, un Tecnam P2002 à deux places, s'est crashé en bout de piste, au décollage, dans l'enceinte du site Ariane Group, qui fabrique l'étage principal de la fusée Ariane 5. L'instructeur de 44 ans et son élève de 70 ans sont morts sur le coup. L'origine serait une panne moteur.

La 10ème fête de l'air s'est déroulée le samedi 08 septembre. Il est étonnant que ce type de grande manifestation ne soit pas encadré par une autorisation préfectorale.

La navigation s'y pratique à vue, il n'y a pas de tour de contrôle, à proximité d'une urbanisation dense. Ce terrain est-il adapté à des manifestations de telle ampleur ?

3-17 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

Rappel : Campagne de mesures de bruits sur 8 communes, avec BruitParif :

Voir « <http://rumeur.bruitparif.fr/> »

CCE du 9 décembre 2019 reportée au 30 janvier 2020

Ordre du jour

- Approbation du PV de la séance du 4 décembre 2018,
- Bilan de l'activité de l'aérodrome en 2018/2019(ADP et DGAC),
- Bilan des contrôles (DCPAF/BPA),
- Questions diverses

P. Menon demande l'ajout des points suivants :

- La constitution du Comité de Suivi de la Charte et la notification d'une date de réunion du CSC sous la présidence du Préfet ou son représentant, afin d'élire le président du CSC,
- Suite donnée au courrier de l'APEBN du 1er décembre 2018 remis en séance du 4/12/2018 et diffusé par courriel de Me Annelis GRAVIER du 15/03/2019.

CCE du 30 janvier 2020

Présentations lors de la réunion

- Evolution de la carte VAC :
 - o Ajustement la représentation graphique des sorties Nord,
 - o Mention sur le respect des trajectoires en vent arrière,
 - o Représentation de l'AMER (damier) de Bailly.
- 5 plaintes traitées en 2019
- Trafic de l'aérodrome :
 - o Activité mensuelle de janvier 2017 à décembre 2019,
 - o Activité annuelle 2016 à 2019
 - Avions : +14%,
 - Hélicoptère : - 0,90%,
 - ULM : + 49%.

3-18 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

Rappel : Voir les résultats de l'étude menée par BruitParif accessibles sur le site Internet de BruitParif, sur la plateforme RUMEUR.

CCE 27 juin 2019

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 6 avril 2018

Point 2 : Bilan des mouvements aériens pour l'année 2018

Bilan des plaintes reçues par la BA 107

Point 3 : Etat d'avancement du projet de révision du PEB avant la mise en enquête publique

Point 4 : Bilan du Comité de Suivi de la Charte (CSC)

Point 5 : Divers (notamment les demandes formulées par les membres de la commission avant le 15 juin 2019)

Demande complémentaire de P. Menon : Nuisances d'hélicoptères pour des habitants du quartier de Porchefontaine à Versailles Questions qui ont été relayées par le maire de Versailles au Commandant de la Base.

Plan d'Exposition aux bruits (PEB)

Les préfets ont décidé :

- de retenir la valeur d'indice 62 dB(A) comme limite extérieure de la zone B,
- de retenir la valeur d'indice 53 dB(A) comme limite extérieure de la zone C,
- de ne pas instituer une zone D d'information et d'isolation acoustique renforcée.

Le projet de PEB a été transmis en juin 2019

Comité de Suivi de la Charte du 17 janvier 2019

- Bilans des mouvements aériens 2018 : trafic en baisse depuis 1991,
- Gestion de l'environnement,
- Demandes d'informations : en baisse,
- Plan d'exposition aux bruits,
- Info riverains décembre 2018.

Présentation trajectoire sortie nord Toussus

Circuits approches/atterrissages à vue

Rappels décisions PEB

3-19 Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay

Réunion du 9 février 2019

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 2 mai 2018,
- Présentation par Aéroports de Paris de l'activité de l'aérodrome en 2018,
- Modalités de mise en œuvre de l'accord entre l'Alliance Associative des Riverains et l'Union des Aéroclubs de Toussus-le-Noble,
- Vote sur l'arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 23 novembre 1973 fixant les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Extraits du compte-rendu :

- Les plages de moindre bruit sont actuellement basées sur l'équipement en silencieux. Du fait parfois de la qualité moyenne de certains silencieux, l'équipement n'est pas directement représentatif du niveau sonore réel.
- CALIPSO :La méthodologie de classement des aéronefs est détaillée (mesure du bruit de l'appareil en vol, à différents régimes moteur, confrontation au bruit d'une conversation, réalisation d'un indice de performance (IP), classement des aéronefs selon leur IP) et un point de situation est fait sur le classement Calypso des aéronefs basés sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble, soit 76 avions classés dont :
 - o 22 A,
 - o 22 B,
 - o 11 C,
 - o 11 D,
 - o 10 en attente de classement

-Les membres ... sont appelés à se prononcer sur la modification de l'arrêté du 23 novembre 1973. La modification est adoptée à la majorité des membres de la commission : 23 voix pour, 8 voix contre, 3 abstentions, pas de vote blanc.

CCE du Vendredi 5 novembre 2019

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 8 février 2018,
- Point d'avancement DGAC sur la préparation du bilan de l'expérimentation CALIPSO,
- Présentation par ADP de l'activité de l'aérodrome de janvier à décembre 2010,
- Présentation par la BGTA des contrôles effectués en 2019,
- Information conjointe par le secrétaire général, le directeur régional des Douanes Paris-Ouest et ADP sur les hypothèses de réouverture d'un point de passage frontalier,
- Questions diverses.

Réunion du Mercredi 18 décembre 2019

Ordre du jour

- Point sur les solutions techniques et d'usages étudiées en 2018 et réflexion sur leur faisabilité.
- Élaboration d'un plan de mise en œuvre (modalités)

Elaboration d'un plan de méthodologie

- Dresser un inventaire des propositions et des pistes d'actions à mettre en œuvre. Un tableau a été réalisé en 2018. Il doit servir de base de travail et son actualisation par les acteurs permettra de suivre et d'évaluer les mesures réalisées.
- L'Etat engagera, à partir du printemps 2020, une concertation avec les propriétaires et les maires des trois communes disposant de terrains éloignés des habitations qui remplissent les conditions permettant d'accueillir les activités des hélicoptères et notamment le travail d'apprentissage au sol.

La réduction des nuisances demeurera l'objectif prioritaire. ...

3-20 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - HYDREAULYS

Rappels et illustrations : voir rapport moral 2018

CCSPL du 1^{er} juillet 2019

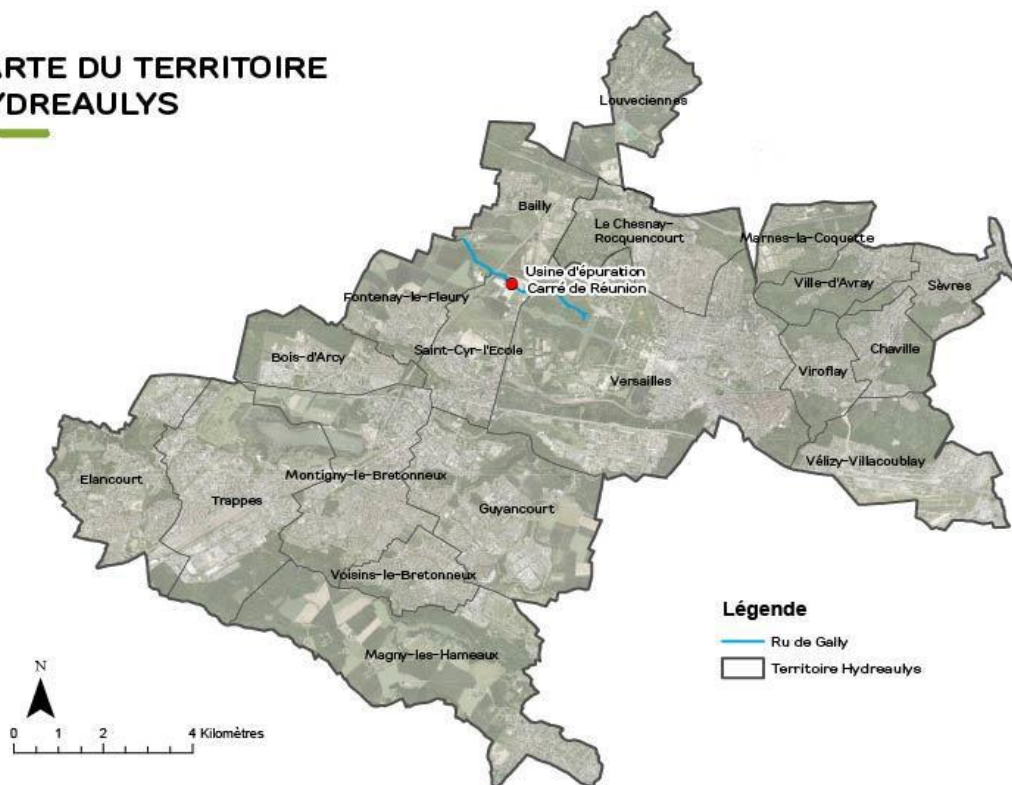
- Examen du rapport annuel du délégataire collecte exercice 2018,
- Examen du rapport annuel du délégataire BV ouest transport exercice 2018,
- Examen du rapport annuel du délégataire BV est transport exercice 2018,
- Examen du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du Service, exercice 2018.

Présentation par la SEVESC : Exercice 2018

Sommaire

- Le territoire
- Le patrimoine du service
- Les principales obligations contractuelles du délégataire
- Les faits marquants du délégataire
- Les faits marquants d'Hydreaulys
- Compte rendu technique
- Les perspectives
- Le service aux usagers
- Les indicateurs financiers

CARTE DU TERRITOIRE HYDREAULYS



Transport BV ouest

Les chiffres clefs du réseau

- 9,4 km de réseaux curés
- 37,4 T de boues & sables extraits des réseaux
- 9,4 km de réseaux visités/inspectés
- 266 interventions de maintenance préventive/curative sur les postes & bassins

Les chiffres clefs du système de traitement

- 14270680 m³ d'eaux traitées
- 8 903 T de boues produites évacuées, dont
 - o 3917 T pour la fabrication de compost
 - o 1 247 T pour la valorisation énergétique en filière méthanisation
 - o 3 739 T pour la valorisation agricole
- 372 T de déchets de refus de dégrillage
- 383 T de sables
- 22 T de graisses
- 19968 MWh de consommation énergétique
- 2294 T de produits de traitement, dont
 - o 53% pour le traitement de l'eau
 - o 31% pour le traitement des boues
 - o 16% pour le traitement de l'air

Concentrations en sortie du système de traitement complet

	Normes de rejet		Résultats 2018		Rappel 2017		Dépassements de seuil		
	Rdt (%)	C (mg/l)	C (mg/l)	Rdt (%)	C (mg/l)	Rdt (%)	autorisé/an	2018	2017
MES	90	15	2,3	99	2,3	99	25	0	0
DCO	75	50	16,3	96	15,6	96	25	0	0
DBO5	80	15	3,1	98	3,2	98	25	0	0
NTK	85	5	3,7	93	3,8	93			
NGL	70	10	8,4	86	7,4	86			
Ptotal	80	1	0,5	91	0,5	91			

Les Faits marquants 2018 (extraits)

- Aménagements réalisés par la SNCF/Tram13 express,
- Visite pédestre des collecteurs,
- H2S dans le collecteur en provenance de Bois-d'Arcy,
- Projet de raccordement des eaux usées de SQY et quartier ouest de Satoty sur la station de Carré de Réunion,
- Intégration de l'extension de l'usine Carré de Réunion,
- Modélisation dynamique des flux polluants,
- Végétalisation du canal latéral de sécurité,
- Amélioration de la filière eau,
- Evolution du plan d'épandage,
- Recherche et réduction des micropolluants dans les eaux,
- Démarche biodiversité sur l'usine,
- Evènement pluvieux juin 2018.

Perspectives

- Réhabilitation et/ou création de collecteurs
- Déploiement de l'outil Hydreau 360 sur le réseau,
- Réhabilitation du collecteur historique Versailles Sud ...
- Production et injection de biométhane,
- Système de maintenance assistée par ordinateur (GMAO),
- Impacts du projet Tram13 express,
- Dossier réglementaire ReUse,
- Evolution de la capacité de traitement.

Evolution du plan d'épandage :

Enquête publique du 24 janvier au 25 février 2019

Arrêté n°18-136 portant ouverture d'une enquête publique au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement relative à l'autorisation environnementale concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Carré de Réunion sur 55 communes du département des Yvelines.

Observations d'Yvelines Environnement

- **Dépôt sur le registre électronique le 23/02/2019 :**
« EN CONCLUSION, UN AVIS DEFAVORABLE A LA DEMANDE D'AUTORISATION PAR LA SOCIETE HYDREAULYS D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS DE CARRE DE REUNION DANS LES 55 COMMUNES.
- **Courrier R/AR du 21/02/2019 : Conclusions** « Nous avons bien noté ce que le pétitionnaire écrit dans ses conclusions : « *Cette valorisation ne doit toutefois pas se faire au détriment des aspects sanitaires et environnementaux du secteur. HYDREAULYS (producteur de boues) prend donc toutes les précautions nécessaires pour garantir l'innocuité des boues de Carré de Réunion, telles que le prévoit la réglementation, mais aussi par une organisation permettant de **minimiser les impacts** liés à la filière.* ». C'est pourquoi nous regrettons que cette demande d'Autorisation soit accompagnée d'une **décision préfectorale** n° DRIEE-SDDTE-2018-022, du 1^{er} février 2018, **dispensant de la réalisation d'une étude d'impact.** ».
- Les conclusions de la **commission d'enquête**, du 27 mars 2019, aboutissent à un **avis favorable, à la seule réserve** « Le maître d'ouvrage Hydreaulys devra respecter une distance d'isolement de 50 m des habitations », **balayant** tous les arguments concernant la **nécessité** d'une **étude d'impact** sur la santé publique et la biodiversité.

Espace pédagogique sur l'usine

- Est aussi utilisé par les syndicats AQUAVESC et SMAERG,
- Présente l'ensemble du cycle de l'eau,
- 28 visites scolaires entre avril et décembre 2018.

Transport BV est

Les chiffres clefs du réseau et des ouvrages

- 174 t de boues et de sable extraits,
- 4,7 kms de réseaux visités/inspectés,
- 33 interventions curatives,
- 225 interventions préventives,
- 3 opérations réparations / branchements,
- 6 opérations désobstruction,
- 79 instructions de permis de construire,

- 13 contrôles de conformité de branchement.

En 2018, 1480445 m3 stockés et 126419 m3 déversés en 2 fois dans le bassin de Sèvres.

Les Faits marquants 2018 (extraits)

- Crue exceptionnelle de la seine en janvier et février,
- Deux évènements pluvieux importants en juin ont occasionné deux déversements en Seine,
- Etude du fonctionnement aéraulique du réseau.

Perspectives

- Travaux d'assainissement à Chaville, Sèvres et Viroflay

Le service aux usagers

Les chiffres clefs

- 582 réclamations enregistrées,
- 15 branchements neufs,

Plate-forme internet « tout sur mon eau » : www.sevesc.fr

3-21 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) - AQUAVESC

Rappels et illustrations : voir rapport moral 2019

Réunion de la CCSPL du 19 juin 2019

- Examen du rapport annuel du délégataire exercice 2018, pour le périmètre SEOP
- Examen du rapport annuel du délégataire exercice 2018, pour Bougival (SAUR)
- Examen du rapport annuel du délégataire exercice 2018, pour Maurepas (Veolia)
- Examen du rapport annuel du délégataire exercice 2018, pour Plaisir / Thiverval-Grignon / Les Clayes-Sous-Bois (SUEZ)
- Examen du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du Service pour l'exercice 2018 et le rapport de l'ARS Exercice 2018.

Présentation au Comité Syndical

- Le Syndicat,
- Compte rendu technique
- Compte rendu financier du contrat SEOP
- Suivi de la qualité
- La facture d'eau potable
- Les perspectives.

Chiffres clefs du réseau en 2018

- 32 communes : SEOP 29, SUEZ 3
- 1359 km de réseau : SEOP 1154, SUEZ 206
- 472708 habitants : SEOP 421726, SUEZ 50982
- 64349 branchements : SEOP 53687, SUEZ 10662
- Volume d'eau distribué = 28081000 m3

3-22 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur

C'est sur la base d'une réunion par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoit tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice. 57 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines en 2019-2020.

3-23 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2019.

3-24 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Rien de nouveau de la part de la préfecture. Pas de convocation de la Commission en 2019.

3-25 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Cette commission s'est réunie 6 fois durant l'année 2019.

C'est une commission consultative, elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- de mesures agro-environnementales,
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- de prêts bonifiés,
- de mesures de redressement et de suivi,
- de réinsertion professionnelle,
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

3-26 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

2 avril 2019 : Réunion plénière à la préfecture des Yvelines sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BROT, préfet des Yvelines.

Une réunion reportée à 2 reprises puis réduite en durée, ce qui a posé des problèmes d'organisation de planning à de nombreux participants.

Ont été présentés très brièvement voire pas du tout les bilans suivants : Bilan chasse 2018/2019, IKA renard, dégâts gibiers, bilan indicatif du suivi cervidés, communes points noir, bilan louveterie. L'objectif, à marche forcée, est de voter le « *projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2019-2020 dans le département des Yvelines* », **reçu la veille (et non pas cinq jours au moins avant la date de la réunion** tel que le prévoit le règlement applicable aux commissions départementales) à ce dernier est annexé un « *Plan de gestion cynégétique pour le sanglier 2019-2020* » augmentant les périodes de chasse de celui-ci. Nous n'avons pas reçu le PV de cette réunion.

Le collège des représentants des professions agricoles demande une augmentation du nombre de louvetiers. Cette activité relève du bénévolat un appel à volontariat sera effectué.

L'ONF souligne la complexité de la régulation des sangliers en milieux boisés compte tenu du contexte francilien où les boisements sont aussi des lieux récréatifs.

La Ficif évoque également l'évolution du comportement des sangliers, qui se réfugient dans des habitats périurbains, friches industrielles et ou espaces publics non chassés habituellement.

L'arrêté préfectoral d'ouverture et plan de chasse 2019-2020 est adopté.

Mercredi 17 avril 2019 à 14h DDT-cdcfs grand gibier :

Un réunion prévue le 10 avril puis reportée au 17 avril.

Nous sommes étonnés que ce « projet fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux d'espèces de grand gibier soumises à plan de chasse à prélever durant la saison de chasse 2019 / 2020 dans le département des Yvelines » soit mis en consultation du public du 05 avril 2019 au 25 avril 2019 alors commission dédiée a ce sujet ne s'est réunie que le 17 avril.

Examen des demandes individuelles d'attribution de plan de chasse cervidés : les demandes sont examinées ,au cas par cas,à l'examen du bilan de la période précédente afin de proposer une révision a la hausse ou a la baisse de ces demandes.L'attribution de ces quotas fait l'objet d'un tableau annexé à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral fixant le nombre

minimum et le nombre maximum d'animaux d'espèces de grand gibiers soumises à plan de chasse à prélever durant la saison de chasse 2019-2020-pour le département des yvelines.

Le taux de prélèvement plafonne pour le chevreuil, quant au sanglier on constate une augmentation de 13% des prélèvements (4800 déclarés). Des points noirs subsistent dans le sud du département où des propriétaires ne réalisent pas leurs plans de chasse, il en ressort des déséquilibres dans les populations avec des reports vers des territoires où les quotas sont respectés.

Mercredi 22 mai 2019 -14h30- CDCFS nuisibles :

Ordre du jour :

1. Bilan destruction (piégeage et autorisations individuelles de destruction)
2. Proposition de classement, période et modalités de destruction des espèces sanglier, lapin et pigeon (groupe 3) classées par arrêté préfectoral.
3. Rappel des éléments de proposition de classements des espèces nuisibles du 2ème groupe pour le prochain arrêté ministériel triennal 2019-2022.

Un ordre du jour très chargé et aucun document n'est communiqué avant la réunion afin que nous puissions la préparer (et non pas cinq jours au moins avant la date de la réunion tel que le prévoit le règlement applicable aux commissions départementales.)

Retour des bilans des autorisations individuelles de destruction ; toujours aussi peu de retours, il est convenu que la DDT ne donnera pas suite, à l'avenir, aux personnes qui n'auront pas retourné leurs bilans.

Mardi 23 Juillet 2020-réunion petit gibier à la DDT :

Ordre du jour:

1. Bilan prélèvement petit gibier 2017-2018, résultats IKA 2017 lièvre et renard.
2. Examen des demandes individuelles d'attribution de plan de chasse « petit gibier » (lièvre et faisans)
3. Bilan provisoire des tirs d'été de sanglier et des déclarations provisoires de dégâts sur céréales et maïs
4. Questions diverses (à inscrire en début de séance)

Comme d'habitude aucun document reçu au moins 5 jours avant la tenue de cette réunion.

Plan de chasse du lièvre : 5090 réalisations pour 9248 attributions, lièvre se porte bien, les chasseurs en ont une gestion conservatrice (ils ne prélèvent en moyenne que la moitié des quotas qu'ils demandent) maintenant la population à un niveau raisonnable, sans les éradiquer, nuire à leur état de conservation, ni mettre la survie de l'espèce en péril. Dès lors à quoi bon maintenir un « plan de chasse » sur une espèce dont l'état de la population est jugé satisfaisante ?

Par contre l'espèce Lapin de garenne *Oryctolagus cuniculus* est classée NT =Quasi menacée sur la liste rouge UICN 2017 des Mammifères menacés en France. Il n'est plus présent sur l'ensemble du territoire mais seulement le long de la seine et au sud des Yvelines (en plaine) Cette espèce devrait faire, à minima, l'objet d'un plan de chasse et un classement « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » seulement sur les communes où il y a de réels enjeux.

IKA renard : les populations de renards sont estimées sur la base de comptages nocturnes au phare (IKA) en même temps que les comptages lièvres et en baisse par rapport à 2018.Les linéaires parcourus lors de ces comptages ainsi que les communes concernées ne sont pas communiqués. Dès lors l'affirmation IKA moyen départemental =0,43 n'est pas scientifiquement acceptable ni suffisamment étayée. Pour rappel il nous est affirmé que, selon des études scientifiques, l'IKA idéal pour le renard serait de 0.30, malgré nos demandes répétées nous n'avons jamais pu obtenir ces dites études.

Questions diverses :

Un projet « ARRETE CADRE n° SE 2019 -relatif à l'organisation d'opérations administratives de la régulation du renard en tirs de nuit avec utilisation de sources lumineuses par les lieutenants de louveterie du département des Yvelines » nous est présenté en questions diverses en fin de réunion.

Bien qu'aucun document relatif à cet arrêté ne nous ait été communiqué, ni que ce sujet figure à l'ordre du jour un vote est requis. Le quorum n'étant pas atteint la DDT sollicitera le vote des membres par mail à postériori.

Il est étonnant qu'un projet relatif à la régulation d'une espèce du 2 ème groupe n'aie pas été présentée lors d'une réunion de la formation spécialisée « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » dont ce sujet est la prérogative.

La consultation du public s'est déroulée sur le site internet de la préfecture pour une durée de 21 jours, soit du 6 août au 27 Août 2019 inclus. 15 juillet au 15 septembre 2019.

On notera que cette consultation s'est déroulée du 6 août au 27 Août 2019 alors que le projet concerné portait sur la période du 15 juillet au 15 septembre 2019.il n'y a pas eu de synthèse d'observations du public ni de parution de cet arrêté au recueil des actes administratifs des Yvelines.

13 Décembre 2019-Réunion demi période d'ouverture chasse 2019-2020

Ordre du jour de cette réunion :

1. Bilan mi- saison de la campagne de chasse 2019/2020-plan de chasse cervidés
2. Bilan mi- saison de la campagne de chasse 2019/2020- Plan de gestion cynégétique du sanglier
3. Bilan mi- saison sur les AP de plan de chasse spécifiques au communes de Bullion et de la celle les bordes
4. Bilan définitif des dégâts agricoles grands gibiers, répartition surface/hectare par commune.
5. Analyse de la pression de chasse en période d'ouverture anticipée (tirs d'été du 1 er Juin à l'ouverture générale)
6. Information sur le renouvellement des membres de la CDCFS.
7. Questions diverses.

Comme d'habitude aucun document reçu au moins 5 jours avant la tenue de cette réunion.

Pour les cervidés bilan globalement identique aux taux de rélaison mi-parcours de l'année précédente.

Pour les sangliers un énorme retard par rapport au taux de réalisation de l'année précédente, la fédération nous explique que l'exercice de la chasse était difficile cet automne compte tenu de « *la perturbation liée à l'abondance des cueilleurs de champignons* » et que la période des fêtes devrait succiter une augmentation de prélèvement .Mi-décembre il n'y avait que 1594 sangliers réalisés pour un quota de chasse de 5585.

Plan de gestion cynégétique du sanglier : La période de chasse anticipée se justifie-t-elle compte tenu du faible taux de prélèvement ? Un bilan de ce plan serait souhaitable afin d'en améliorer les recommandations.

proportion des dommages au cultures = 56% sanglier-43 % cervidés.Des modifications de taux de participation à l'hectare boisé dont les variations questionnent ?

3-27 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.

Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel les membres de la commission doivent donner leur avis après, aussi, audition des pétitionnaires.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur les projets.

En parallèle se réunissent les Commissions « Nature », « Carrières » et « Publicité ».

3-28 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – *Formation CARRIERES*

Vendredi 24 mai 2019 - DDT

Ordre du jour :

Projet d'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale relatif à l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire cimentier sur la commune de Brueil en Vexin par la société Ciments Calcia.

Nous avons réitéré les remarques que nous avons faites lors de l'enquête publique relative à « *Demandes de permis exclusif de carrière et d'autorisation Environnementale de la société CIMENTS CALCIA ayant pour objet l'exploitation d'une carrière sur la commune de Brueil-en-Vexin.* »

Nulle part en France, un projet de zone d'exploitation de matériaux de carrières n'est une activité souhaitée par les riverains. Nous avons proposé de poser des capteurs de vibrations dans le village car les riverains sont fort inquiets pour la pérennité de leurs bâtis. Demande dépréciée par le maire de la commune au motif du caractère anxiogène qu'auraient ces capteurs, mais accepté par la DRIEE, capteurs à placer dans les ERP de la commune.

A l'issue de la réunion il fut procédé au vote : 16 votants = 3 contre, 1 abstention, 12 pour.

3-29 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – *Formation PUBLICITE*

Tous les règlements ont été approuvés. Celui de Saint-Germain-en-Laye a fait l'objet de remarques élogieuses.

3-30 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La CDPENAF donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

8 réunions plénières CDPENAF se sont déroulées en 2019. 23 PLU, deux PLUi GPSeO et St Quentin et le dossier PSG Point d'Avancement Général.

La majorité des projets a reçu un avis motivé de la CDPENAF. L'avis motivé a un but pédagogique et propose des solutions alternatives permettant une économie d'espace naturel, agricole ou forestier : meilleure densification du tissu urbain existant et augmentation des densités sur les extensions d'urbanisation et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'ordre de 20 logements/ha, cohérence des objectifs démographiques et justification du projet.

Ces recommandations conduisent à limiter le recours aux extensions urbaines et à supprimer les zones d'extension non nécessaires.

Concernant le plan de zonage, la CDPENAF a préconisé de l'adapter à l'utilisation des sols et a demandé en particulier un classement en zone A de toutes les surfaces agricoles exploitées notamment lorsque celles-ci sont zonées N sans justification et inversement. Elle a souhaité que les zonages Ap inconstructibles soient réduits au strict minimum des cônes de vue afin de ne pas empêcher le bon fonctionnement des exploitations agricoles et l'installation de nouvelles activités. Elle demande également le repérage conforme des boisements et lisières dans les documents graphiques.

En zones humides ou potentiellement humides, elle a recommandé la réalisation d'une étude préalable à toute opération pour permettre leur délimitation et leur caractérisation plus précises.

Concernant la délimitation de nouveaux STECAL, la CDPENAF a vérifié la justification des nouveaux périmètres et s'est opposée aux projets dont la nécessité n'était pas justifiée, le périmètre n'était pas suffisamment limité ou situé en massif boisé de plus de 100 ha.

Concernant les possibilités d'extension et d'annexes d'habitations existantes en zones A et N, la CDPENAF a vérifié le respect de l'article R151-12 du code de l'urbanisme (précision des conditions de hauteur, emprise et densité ainsi que la zone d'implantation). La CDPENAF n'a pas relevé de possibilités de construction excessives mais a toutefois constaté que le règlement était souvent incomplet sur les points réglementaires.

3-31 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du Schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

- Retrait-Gonflement de l'argile ;
- Inondation ;
- Eboulement (carrières, falaises).

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

3-32 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

Voir <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/prevention-des-risques/le-nucleaire/>

15 JANVIER 2019 : Assemblée générale de la CLI des installations nucléaires du plateau de Saclay.

- Activité Pôle Sciences et Société
- Activité de Pôle Information, Formation, Gouvernance (voir le rapport parlementaire sur la commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires)
- Pôle de suivi citoyen des « sites du Bouchet »
- Retour sur l'exercice de sécurité et actualités 2018
- Conclusions.

27 JUIN 2019 : Réunion sur : « La distinction matières / déchets radioactifs : gestion, économie, recherche », Salle Lino Ventura, à Saclay.

La CLI a été saisie par la Commission nationale du débat public (CNDP) pour relayer l'information sur la tenue d'un débat public du 17 avril au 25 septembre 2019 sur la 5^{ème} édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs qui couvrira la période 2019-2021.

La commission particulière du débat public sur le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) a mis en place site internet consacré au débat : <https://pngmdr.debatpublic.fr/>
Plusieurs réunions publiques sont organisées, par la CNDP, sur tout le territoire national,

04 JUILLET 2019 : Réunion Plénière de la CLI des installations nucléaires du plateau de Saclay.

- Présentation du bilan 2018 de la sûreté des INB du plateau de Saclay (Exploitants & ASN)
- Actualités des sites et perspectives 2019 (Exploitants)
- Informations et perspectives sur l'activité des pôles (CLI)

21 NOVEMBRE 2019 : Visite des Installations de CIS-BI

11 DECEMBRE 2019 : Réunion publique de la CLI de Saclay, sous la forme d'ateliers participatifs dans la salle du Vieux Marché de Jouy-en-Josas, sur le thème de la surveillance de la radioactivité dans l'environnement.

3-33 Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)



Les stations d'épuration sur le ru de Gally

29 mars 2019 à l'Hôtel du Département

Réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre, préparatoire à l'assemblée générale de la CLE du 4 avril

Ordre du jour :

- Rapport d'activités 2017 et éléments du rapport d'activités 2018
- Points d'information et de discussion :
 - Élaboration d'un contrat eau et climat
 - Inondation
 - Pollution aux hydrocarbures
 - La compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Mauldre

4 avril 2019 à l'Hôtel du Département

Assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre

L'ordre du jour, ci-dessous, de cette réunion a été notamment l'occasion d'aborder l'élaboration d'un contrat « eau et climat » sur le bassin versant de la Mauldre, qui pourra – pour les opérations éligibles – faciliter l'accès aux subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre du 11^{ème} programme.

Ordre du jour :

- Approbation du CR de la dernière CLE le 29 janvier 2018
- Approbation du Rapport d'activités 2017 (Nota : ce rapport n'était pas prêt lors de la dernière CLE)
- Rapport d'activités 2018 à approuver. La présentation de certains points sera l'occasion également de discuter des orientations 2019
 - Élaboration d'un contrat eau et climat
 - Inondation
 - La compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Mauldre
- Pollution aux hydrocarbures (rupture du PLIF à Autouillet *)
- Programme d'actions 2019
- Questions diverses

*NB : Dossier de la rupture du Pipe-Line d'Ile-de-France à Auteuil-Autouillet, dans la nuit du 24 au 25 février 2019, provoquant une fuite de pétrole impactant des terres agricoles et les eaux de ruissellement :

Voir le site web d'Yvelines Environnement : <https://www.yvelines-environnement.org/fuite-de-petrole-a-autouillet/>

13 juin 2019 : Réunion de la CLE élargie à l'Hôtel du Département

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale de la CLE du 4 avril 2019,
- Présentation du Xième programme de l'Agence de l'Eau et de son outil opérationnel, le contrat « eau et climat ».

3-34 Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE) de l'usine CALCIA

Ne s'est plus réunie depuis le début de la concertation sur l'extension de la carrière.

3-35 Commission de Suivi de Site (CSS) de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine

Dernière convocation décembre 2017.

3-36 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt

28 Mai 2019. Odj :

Présentation du bilan d'activité

Rapport de l'inspection par la DRIEE

Déchets non dangereux : les flux étant supérieurs aux volumes autorisés l'entreprise a dû refuser les apports à partir de Septembre. (En majorité déchets d'activité des entreprises). Le représentant de GPS&O informe d'un effort de tri des encombrants afin de réduire les volumes destinés à l'enfouissement.

Retour sur les départs de feu en 2018 : dans l'ensemble le dispositif de capteurs thermique permet une alerte fiable et une intervention rapide du SDIS, sauf pour l'incendie d'avril 2019 où le dispositif était peu fonctionnelle à cause du vol des câbles électriques et vidéo. A l'avenir les caméras émettront en WIFI.

Retour sur le bilan des inspections réalisées par la DRIEE : les inspections n'ont pas fait l'objet de non-conformité. Nouveauté : une cartographie est réalisée par drone au bout de 5 ans d'exploitation puis tous les 2 ans concernant les émissions diffuses de gaz des casiers.

3-37 Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de LIMAY/GARGENVILLE/ PORCHEVILLE

Pas de réunion en 2019.

3-38 Commission de Suivi du Site de Seine Aval - SIAAP



Site du SIAAP à Achères

Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval

Rappel : l'usine de traitement des eaux usées du SIAAP (Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est la plus importante d'Europe et la deuxième du monde après Chicago.

Incendie du 3 juillet 2019

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 3 juillet dans le bâtiment de clarifloculation de l'usine.

L'unité de clarifloculation, qui permet de traiter les phosphores par temps sec, a été créée en 2000 pour améliorer la qualité des rejets de la station.

L'unité de clarifloculation a été détruite par l'incendie du 3 juillet.

L'incendie est découvert par le personnel du site de l'usine et traité le 3 juillet par la mise en œuvre du POI (Plan d'Opération Interne) qui prévoit l'information des Autorités.

La population constate le dégagement d'une grosse fumée noire au-dessus de l'usine et n'a aucune information sur les causes et les risques sanitaires.

Cet incendie a contraint l'exploitant à interrompre le fonctionnement de l'usine dont les flux ont été redirigés vers les autres stations d'épurations du réseau francilien.

Pendant quelques heures, ont été déversées dans la Seine des eaux usées et partiellement non-traitées, aboutissant ultérieurement à une interdiction des activités nautiques, de pêche et de baignade, motivée par la découverte de plusieurs tonnes de poissons morts par défaut d'oxygène.

Arrêté préfectoral, du 5 juillet 2019 prescrivant des mesures d'urgence au SIAAP Site de Seine aval situé à Achères (78) dans le cadre de l'incendie du bâtiment de clarifloculation et impliquant les cuves de stockage de chlorure ferrique, survenue le 3 juillet 2019.

« Il est demandé à l'exploitant sous 48 heures des mesures d'air, également un plan et un protocole des prélèvements de sols, de retombées atmosphériques. Sous une semaine l'évaluation de la nature et des quantités de matières dangereuses émises. Sous 10 jours, met en œuvre son plan de prélèvements et met en place dès réception du présent arrêté un dispositif renforcé d'auto surveillance de la Seine à l'amont et à l'aval du rejet de l'usine.
Ces prescriptions sont envoyées pour validation dans un délai de 3 jours à la DRIEE. »

Réunion Lundi 8 juillet 2019 en Sous-préfecture de Saint Germain en Laye

Réunion présidée par le Préfet des Yvelines sur la situation de l'usine Seine Aval exploitée par le SIAAP, suite à l'incendie du 3 juillet 2019

« Le pic de mortalité piscicole a été atteint samedi en raison d'une baisse de l'oxygène dans l'eau Trois tonnes de poissons morts ont déjà été collectés par le SIAAP Le délai de rétablissement de l'écosystème piscicole de la zone est estimé entre 3 et 4 ans par la Fédération de pêche du Val-d'Oise »

Réunion Lundi 15 juillet 2019 en Sous-préfecture de Saint Germain en Laye

Réunion, présidée par le Préfet des Yvelines, afin de poursuivre le travail engagé lors de la réunion du 8 juillet sur la situation de l'usine Seine Aval, suite à l'incendie du 3 juillet 2019, et sur les conséquences environnementales.

« Le SIAAP dispose de 6 usines pour traiter les eaux usées de 9 millions de franciliens. La capacité totale de traitement na été réduite suite à l'incendie Un travail va être effectué dans les autres usines du SIAAP pour augmenter leurs capacités »

« les travaux de reconstruction de l'unité de clarifloculation pourraient avoir lieu en 2021 et 2022 »

Arrêté préfectoral du 29 juillet 2019

« Considérant que la contamination peut constituer un risque potentiel pour la santé humaine en cas de consommation répétée de poissons contaminés, sont interdites la pêche ; »

Réunion Jeudi 5 septembre 2019 en Sous Préfecture de Saint Germain en Laye

Réunion, présidée par le Préfet des Yvelines, suite à la réunion de travail du 15 juillet sur la situation de l'usine Seine Aval et sur les conséquences environnementales de l'incendie du 3 juillet 2019.

Lire les comptes rendus : Lien avec le site d'Yvelines Environnement

<https://www.yvelines-environnement.org/incendie-a-la-station-depuration-de-st-germain-en-laye/>

Voir aussi le site de la Préfecture, en particulier les arrêtés préfectoraux pris après l'incendie et ses conséquences sur les pollutions de la Seine.

**NB : d'autres stations d'Ile-de-France ont pris en partie le relai de l'usine d'Achères.
La reconstruction du bâtiment est prévue jusqu'en 2022**

Mercredi 11 septembre 2019 en Sous Préfecture de Saint Germain en Laye

Commission de Suivi de Site (CSS) de la station d'épuration Seine-Aval exploitée par le SIAAP

Ordre du jour

- Adaptation de la modification du règlement intérieur suite à la modification du collège salarié du SIAAP
- Présentation et validation du Plan Particulier d'Intervention

M. le Sous-préfet précise qu'il ne sera pas procédé au vote du PPI.

Il estime aussi qu'il est prématuré de procéder à l'adoption d'un nouveau règlement, sachant en particulier que la CSS pourrait s'élargir à d'autres communes.

Il s'ensuit la présentation de la procédure de concertation du PPI, et de la procédure du déclenchement du POI et du PPI. Le PPI nécessite la consultation du public ; il est modifiable tous les 5 ans, par contre son périmètre ne change pas.

Le POI définit les actions que l'établissement doit mener en interne en cas d'évènement ne dépassant pas les limites de l'usine. Le déclenchement du POI est du ressort de l'exploitant qui en informe la Préfecture qui alerte les communes.

Le PPI est établi en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement en cas de sinistre dépassant les limites de l'usine.

Il est déclenché par la Préfecture ou par l'exploitant selon les procédures.
Plusieurs questions / réponses en liens avec l'incendie du 3 juillet.

Réunion Jeudi 17 octobre 2019 en Sous Préfecture de Saint Germain en Laye

Quatrième réunion sur la situation de l'usine Seine Aval après l'incendie du 3 juillet 2019.
Le SIAAP présente la solution transitoire qu'il mettra en œuvre pendant la période de reconstruction du bâtiment incendié.

Lundi 9 décembre 2019 à 10 h 00 sur le site du SIAAP

CSS élargie en présence de Madame Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire

Ordre du jour

- 1- Présentation faite par Monsieur Pierre HODOT, Inspection Générale du SIAAP
 - Actualité sur la recherche des causes de l'incendie
 - Audit sécurité : présentation de la démarche
 - Audit SDIS
- 2- Présentation par Monsieur Yann BOURBON, directeur du site Seine aval
 - Solutions alternatives pour améliorer la capacité de traitement des eaux usées du site Seine aval

3-39 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIA

CCSPL du SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) de Saint-Germain-en-Laye.
Assainissement du bassin de St Germain : le rapport annuel du délégataire 2018 a été approuvé.

3-40 Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Le PPRT a été validé par un arrêté préfectoral en 2016. Ce comité s'est réuni en 2019.

Validation des travaux réalisés par les des exploitants RM et TRAPIL. Un point regrettable : les décisions de protection et d'expropriations imposées par le PPRT ne se sont toujours pas effectives. Nous pouvons dès lors nous interroger sur la sécurité réclamée en urgence suite à l'explosion AZF 21 septembre 2001 puis Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

3-41 Commission de Suivi de Site (CSS) de bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières sous Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU

Réunion de la Commission de Suivi de Site le 08 novembre 2019, au centre de traitement et de valorisation des résidus urbains AZALIS à Carrières-sous-Poissy



Ordre du jour

- Désignation du Bureau de la Commission, à la suite de l'arrêté de renouvellement du 28 juin 2019,
- Bilan d'activité de l'inspection des installations classées sur l'ensemble des sites,
- EMTA : Bilan d'activité et projet de réaménagement,
- GSM et LAFARGE HOLCIM GRANULATS : Bilan d'activités des carrières exploitées,
- HELYSEO : Bilan d'activité de l'usine,
- Questions diverses
 - o Origine des émanations d'odeurs nauséabondes.
- Visite de l'usine

Voir les Présentations sur le site de la DRIEE

- http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/css_triel_bilan_iic-08112019.pdf,
- http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/css_du_8_novembre_2019_-_presentation_azalys.pdf,
- http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/css_8_11_2019_releve_de_decisions.pdf,

Éléments notés :

- Bilan de l'inspection des installations classées ;
 - o Seul Helyseo (Azalis) est un établissement classé prioritaire nécessitant une visite approfondie par an,
 - o EMTA est un établissement « sensible » nécessitant une visite approfondie ou courante tous les 3 ans,
 - o Les autres établissements relèvent du régime de l'autorisation, nécessitant une visite approfondie tous les 7 ans.
 - o En cas de non-conformité répétée, un système d'astreinte est mis en place.
- EMTA : Bilan d'activité et projets de réaménagement : réponses à questions :
 - o La production de gaz est en forte décroissance et la torchère suffit à son élimination,
 - o Aménagement futur : Prise en compte de l'élargissement de la RD ; Une partie plane, une partie vallonnée. Sécurisation et paysagement du site.
 - o L'incident du SIAAP Sein aval, incendie de l'atelier de clarifloculation, n'a eu aucun impact (pas de pic sur les analyses) autre que la diminution de l'oxygène dissout qui a provoqué la mortalité piscicole début juillet.
 - GSM et LafargeHolcim Granulats : bilan d'activité des carrières exploitées : réponses à questions :
 - Les résultats des analyses de l'eau sont adressés à la DRIEE, pas à l'ARS,
 - La remise en état de la carrière a été décidée en zone d'activité,
 - L'extraction est de 515000 m3. Le gisement est de 1500000 m3,

- Difficulté d'utiliser de la terre végétale qui a été polluée dans le passé par des épandages,
 - La zone identifiée en eau est le bassin de décantation, qui sera comblé à terme.
- HELYSEO : bilan d'activité de l'usine Azalis :
 - Les refiorms sont liés avec du ciment,
 - La valorisation de la vapeur d'eau produite est envisagée pour chauffer des serres,
 - Problématique de la prise en charge de la Plaine de Chanteloup en cours d'étude,
 - La trame verte et bleu permet de relier le parc du peuple de l'herbe à l'Hautil par les bords de Seine.
 - SIAAP Seine Grésillons : Odeurs nauséabondes. Activités du site suite à l'incendie sur l'usine de Seine aval :
 - Explication sur les lâchés de méthane,
 - Il n'y a pas eu de modification de l'usine qui a traité un volume conforme aux normes, permettant de juguler en partie les problèmes de l'usine Sein aval,
 - Il est rappelé que l'eau de la Seine ne peut pas être utilisée pour l'irrigation. La DRIAAP a mené une campagne d'information auprès des agriculteurs.

Réunion du 17 juin 2019 de la CCSPL du SIDRU à Saint-Germain-en-Laye

Ordre du jour

- Présentation du rapport annuel du délégataire,
- Présentation du rapport sur la qualité et le prix du service de traitement des déchets
- Questions diverses

3-42 Commission de Suivi de Site (CSS) de Carrières sur Seine – Usine d'incinération « CRISTAL » Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU



Réunion de la Commission de Suivi de Site Cristal le 18 octobre 2019 à Carrières sur-Seine

Ordre du jour

- Bilan de fonctionnement 2018-2019 de l'usine et surveillance environnementale, par l'exploitant,
- Bilan de l'inspection des installations classées de la DRIEE ;
- Questions diverses

Informations générales

- 2 lignes d'incinération d'une capacité totale de 17 tonnes de déchets par heure ;
- ICPE soumise au régime d'autorisation : Capacité de traitement de 123 000 tonnes de déchets non dangereux par an ;
- Equivalent de 18 500 habitants fournis en électricité et 3 500 foyers chauffés.
- Clients :
 - SITRU (Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains)
 - Clients industriels.

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr

42/88

Déchets entrants : 123629 tonnes en 2018, 126191 tonnes en 2017 ;

Production électrique :

- Production totale : 18732 MWh en 2018 20020 MWh en 2017
- Vendue au réseau extérieur : 52 %
- Auto-consommation : 48 %

Production vapeur : environ 242400 MWh, dont environ 38000 fournie au réseau

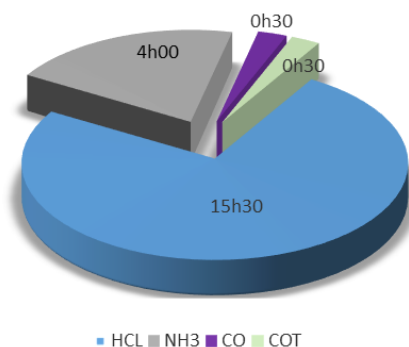
Production de sous-produits en 2018 :

- Machefers = environ 19500 tonnes, valorisées
- Ferreux = environ 1400 tonnes
- REFIDND = environ 3700 tonnes, évacuées.

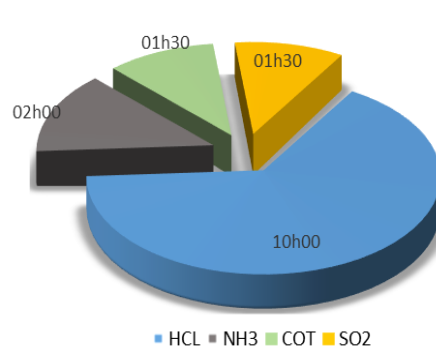
Suivi Environnemental

- Les deux lignes respectent le compteur de dépassements 60 heures

Répartition des dépassements par polluants ligne 1



Répartition des dépassements par polluants ligne 2



- Suivis en continu des rejets gazeux 2018 : Poussières, Monoxyde de carbone (CO), Acide chlorhydrique (HCl), Dioxyde de soufre (SO2), Oxyde d'azote (NOx), Ammoniac (NH3), inférieurs aux seuils.
 - Suivi en semi continu des dioxines et Furannes, analyses (PCDD/F) sur cartouche AMESA, inférieurs aux seuils,
- Contrôles réglementaires des rejets atmosphériques :
- Contrôles semestriels en 2018 et 2019 (contrôles inopinés APAVE) :
 - o 2 écarts non significatifs,
 - o 1 conanalyse sur Hg : résultat conforme.
 - Autres contrôles semestriels et trimestriels effectués en 2018 et 2019 : campagne de mesures effectuée par l'organisme agréé KALI'AIR
 - Pour l'ensemble des autres rapports, les deux lignes respectent les Valeurs Limites d'émission (VLE) des rejets gazeux.

Suivi des retombées atmosphériques (Jauges Owen) :

Prélèvements réalisés entre le 13 septembre et le 13 novembre 2017

Conclusions : voir présentation KALI'AIR

Synthèse générale :

- o L'ensemble des résultats en PCDD/F en 2018 est de l'ordre de grandeur des concentrations mesurées en bruit de fond urbain et industriel,
- o Les niveaux de poussières sont du même ordre de grandeur que ceux mesurés en 2017, et varient peu en fonction des points de mesure.
- o Les teneurs en métaux sont :
 - Inférieures à celles de 2017 pour le Cobalt sur toutes les zones de mesures,
 - Supérieures à celles de 2017 pour les paramètres V, Cr, Mn, Ni, Ti, Pb et Hg sur presque toutes les zones de mesures,
 - Globalement du même ordre qu'en 2017 pour les paramètres As, Cd et Sn,
 - Comme pour les années précédentes, les dépôts de Mn, Cr, Cu et Pb sont les plus importants.
- o L'environnement du site NOVERGIE est impacté par différentes sources de contamination qui participent au bruit de fond de la zone d'étude.
- o En cours der réunion, le Président a donné son accord pour que des mesures soient réalisées sur les sols en 2020.

Surveillance des eaux

- Entretien et nettoyage des décanteurs,
- Analyses semestrielles par laboratoire COFRAC des eaux pluviales.

Parmi les faits marquants en 2018 et 2019 :

- Obtention de la certification ISO 50 001,
- Réfection complète de la voute du four et de tubes chaudière de la ligne n°2.

Evolution réglementaires / Perspectives du site

- Augmentation de la quantité de vapeur livrée au réseau,
- Objectif PE > 65% en 2021,
- Certification ISO 45001 du site (santé et Sécurité au travail),
- Installation d'un bassin tampon des eaux pluviales de 410 m3 avant rejet au réseau (SITRU),

Action de l'inspection des installations classées (DRIEE)

Le document présenté en séance est disponible sur le site internet de la préfecture-DRIEE ;

- Contrôle inopiné air du 20 au 28 mai 2019 : résultats conformes
- Inspection programmée du 6 juin 2019 :
 - o Suite à l'inspection du 5 juin 2018 : deux non-conformités et sept remarques.
 - Une non-conformité notable ; mise en demeure ; réponse satisfaisante de l'exploitant,
 - Trois non-conformités
 - Deux remarques
 - o Contrôle des dispositifs de détection et lutte contre l'incendie,
 - o Vérification de l'application des prescriptions en matière de prévention de la pollution de l'air et des nuisances,
 - o Visite des installations.

3-43 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de BEYNES – site exploité par la Société STORENGY

1. La CSS (Commission de Suivi de Site) pour le stockage souterrain de gaz naturel de Beynes (exploitant Storengy) a eu lieu le 14/09/2019 à la sous-préfecture de Rambouillet. Pas d'accident grave mais 31 situations « potentiellement » dangereuses ont été relevées. Des mises en conformité des MMR (Mesures de Maîtrise des Risques) doivent être réalisées pour le 15 novembre 2019.

2. La mise en conformité de l'arrêt de bus à la Couperie et l'installation de panneaux d'affichage des risques ne sont toujours pas réalisées (préconisations du PPRT à échéance en mai 2016 !!). la création du PPI (Plan Particulier d'Intervention) début 2020 devraient rendre obligatoire ces réalisations). La nouvelle salle des fêtes de Beynes n'est toujours pas commencée ! La salle Fleubert actuelle est toujours en zone orange du site de Storengy (échéance du PPRT mai 2017 !).

3. Le projet Albatros qui consiste à extraire le gaz piégé dans la nappe de l'Albien (suite à une fuite pendant plusieurs années au niveau d'un puits) et à le réinjecter dans le réservoir de Beynes Supérieur est en cours depuis 2018 et devrait durer une dizaine d'années !

4. Le nouveau site de GRT Gaz est pratiquement terminé et les installations paysagères commencent à être efficaces. ..Les arbres commencent à cacher le site et la verdure apparait à l'intérieur du site lui-même. Reste le démantèlement de l'ancienne grille de connexion entre les 2 sites (Storengy et GRT Gaz) qui doit se terminer en 2020.

La démolition de certains bâtiments des anciens sites et la suppression de la base de vie, installée pour les travaux des nouveaux sites doivent être réalisées ensuite.

3-44 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de SAINT ILLIERS la VILLE – site exploité par la Société STORENGY

17 Janvier 2019 à la Mairie de Saint-Illiers-la-Ville :

Approbation du règlement intérieur et nomination des membres du bureau

Bilan de l'activité 2017/2018 par la cheffe du site Mme Lafage :

Une forte sollicitation du volume stocké car en fin de saison les stocks ont atteint leur plus bas niveau historique.

Installation, courant 2017, d'un écran synoptique dernière génération. Pour la salle de contrôle.

Réalisation d'un exercice POI. Storengy prévoit d'aménager dans le courant de l'année 2019 4 bassins de rétention des eaux pluviales sur son site de Saint-Illiers-la-Ville.

Bilan des inspections de la DRIEE par Monsieur LAMBRECHT inspecteur DRIEE :

Dernière visite le 27.11.2018 ; suites données aux remarques lors de la précédente inspection, suite de l'exercice POI, fonctionnement des nouveaux économiseurs, défense incendie et stockage de liquide inflammable.

Cette visite a donné lieu à 15 remarques et relevé 2 non-conformités simples.

A l'issu des présentations, les discussions portent sur la prise en compte du risque pour les populations riveraines ; il est convenu de tester les Plans communaux de sauvegarde des communes concernées lors d'un prochain PPI.

En savoir + :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-de-saint-illiers-la-ville-stockage-souterrain-a2912.html>

3-45 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines

Les actions prioritaires pour l'année sont : l'encadrement d'un service civique, la poursuite des suivis sur les arthropodes : Carabidae (coléoptères) et Araignées ainsi que le démarrage du suivi sur les Lepidoptères (hétérocères), plus de temps à passer sur la destruction du ragondin, la création de la mascotte de la réserve et l'installation des nouvelles pompes.

3-46 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet

Ce comité réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet, le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2ième plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés : l'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt régulière ou irrégulière ».

3-47 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Port-Royal

Cette forêt de 720 ha est située en zone périurbaine et reçoit ainsi beaucoup de public, randonneurs, sportifs, chasseurs. Son exploitation sylvicole est du type "forêt régulière".

3-48 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly

Pas de réunion en 2019.

3-49 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye

Pas de réunion en 2019.

3-50 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles

Une tournée terrain le 24/09/19 qui n'a pas donné lieu à compte-rendu.

3-51 Comité de Pilotage de l'Etude de zone en Vallée de Seine

L'étude de zone est terminée, il n'y a donc plus de Copil.

3-52 Comité de Pilotage Sites Natura 2000

[Du site Natura 2000 FR 1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny »](#)

7 février 2019 : 8ème comité de Pilotage du site Natura 2000

Obj :

- *Election du Président du CoPil par les élus des collectivités territoriales de situation.*
- *Rappel sur la démarche Natura 2000 et l'avancement du programme,*
- *Suivis ornithologiques,*
- *Mesures agro-environnementales et climatiques (MAE-C) souscrites.*
- *Contrats Natura 2000 signés et en projet.*
- *Charte Natura 2000.*
- *Communication et site Internet.*
- *Procédure d'évaluation des incidences Natura 2000.*
- *Visite de terrain dans la forêt de Rosny avec présentation des contrats Natura 2000 mis en œuvre.*

Monsieur Gouriou succède à lui-même étant le seul candidat à la fonction de Président du CoPil.

Animations (contrats MAEC) : l'ensemble des parcelles agricoles rémunérées couvrent 282,45 hectares soit 27% de la SAU agricole de la ZPS. 5 autres contrats Natura 2000 (1 forestier et 4 ni agricole-ni forestier) sont en cours au bénéfice de l'AEV.

En forêt de Rosny 64 935€ en contrepartie de création d'ilots de sénescence pour 30 ans et 13500€/an pour la fauche annuelle tardive des pelouses calcicoles, 94227€ pour la réouverture des pelouses.

Sur le domaine de Flicourt à Guernes : 11500€/an fauche annuelle des milieux ouverts, 5500€/an élimination des espèces exotiques envahissantes, 14500€ réfection de l'entrée principale, 3000€ pose de panneaux à l'entrée. 11000€ renforcement de la haie.

Réserve de Moisson : 366156€ maintien des landes et pelouses.

Plan d'eau de l'Ilon : 13092€ fabrication et installation d'un radeau à sternes en remplacement de l'ancien.

Bilan annuel des oiseaux prioritaires du site Natura 2000 :

Les sites du réseau Natura 2000 ont vocation à maintenir, voire améliorer, l'état de conservation d'espèces d'intérêt Européen. Sur les 10 espèces prioritaires seules 5 ont pu faire l'objet d'évaluation, en effet là plus part des inventaires et bilans sont réalisés bénévolement par Monsieur Baudoin et ne peuvent être exhaustifs à l'échelle des 6000 hectares de la ZPS. Cependant on constate une tendance à la baisse pour grand nombre d'espèces, les conflits d'usage anthropiques occasionnent des dérangements que ne peuvent compenser les efforts de gestion (Rémunération des MAEC). Sans dévaluer les sommes investies par les fonds européens, il s'agirait de vérifier que les MAEC ont une réelle incidence positive sur l'état des populations d'oiseaux.

Plus d'informations :

Site Natura 2000 FR 1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny. »

<http://boucledemoisson.n2000.fr/>

Du Site Natura 2000 «Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

Jeudi 17 octobre 2019.

Obj :

- *Election du Président du comité de pilotage et de la structure chargée de l'animation du site*
- *Rappels sur Natura 2000*
- *Bilan de l'animation*
- *Réactualisation des habitats dans le cadre de la révision du DOCOB*
- *Prévisions d'animation*
- *Questions diverses*

M. de MAGNITOT est le seul candidat au renouvellement de la présidence. M. de MAGNITOT est réélu à l'unanimité à la présidence du COPIL.

Le Parc naturel régional du Vexin français est le seul candidat en tant que structure animatrice du site Natura 2000. Le PNRVF est réélu à l'unanimité animateur du site Natura 2000.

Suivis des espèces d'intérêt communautaire :

Chiroptères. Sur les cavités en Natura 2000 bénéficiant d'une protection physique, belle augmentation des effectifs, toutes espèces confondues ! L'environnement aux alentours de ces cavités (agriculture biologique, maintien des haies et bosquets...) joue également en leur faveur. Un site a cependant été vandalisé avec des incidences certaines sur la population y résidant. S'en suivra un suivi moins régulier compte tenu des difficultés pour accéder à certains sites.

Ecrevisse à pattes blanche : la population du ru du bois de l'Aunaie serait la plus importante connue en ile de France.

Agrion de Mercure : de nouveaux inventaires seront réalisés, probablement mené par l'OPIE (Office pour la protection des insectes et de leur environnement).

Habitats d'intérêt communautaires : une étude récente du CBNBP pour l'actualisation des habitats a permis d'en découvrir 3 nouveaux types qui n'étaient pas mentionnés dans le précédent.

Les contrats Natura 2000 réalisés depuis 2016, sont au nombre de 3 ; le signataire est la Bergerie de Villarceaux.

Des conflits d'usages sont signalés quant à l'activité de canoë-kayak qui embarquerait et débarquerait à sa guise et créerait des nuisances (piétinement-dérangement de la faune en ripisylve-déchets). Il est répondu qu'en dessous de 300 participants il n'y a pas d'obligation d'évaluation d'incidences et que chaque maire peut intervenir par exemple s'il constate l'installation de pontons sans autorisation ou un trouble répété à l'ordre public.

Prévisions d'animation : Recrutement d'un vacataire en appui, Inventaires Agrion de mercure & faune piscicole (+ amphibiens ?), Recherche de contrats potentiels.

3-53 Comité de Suivi de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt

8 Octobre 2019

Obj :

- *Résultats sécurité, Chiffres-clefs, évènements de l'année 2019*
- *Avancement de l'activité 2019*
- *Suivi environnemental*
- *Perspectives 2020*
- *Questions diverses*
- *Visite du site*

Augmentation de la part du transport fluvial pour l'acheminement des matériaux.

L'exploitation respecte les niveaux sonores, de poussière et de qualité d'eau conformément aux seuils admissibles définis par l'arrêté d'autorisation. Les analyses des matériaux inertes admis pour le remblai sont conformes

Les Bretelles : Passage du convoyeur sous la route de Saint Martin, début de l'exploitation sur la phase 1, quelques fouilles archéologiques restant à effectuer en parallèle à l'exploitation. Présentation de quelques résultats de fouilles.

Déviations du chemin des moutons, rappel de l'exploitant ; la route goudronnée n'est toujours pas ouverte à la circulation.

Réaménagements du site Derrière la chapelle / Les Fonciers devraient être terminés fin 2019.

Suivi environnemental : bilan des mesures ERC et du suivi faune flore (dont 13 dernières années de suivi avifaunistiques)

3-54 Comité des Usagers de la Forêt de Rosny-sur-Seine

Cette commission ne s'est pas réunie en 2019.

3-55 Comité Technique Départemental de la SAFER

Ce comité s'est réuni 9 fois pendant l'année 2019 pour examiner les acquisitions amiables et par préemption puis les projets de rétrocessions des espaces agricoles. Il est évoqué également le rôle de la SAFER dans les plans Etat-Région.

La SAFER recense les friches agricoles formées par des délaissés ou des abandons d'exploitation dossier VIGIFRICHES.

3-56 Comité Technique Départemental de Suivi des espaces classés Natura 2000

Ce comité se réunit une fois par an et présente les travaux ainsi que le suivi des espaces NATURA 2000. Il faut noter que cette année le classement RESERVE NATURELLE ETANGS DU ROI SOLEIL a été évoqué par une présentation.

4 - Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2020

4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2019-2020

En juin 2019 : réunion préparatoire avec nos partenaires du cycle d'éducation à l'environnement et définition du nouveau thème pour l'année scolaire 2019-2020 : « **notre amie l'eau de tous les jours** ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu à la station d'épuration Carré de Réunion à Saint Cyr l'Ecole :

- le **mercredi 2 octobre** de 9h30 à 12h30 pour les enseignants depuis la maternelle jusqu'au collège
- le **jeudi 3 octobre** de 14h à 17h pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement.

Pour compléter ces journées, une **visite guidée de la station d'épuration** le mercredi par Jean-Pascal CHUZEL, Directeur de l'usine, et le jeudi par Yannick DUBOUILLO, Responsable opérationnel usine Carré de Réunion.

Nous remercions très sincèrement Madame Sonia BRAU, Maire de Saint-Cyr-l'Ecole et Vice-présidente d'**Hydreaulys** ainsi que toute l'équipe du Carré de Réunion de nous avoir accueillis.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation sont accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/leau-de-tous-les-jours/>

Le jeu-concours se déroulera du 9 janvier (date du lancement Presse à la Ferme du Manet) au 4 avril 2020. Il est destiné aux jeunes de 5 à 15 ans, ainsi qu'aux foyers d'hébergement, et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs, du département des Yvelines. Les individuels peuvent eux aussi participer car les bulletins sont mis à leur disposition dans les sites partenaires du département tels que la Bergerie nationale, l'ONF, le parc et zoo de Thoiry, la Ferme du Manet, le Domaine de Madame Elisabeth, la Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, etc...

Yvelines Environnement délivrera à ceux qui ne seront pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix aura lieu le mardi 26 mai 2020 à 18h au Forum Armand Peugeot de Poissy.

Suite à la crise sanitaire du Covid-19, la remise des prix 2020 a du être annulée.

4-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2020

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement vont organiser du 1^{er} juin et au 1^{er} septembre 2020 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement « **notre amie l'eau de tous les jours** ».

Nous remercions vivement la ville de Rambouillet et particulièrement Monsieur le Maire, Marc ROBERT, de mettre à notre disposition une des salles de la Bergerie Nationale qui permet aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans un cadre exceptionnel.

Il sera également possible de participer aux animations organisées par la Bergerie Nationale.

Suite à la crise sanitaire du Covid-19, les projets 2020 d'Yvelines Environnement ont été annulés et/ou reportés.

4-3 Le « Prix Yvelines Environnement »

L'association Yvelines Environnement lance, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles-Yvelines et le Conseil départemental des Yvelines, la première édition du « Prix Yvelines Environnement » destiné à l'ensemble des entreprises du département. Les différentes distinctions visent à valoriser et récompenser toutes les

structures capables de concilier efficacité écologique et performance économique pour faire de la croissance durable une réalité.

« *L'écologie n'est plus le cheval de bataille de quelques initiés : la mobilisation doit être générale. Depuis plusieurs années, les services du Département travaillent d'arrache-pied pour trouver de nouvelles solutions afin de conjuguer préservation de l'environnement avec équité sociale et développement économique. Nos réalisations concrètes, au service des communes pour améliorer la qualité de vie des Yvelinois, témoignent de notre capacité à faire nôtres les principes du développement durable* ».

Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines

« *Pour les entreprises, devenir éco-responsable tout en trouvant de nouvelles opportunités d'affaires et de nouveaux partenaires, est un challenge constant qui demande de la volonté, du temps mais qui peut s'avérer extrêmement bénéfique. Depuis de nombreuses années, la CCI les accompagne pour repenser leur stratégie économique et environnementale tant de manière individuelle que collectivement. Parce que c'est essentiel pour les entreprises et positif pour le territoire, nous étoffons notre offre d'accompagnement en matière de développement durable, RSE, économie circulaire et collaborative, plan de mobilité pour conseiller au mieux les entreprises des Yvelines dans leur développement* ».

Gérard Bachelier, Président de la CCI Versailles-Yvelines

Pour participer, chaque entreprise devra répondre à l'un des critères suivants :

- prise en compte des impacts environnementaux des ressources utilisées, notamment ceux associés à leur extraction et exploitation ;
- développement d'un nouveau produit ou procédé industriel plus respectueux de l'environnement ;
- mesure des impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie puis intégrés dès sa conception ;
- évaluation des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat ;
- mise en synergie et mutualisation entre plusieurs acteurs économiques permettant d'optimiser l'utilisation des ressources sur un même territoire ;
- mise en place d'un procédé de prévention, de gestion, de traitement ou de recyclage lié à la protection de l'environnement (déchets, eau, air, économies d'énergie...) ;
- mise en œuvre d'une politique forte de management environnemental global et notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- proposition d'une action pédagogique, de sensibilisation ou d'information pour le développement durable et l'économie circulaire, y compris la préservation de la biodiversité.

Pour concourir à l'un des prix, les candidats devront s'inscrire à : prix.yvelinesenvironnement@orange.fr

Par la suite un dossier technique sera à compléter et à retourner à Yvelines Environnement avant le 27 mai 2020.

Le jury se réunira du 2 au 10 juin 2020 et la cérémonie de remise des prix se tiendra à l'Hôtel du Département le mercredi 17 juin 2020.

Suite à la crise sanitaire du Covid-19, les projets 2020 d'Yvelines Environnement ont été annulés et/ou reportés.

4-4 Brèves

Des "Brèves" seront disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/les-brevs/>

5 - Résolutions et Conclusions

5-1 Résolutions

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral approuvé lors du Conseil d'Administration du 21 juillet 2020 y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier approuvé lors du Conseil d'Administration du 21 juillet 2020, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 et le budget prévisionnel de l'exercice 2020,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2021.

Résolution n°3

1/ Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Au titre des adhérents directs :

Georges CALLEN, Gérard BAUDOIN, Olivier FOUQUET, Gérard GROLLEAU

2/ Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration :

Au titre des associations membres :

Michel MORGENTHALER Association De Bange-Houdon

Michaël LE SAULNIER, Association Marcheurs-Cueilleurs, nomination différée.

Résolution n°4

Yvelines Environnement demande que les terrains du site classé du Domaine de Versailles, mis à la disposition de l'Etat par l'Etablissement Public du Château de Versailles, dans le cadre du concours international SOLAR DECATHLON, soient aménagés selon les projets établis par l'architecte paysagiste Pierre-André LABLAUDE afin que la restauration initialement prévue de cet espace soit effectuée.

Yvelines Environnement demande à être tenu informée du réaménagement prévu.

Résolution n°5

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années d'interventions de l'Etat pour que le site classé de la Plaine de Versailles, classé par décret du 7 juillet 2000, en particulier le long et à proximité de l'Allée Royale de Villepreux, soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols qui polluent les paysages et le rôle de Gally, objet de coûteux travaux.

Yvelines Environnement rappelle ses demandes concernant le site classé en juillet 2000 :

- la restauration des zones humides du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
- la mise officielle dans le périmètre du site de la Plaine de Versailles classé par décret du 7 juillet 2000 de la partie qui avait été réservée pour le raccordement de l'A86 à l'A12, à Bailly, ce raccordement ayant été supprimé du SDRIF.

Résolution n°6

Yvelines Environnement soutient les demandes des riverains de la plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, en site classé de la Plaine de Versailles, en covisibilité avec la Chapelle Royale, pour la mise en conformité complète, de façon à supprimer toutes nuisances olfactives et toutes pollutions sur l'environnement.

Résolution n°7

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé par décret du 7 juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre, déjà détruite en partie par l'installation de nombreux centres commerciaux avec leurs parkings agrivores.

Résolution n°8

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes stockages de déblais de chantiers qui défigurent la Plaine de Versailles, en consommant encore plus de terres agricoles, et condamne particulièrement la réalisation, en cours, du stockage de Thiverval-Grignon – réalisé sous couvert d'un projet de golf.

Les dépôts des déblais de l'A86 sur les terres de Villiers-le-Mahieu, derrière le Parc de Thoiry, voici 20 ans, n'ont pas fait l'objet de contrôle et aucun des projets promis n'a vu le jour.

Yvelines Environnement demande que les sites de stockage des Yvelines ne consomment plus de terres agricoles, qu'ils fassent l'objet d'une communication publique sur l'état des lieux, des contrôles des déchets déposés et de la remise en état des lieux.

Résolution n°9

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à la vente de l'ensemble du Domaine de Grignon, lieu de Mémoire, dont la vocation de formation en agronomie a été définie par Charles X en 1827, lieu où se trouvent des richesses patrimoniales paléontologiques de notoriété mondiale, lieu où a été édifié un Patrimoine bâti classé, lieu où a été développé un arboretum, réservoir d'écosystèmes, lieu de cultures agricoles inséparable de la ferme expérimentale, et sans oublier l'importance de la zone inondable du rû de Gally.

Yvelines Environnement soutient le projet d'Observatoire International de l'Agronomie « Grignon 2026 » élaboré par les anciens élèves de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie par le biais de leur association « Grignon 2000 », et demande que tout soit mis en œuvre pour le faire aboutir.

Résolution n°10

Yvelines Environnement réitère sa demande d'accélération du processus de classement de la forêt de Marly et ses extensions en forêt de protection.

Résolution n°11

Yvelines Environnement, aux côtés de la SPPEF, réitère son opposition à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes, ainsi que des terrains qui l'entourent et de ses communs. Yvelines Environnement demande aussi son entretien.

Résolution n°12

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain en sa totalité au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse enfin.

Résolution n°13

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de l'ensemble de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

Résolution n°14

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de la Plaine des Essarts le Roi en Zone Agricole Protégée dans son intégralité.

Résolution n°15

Yvelines Environnement demande que l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage ne s'implante pas aux Essarts le Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale). Ce site a fait l'objet d'une acquisition par l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.

Résolution n°16

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparaît plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement de la forêt.

Résolution n°17

Nous réaffirmons notre opposition à l'implantation d'éoliennes dans les Yvelines, et nous nous opposerons par tous moyens, en liaison avec les associations et les riverains concernés, à sa réalisation.

Résolution n°18

Sur le projet OIN Paris Saclay, Yvelines Environnement demande que les plans de déplacements des personnels et habitants du secteur soient réalisés puis publiés et que les synthèses de ces plans permettent d'analyser les besoins actuels et futurs. Il faut conduire des synthèses sur les capacités, les fréquentations et les moyens d'amélioration des divers transports en communs actuels et sur les circulations routières.

Il est anormal que ces demandes exprimées clairement depuis 2016 par nos associations n'aient pas donné lieu à des réunions de travail et d'échanges entre Transporteurs, Aménageurs, Elus et Associations mobilisés sur ces problématiques.

Résolution n°19

Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que le site de la Revanche à Elancourt, projet évoqué pour les JO, ne soit pas retenu et conserve son environnement devenu naturel sur cette colline artificielle.

Résolution n°20

Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que l'ensemble des sites des Yvelines, évoqués pour les JO, ne soient pas modifiés durablement dans leurs environnements.

Résolution n°21

Yvelines Environnement demande que la Commission départementale d'installation des antennes de radiotéléphonie mobile, qui a rédigé la Charte signée par les élus et les opérateurs, mais qui n'a pas été réunie depuis plus de 10 ans, soit convoquée rapidement afin :

- d'obtenir un avis concernant la décision de VGP d'organiser sa propre instance de décision en la matière,
- de régler les litiges qui opposent populations, élus et opérateurs en plusieurs endroits des Yvelines.

Résolution n°22

Yvelines Environnement souhaite une amélioration du déroulement des commissions consultatives, notamment concernant un délai raisonnable de convocation, la communication des documents comme la réception de compte-rendu au moins deux semaines avant la tenue de celles-ci.

Résolution n°23

Concernant les Plans Climat Air Energie territoriaux (PCAET), Yvelines Environnement regrette la multiplication d'installations de fermes photovoltaïques sur le territoire (alors que les installations en toiture, moins impactantes pour la faune et la flore, ne sont pas assez accompagnées, financièrement, politiquement ou médiatiquement).

De même concernant l'implantation de fermes éoliennes au détriment d'installations de moindres dimensions voire individuelles.

Résolution n°24

Concernant les terres excavées du Grand Paris, Yvelines Environnement attache une importance particulière à tout aménagement, et en particulier aux exhaussements de terre qui seraient de nature à porter atteinte à l'environnement tant au niveau de la faune et de la flore comme des paysages ou du fonctionnement hydrique des sols.

Résolution n°25

Yvelines Environnement demande à ses adhérents d'intervenir dès que possible localement lors des modifications du PLU afin d'éviter plus tard des conflits entre classement et PLU.

5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurais oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

Le Conseil départemental des Yvelines (CD 78), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines (DSDEN 78), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (DDCS 78), la Direction Départementale des Territoires des Yvelines (DDT 78), la Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines, SEOP/SEVESC/Suez Environnement, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), l'INRAE, l'ONF et en particulier l'Espace Rambouillet, la Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes et l'Ecole de la Campagne et de la Forêt à Marly, mais aussi l'association ACTI Animation, la Bergerie Nationale de Rambouillet, l'Etablissement Public-Château de Versailles, le Muséum National d'Histoire Naturelle-l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Château de Thoiry,

le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, Ariane Group, l'Île de Loisirs de St-Quentin-en-Yvelines, le Domaine de Madame Elisabeth (CD78), EBS Le Relais Val de Seine, Les Ecuries de la Panetière à Autouillet, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré, l'Imprimerie Inov-Offset Eclair, le Jardin du Ruchot à Jouars-Pontchartrain, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, la Serre aux Papillons, et le SIDOMPE.

Sans oublier la Société SEQUOIA à Epône qui confectionne depuis plusieurs années les trophées offerts aux lauréats de notre concours scolaire, et également le Conseil départemental des Yvelines, Gibert Joseph, l'Ecole des Loisirs et la SHARY pour les livres qu'ils leur offrent gracieusement.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2019.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

La Secrétaire générale

Pascale GAUTHERET

La Présidente

Christine-Françoise JEANNERET

6 - Activités 2019 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

6 - Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

p.54

6-1	ACURDI	p.55
6-2	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.55
6-3	Association Avec Richard Mique	p.60
6-4	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACH)	p.61
6-5	Association De Bange-Houdon	p.61
6-6	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.64
6-7	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.69
6-8	Association La Saint Lambert (LSL)	p.73
6-9	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.75
6-10	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.81
6-11	Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)	p.81
6-12	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.82
6-13	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)	p.82
6-14	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.83
6-15	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.84
6-16	Sauvons la Tournelle	p.85
6-17	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.86
6-18	Syndicat de Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.86
6-19	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)	p.87

Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessous.

6-1 ACURDI – Sonchamp

En mai 2018, l'exploitant de l'usine de la Chaudière à Sonchamp, s'était engagé à se conformer à l'arrêté préfectoral qui lui a été notifié quelques mois plus tard.

Malheureusement, suite à nos plaintes auprès de la DRIEE qui a effectué une inspection inopinée, rien n'a été respecté. Un arrêté préfectoral de mise en demeure datant de septembre 2019 est resté lettre morte dans le délai imparti ; une autre inspection était prévue mais elle n'a pu avoir lieu avant le confinement sanitaire.

6-2 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

Rappel des objectifs lors de l'AG du 8 février 2019

- 1.- Continuer à développer les trois fonctions de nos forêts : sociale, écologique et économique
- 2.- Nos deux forêts sont un patrimoine régional : faire en sorte que tous les habitants des communes périphériques les prennent en compte comme leur patrimoine.
- 3.- Développer la connaissance de nos forêts auprès du public pour qu'il soutienne nos actions de défense et préservation de nos forêts, par le développement de nos sorties et le recensement des arbres remarquables.

1.- DEFENDRE

Statut de forêt de protection. –

Promulgation du décret : no 2019-1136 du 5 novembre 2019 portant classement comme forêt de protection du massif de Saint-Germain-en-Laye sur une partie des communes de Saint-Germain-en-Laye et du Mesnil-le-Roi dans le département des Yvelines. Ce décret a été promulgué 16 ans après notre première demande.

Rappel de la chronologie :

- 1^{ère} lettre adressée au préfet pour lancer la procédure en 2003
- 1^{ère} réunion de pilotage de 10 décembre 2007
- Blocage complet des travaux préparatoires à l'enquête publique en 2009 pour faire passer le projet de l'appendice du tram train gare de RERA-Gare de Grande Ceinture, enquête publique où nous avons eu le sentiment d'une enquête pour la formalité et que la décision était déjà actée. Nous étions en faveur d'une liaison directe vers Versailles et Cergy dans l'autre sens.
- De 2010 et plus particulièrement en 2013 et 2016 : relance auprès gouvernement, sénateur, député toujours sans succès.
- 2 mai au 2 juin 2018 : enfin l'enquête publique avec un rapport des enquêteurs favorable à nos observations.
- Le décret devait être promulgué en mars 2019

Précisions à apporter au décret : Le problème des lisières représentées par un trait relativement épais.

Modification du PLU de Saint Germain. – La mairie a lancé une modification début décembre 2019 du PLU de Saint Germain, publiée en février 2019 (selon une procédure qui ne comporte aucune enquête publique et dans un délai très court) qui en particulier supprimait des règles concernant la hauteur des bâtiments sur les zones militaires (zones UCM). MV a mis sur internet un avis à titre personnel sur ce point faute de temps pour consulter le CA.

Seine Aval.- Un grave incendie s'est déclaré le 3 juillet 2019 à la station d'épuration Seine Aval à Achères dans la première étape du traitement des eaux usées, l'unité de clarifloculation. C'est la Seine qui a été touchée avec une pollution importante. PER et F Arlabosse ont assisté à la réunion du 9 novembre avec la participation de la secrétaire d'état à la transition écologique E Wargon. Une expertise indépendante a été demandée à DuPont. 4 sources de départ de feu, à proximité de la cuve N°4, toutes d'origine électriques, sont actuellement étudiées : un chemin de câbles, un éclairage de chantier, un ventilateur mobile et la batterie d'un détecteur. Le bilan devrait être présenté fin février 2020. En attendant, des bassins à l'air libre sont en service ce qui va sans doute générer des odeurs pour le voisinage. La forêt n'a pas été touchée en tant que tel mais cela risque de retarder la perspective de l'acquisition d'une centaine d'hectares pour la forêt de Saint Germain, certains bassins de décantation devant être remis en route pour compenser cette unité.

Etats généraux. - Ils ont été lancés par la Mairie de Saint Germain en partenariat avec l'ONF et les communes volontaires de l'intercommunalité, notamment Marly le Roi pour que l'ONF puisse trouver des financements pour faire face à ces nombreuses difficultés : assauts de l'urbanisation, fréquentation non souhaitée comme les dépôts sauvages et

celle du public du fait de son accessibilité. Une réunion de diagnostic a eu lieu le 15 novembre 2017 suivie d'ateliers dans la première moitié de 2018 auxquels nous avons participé. Une restitution a été faite en juin 2018 avec l'expression des besoins et un plan de financement. La principale réclamation du public est la propreté et c'est le premier poste de dépense de l'ONF en matière d'accueil du public : propreté 38% et sécurité 24%.

Le 24 septembre 2018, M. Béal Directeur ONF Agence Ouest annonce l'arrêt du ramassage des dépôts sauvages faute d'argent. Le 10 octobre 2018 lors d'une conférence de presse avec Valérie Péresse, les financements suivants ont été accordés :

- 100 000€ pour le fonctionnement (ramassage) avec participation de la Région, des villes de Saint Germain-e-Laye, Achères, Poissy, Mesnil le roi et ONF
- 100 000€ pour l'investissement (Région, Communauté d'agglomération Saint Germain-Boucles de Seine) et ONF.

En 2019 : l'ONF a appliqué ce plan avec les autres besoins déterminés en juin 2018 notamment sur la propreté, les pistes cyclables et la valorisation de l'étang du Cora lors du Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt de Saint Germain le 30 janvier 2020.

Autre point concernant la propreté : Suite à la loi sur le bénévolat, nous sommes sollicités par des écoles, associations et entreprises pour mener des opérations de ramassage des déchets.

Règlement de publicité.- Le règlement devait être mis à jour pour se mettre en conformité avec l'évolution de la législation et de la technologie. 2 réunions de la commission ont eu lieu ainsi qu'une réunion publique. PE Renard a assisté aux 3. Les réserves des associations seront prises en compte. A noter que la mairie ne se positionne que sur l'emplacement des panneaux ou autres et non sur le contenu. La Commission départementale a approuvé ce règlement et a adressé ses félicitations à la commune.

Tram 13.- La forêt encore plus amputée que ce qui est prévu :

- Les travaux qui ont été effectués mettent en évidence que l'abattage d'arbres nécessaire pour répondre à la sécurité de la virgule est plus conséquent que prévu.
- L'encagement du Tram 13 va entraîner un cloisonnement pour la partie sud de la forêt.
- La phase 2 correspondant à la liaison avec Achères va entraîner le déboisement d'environ 6 Ha.
- L'extension de la forêt en son nord d'au moins 100ha n'est pas acquise.

2.- FAIRE CONNAITRE

Conférence de Luc Blanchard.- « Une nouvelle forêt en bordure de Paris ! » de 1 350 hectares tel était le thème de la conférence de Luc Blanchard, le 18 avril à partir de son livre « Plaine en devenir, Histoire de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt ». Son exposé a été suivi par celui de Pierre-Emile Renard sur les terrains du SIAPP. Ces deux exposés présentaient deux points majeurs d'intérêt :

1. Le projet de forêt de Pierrelaye-Bessancourt qui doit établir un lien écologique entre les forêts de Montmorency et de Saint-Germain, et s'étendre aussi vers le Vexin entre Seine et Oise. Cette jonction doit préfigurer la création d'une ceinture verte de forêts autour de Paris pour faire face au réchauffement climatique.
2. Notre projet de récupération d'une centaine d'hectares sur les terrains du SIAPP : problématique de la dépollution des sols et solutions pouvant être envisagées pour traiter les déchets résultant de l'épandage de boues. Ces boues sont issues du traitement des eaux usées depuis les années 1870 par le SIAPP et ses prédécesseurs, sur les 400 ha pris sur la forêt de Saint Germain en 1911.

Michel Béal, étant présent a pu nous confirmer que le reboisement de la plaine de Pierrelaye a été confié à son agence ONF par la SMAPP (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt). Pour l'ONF c'est un défi en raison de la possible contamination des nappes phréatiques lors du reboisement. Cependant, les 128 ha du SIAPP que la ville de St Germain pourrait récupérer en bordure de la forêt de St Germain ne devraient pas rencontrer le même problème. Il y a un risque de retard à la création à cause de la demande d'exploitation du gravier.

Le projet de Pierrelaye est en cours d'exécution : Inauguration le 25 novembre 2019 et plantation du 1er arbre sur 1 million prévu.

A cette conférence, il y a eu peu de participants 15 (en même temps avaient lieu d'autres réunions).

Journée d'études de la Fédération Nationale des Sociétés Amies des Forêts sur le thème Santé et Vulnérabilité des forêts 27 septembre 2019.- Cette Journée était organisée par la FNSAF en partenariat avec notre association.

Le matin s'est tenu un colloque, et l'après-midi a servi d'illustration avec une visite du parc de Saint Germain avec Gilles Becquer, jardinier en chef suivie par une promenade avec Michel Béal en forêt pour voir notamment le dépérissement des chênes ainsi que les conséquences des travaux du tram 13.

Elle a connu un très grand succès : 85 participants dont 5 étudiants de Sciences Po Saint Germain. Nous avons été félicités par la Fédération pour l'organisation de cette journée.

De cette journée d'études, nous tirons trois conclusions pour orienter les actions de notre association :

- Comment faire passer le message au grand public d'une gestion plus dynamique et durable des forêts d'après l'exposé de Frédéric Delpont. Nous avons trouvé son exposé trop prudent sur la santé des arbres suite aux rapports du GIEC.
- Comment financer l'effort très important en termes de recherche et de travail dans nos forêts pour faire face au changement climatique et rémunérer les services rendus à la biodiversité, avec l'exposé de Michel Béal sur les services rendus à la biodiversité par la forêt. En effet, il nous a démontré que la forêt est financée par moins de 10% des services qu'elle rend et encore, cette évaluation est minimum.
- Comment inclure plus particulièrement les jeunes de 16 à 35 ans car comme le grand public ils ignorent. en grande majorité complètement les forêts alors que nos forêts couvrent près d'un tiers le territoire français.

Inventaire des arbres remarquables du massif de Saint Germain.- En parallèle de notre projet d'inventaire, l'ONF a entrepris une actualisation de son inventaire des arbres remarquables. Nous avons appris par ailleurs que le grand tilleul de la grille Dauphine, que nous avons répertorié, serait abattu pour raisons de sécurité. Notre groupe attend d'en savoir plus sur les projets de l'ONF afin de consolider son travail dans la durée.

Balisage du sentier des Oratoires. – sous la supervision de Bernard Mouton et d'Alain Gauthier un entretien normal a été réalisé sachant qu'il y a des dégradations du matériel de balisage soit par les engins de chantier soit par vandalisme.

Sorties.-

- 4 sorties à la découverte de l'écosystème forestier et des arbres à caractère remarquable avec Alain Gauthier deux au printemps, deux autres à l'automne quint regroupé 52 participants. A chaque sortie 13 à 20 arbres remarquables par leur âge, leur taille, leur aspect ou la rareté de leur espèce ont été rencontrés. L'objectif est de les poursuivre ces sorties au nombre de 2 ou plus chaque année, l'une au printemps, l'autre à l'automne.
- 1 sortie « botanique » en forêt de Saint Germain: (quartier de la Muette) : reconnaissance des arbres et plantes, propriétés thérapeutiques, avec Marie-Lou Dussarat, botaniste, et Florence Raynaud-Delaval, pharmacienne et naturopathe.
- 1 sortie champignons le 12 octobre

Forums. - Participation aux forums de Marly, Saint Nom la Nature (avec le stand de l'association Saint Nom la Nature) Louveciennes (avec le stand de l'association Racines) le 7 septembre et St Germain en laye le 28 septembre. Grâce à Bernard Mouton, ces forums ont pu être assurés et approvisionnés avec nos publications.

Liens avec l'ONF. – Interventions et réunions avec M. Béal, Directeur Agence Versailles :

- Conférence introductive : « Nouvelle politique en faveur des forêts péri- urbaines » par M.Béal, Directeur de l'agence ONF de Versailles à l'AG du 2 février 2019 portant sur 2018
- Participation à la conférence de Luc Blanchard le 18 avril 2019
- La journée du colloque FNSAF le 27 septembre 2019 avec exposé, échanges et promenade
- Rencontre en décembre de Pierre-Emile Renard avec Michel Béal annonçant notamment la convention entre le préfet et l'ONF pour développer un plan de lancement du statut de forêt de protection. La forêt de Marly est programmée pour 2022.

Site internet et communication. –

- 3 lettres aux adhérents en 2019 avec la mise en page et graphisme d'I. Otlet
- Site internet : Pas de changement

3.- PERSPECTIVES POUR 2020

Exposé de Marguerite Vincenot, la présidente

- 1.- Sensibiliser le public à une gestion dynamique et durable des forêts et aux besoins de financement de la forêt, en particulier avec les sorties connaissance des arbres et les réponses aux opérations de ramassage en forêt, occasion d'information.
- 2.- Contribuer au développement de la ceinture de forêt autour de Paris :
 - A la fin de l'année une convention a été signée entre le Préfet d'Ile de France et l'ONF visant à protéger la couronne de forêts entourant Paris de toute atteinte à son intégrité en établissant un plan de statut de forêt de protection des forêts Ile de France dont la première serait la forêt de Marly. Ce processus visant l'obtention de forêt de protection pour la forêt de Marly va être lancé en 2022.
 - Continuer à soutenir la récupération des 128 hectares des terrains du SIAPP entamée par la mairie de Saint Germain qui va permettre de faire la jonction avec la rénovation en forêt de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt.
- 3.- Développer un partenariat avec l'association de Solidarité de Sciences Po Saint Germain pour sensibiliser les futurs décideurs aux enjeux de la forêt.

Des points à résoudre :

- Comment développer des outils de communication pour toucher les jeunes en sachant que la plupart des membres du CA ne sont pas familiers avec les outils de communication sur les réseaux sociaux, et augmenter la participation des jeunes à notre association.
- La question de nos finances

4.- Communication de Michel Béal, directeur de l'agence ONF de Versailles

M. Béal qui devait intervenir à notre AG n'a pas pu le faire à son grand regret pour des raisons personnelles. Il nous a envoyé le texte de ce qui aurait dû être son intervention sous forme d'un texte qui a été lu par Pierre-Emile Renard et qui est reproduit in extenso ici.

AG de l'Association des Amis des forêts de Saint-Germain et de Marly - 08/02/20

« Je vous prie tout d'abord de m'excuser pour mon absence aujourd'hui à votre AG. Devant rejoindre la province ce week-end, je ne peux pas être des vôtres ce samedi 8 février. J'aborderai aujourd'hui trois points :

- Le classement en forêt de protection de la FD de Saint-Germain et la convention signée entre l'Etat Préfecture de la Région Ile-de-France et l'ONF
- La suite des Etats généraux des forêts de Saint-Germain et Marly
- La situation de l'ONF.

1- Le classement en forêt de protection de la forêt.-

C'est une très bonne chose pour l'ONF de voir enfin le massif de St Germain classé en forêt de protection. C'est le plus haut niveau de protection d'une forêt en France. Cela a fait l'objet d'un décret pris par le Conseil d'Etat en novembre dernier.

Ce classement assure une protection foncière, interdisant le défrichement pour tout nouveau projet d'infrastructure, d'urbanisation ou d'artificialisation. Ce statut ne remet pas en cause la vocation de la forêt et la gestion multifonctionnelle : accueillir le public, préserver la biodiversité et produire durablement le bois dont la société a besoin.

L'ONF n'aura pas besoin de modifier le plan de gestion de la forêt du fait de ce classement. Par contre le projet en cours de réalisation : le Tram13 (phase 1 et phase 2) pourra se réaliser jusqu'à son terme. Mais ça sera le dernier projet de cette nature.

Dans le cadre d'une convention inédite signée entre Michel Cadot, Préfet de la Région Ile-de-France et Jean-Marie Aurand, directeur général de l'ONF, l'Etat s'engage à faire classer d'autres massifs boisés en Ile-de France : Marly, Versailles, Meudon, Montmorency, Verrières, La Malmaison, Bondy (93), Ferrières (77)... Le classement en forêt de protection du massif de Montmorency vient d'être lancé par M. le Préfet du Val d'Oise.

Cette même convention entre la Préfecture de Région et l'ONF prévoit de plus la participation financière de l'Etat à des opérations d'investissement pour l'accueil du public dans les forêts domaniales d'Ile-de-France. Ceci est inédit

depuis plus de trente ans !!!... La condition de cette participation de l'Etat est que, localement, une ou des communes ou une agglo s'engagent en parallèle auprès de l'ONF à participer financièrement à l'entretien des forêts pour la fonction d'accueil du public donc s'engagent sur un budget de fonctionnement et ce pour un montant égal à celui de l'Etat. Dès 2019 et de nouveau en 2020, l'Etat a d'ores et déjà participé à des opérations d'investissement dans des forêts domaniales des Hauts de Seine. C'est la Métropole du Grand Paris (MGP) qui s'est engagée à participer financièrement pour l'entretien des forêts de ce département.

2- La suite des Etats généraux des forêts de St Germain et Marly.-

Après 5 ateliers de travail, les Etats généraux ont permis la signature en juillet dernier d'une convention entre l'ONF et les communes de St Germain, Achères et Marly et la CA St Germain Boucle de Seine. C'est un succès mais aussi une déception. Bien sûr, nous remercions chaleureusement ces collectivités de leur participation mais nous sommes encore loin d'une mobilisation à la hauteur des enjeux et des besoins.

Comme le disait le Maire de Saint-Germain en Laye, le jour de la signature de la convention, c'est une première pierre, c'est le début d'un chemin. L'ONF reprend donc avec force le chemin des collectivités pour les convaincre de participer.

Il faut rappeler ici : L'Office National des Forêts a adopté en 2017 une stratégie visant à adapter sa gestion des forêts domaniales en Ile-de-France. Les nouvelles orientations prennent encore davantage en considération les attentes des nombreux usagers et riverains, notamment en matière de préservation des paysages et du cadre de vie :

- Une sylviculture qui exclut désormais les coupes qualifiées de « rases » par les usagers. Notre action s'oriente vers une gestion arbre par arbre induisant une plus grande permanence du paysage tout en permettant une gestion indispensable à l'accueil des promeneurs. C'est le régime dit de la **futaie irrégulière**.
- **Une exploitation en régie**, qui nous conduit à ne plus vendre des arbres sur pied, mais des bois prêts à être enlevés. L'exploitation n'est donc plus le fait de nos clients, mais de prestataires ou de personnels ONF ; ce qui nous permet de mieux maîtriser les plannings d'exécution des chantiers et de mieux informer la population.
- Une gouvernance participative amplifiée et refondée. Toutes les forêts domaniales d'Ile-de-France bénéficieront d'un comité de forêt. Certains existent déjà. Nous souhaitons les orienter vers un modèle participatif et ainsi mieux partager le projet pour chaque massif.

D'ores-et-déjà, nous avons engagé des moyens pour former nos personnels aux nouvelles méthodes de sylviculture (plus de 500 jours de formation), obtenir le soutien de prestataires pour accompagner la démarche, revoir l'ensemble de nos documents de gestion dans les sept ans à venir pour les rendre conformes aux nouvelles orientations, internaliser l'exploitation. C'est une transformation considérable qui est à l'œuvre à l'ONF.

Nous espérons ainsi renforcer le rôle des forêts domaniales dans l'attractivité des territoires et le cadre de vie des habitants.

Les forêts domaniales concourent à l'identité locale et restent un vecteur de développement touristique et territorial. Les services rendus par ces forêts sont indéniables : grands espaces de nature, indemnes de bruit et de pollution pour la promenade, le grand air, le sport, la détente... autant d'éléments aujourd'hui indispensables pour la santé physique et psychique des habitants....

Ces forêts sont celles des habitants et des communes de situation. L'ONF peut bâtir avec ses interlocuteurs des projets au service des habitants.

Amplifier l'offre touristique conduit à accroître la fréquentation des forêts. Cela n'est possible que si nous sommes collectivement capables de financer le coût de l'impact de la fréquentation actuelle (propreté, entretien du mobilier, des aires d'accueil, des sentiers...). Le coût des travaux d'entretien annuel pour l'accueil du public et les Loisirs nature des forêts domaniales est très faible au regard du nombre de visites et du nombre d'habitants des communes voisines.

Différentes contributions sont possibles : soit le financement direct par la commune ou agglo des coûts correspondant à la partie forestière se situant sur le territoire communal, soit la prise en charge par les services de la collectivité d'une partie des tâches.

Aujourd'hui, en 2020, la situation est claire et définie. Quand les collectivités ne souhaitent pas engager de partenariat avec l'ONF, décision qu'évidemment nous respecterons, l'ONF ne pouvant assumer seul les services rendus par les forêts domaniales dans les Territoires, le niveau d'entretien sera en conséquence dégradé dans le secteur de la forêt se situant à proximité de cette collectivité.

Opération coup de poing pour lutter contre les dépôts sauvages :

En 2018, l'ONF avait lancé une alerte suite à l'abondance des dépôts sauvages dans la forêt de St Germain. En septembre après un article dans le Parisien, des collectivités s'étaient mobilisées pour financer les travaux d'enlèvement des dépôts et des travaux d'investissement : pose de pièges photographiques, poses de portiques et barrières, mise en place de merlons et d'encrochements...

Tous les travaux ont été réalisés en 2019 grâce au concours de la Région d'Ile-de-France, le la CA St Germain Boucle de Seine, des communes de St Germain, Poissy, Achères, le Mesnil le Roi et bien sûr de l'ONF. C'est plus de 250m3 qui ont été ramassés pour un coût total de plus de 100 000€. De plus, des équipements et des aménagements ont été installés pour un coût de près de 125 000 €.

Le problème des dépôts sauvages est un sujet de territoire : l'ONF continuera à s'investir sur cette problématique et souhaite continuer d'y participer financièrement. Mais nous ne souhaitons plus poursuivre le ramassage opérationnel des dépôts avec nos personnels et nos équipes qui ont d'autres missions à mener liées à la forêt, à la gestion des bois, à l'écologie et à l'accueil du public. Cela ne rentre pas dans nos compétences, ce n'est pas notre métier : nous ne sommes pas les éboueurs de la forêt. Par contre, nous sommes d'accord pour garder la maîtrise d'ouvrage pour la pose et installation des infrastructures limitant les dépôts.

A l'instar de ce qui se fait sur le massif de Fontainebleau, ce n'est pas l'ONF qui est l'opérateur pour la collecte des dépôts sauvages.

La question est donc « qui peut/veut porter la mission du ramassage des dépôts ? »

3- La situation de l'ONF

Au cours de l'année 2019, un audit interministériel a été mené par des représentants de 4 ministères : Agriculture, Environnement, Economie et Intérieur. Le rapport de cet audit a été rendu en juillet dernier. Ce document est public et consultable sur internet. Il prône d'un établissement unique national œuvrant à la gestion des forêts domaniales et des forêts communales. L'ONF en tant que tel est donc maintenu et confirmé en tant qu'établissement public à vocation Industrielle et commerciale (un EPIC).

Des évolutions verront le jour : c'est notamment la filialisation des activités de prestations de services que l'Office national des forêts avait la possibilité de faire depuis sa création. Cela représente environ 100 Millions d'euros de chiffre d'affaire soit le 1/8ème du budget de l'Office national des forêts.

Un nouveau directeur général vient d'être nommé à la tête de notre établissement depuis le 6 janvier dernier. Une feuille de route lui a été donnée par le gouvernement. L'année 2020 sera pour l'ONF une année importante avec l'objectif :

- d'élaborer avec l'Etat et les communes forestières le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2021-2025
- de construire un plan stratégique ONF pour les 5 ans qui viennent.

De très nombreux changements, de nombreuses évolutions ont vus le jour :

- La société française a fortement évolué depuis 50 ans, l'ONF doit aussi le faire. Le modèle économique de cet EPIC qui a fonctionné pendant plusieurs décennies, ne fonctionne plus. Un nouveau modèle doit être imaginé, consolidé, adapté.
- La relation Homme/forêt a également évolué.
- Le public n'a jamais autant qu'aujourd'hui exprimé un besoin de forêt.
- Pour une société tournée vers l'hyper court terme, le temps long du forestier est incompréhensible
- La sensibilité du public à la qualité des paysages, à la préservation des milieux, au bien être dans un cadre naturel n'a jamais été autant exprimée qu'en 2020
- Les forêts sont au cœur de très nombreux enjeux
- L'ONF en tant que gestionnaire est donc aussi au cœur de ces enjeux

L'ONF doit donc évoluer et écouter les territoires, les élus, les associations, les ONG et faire en sorte de trouver un JUSTE EQUILIBRE entre toutes les demandes exprimées et les capacités de la forêt à rendre les services attendus par la société.

Les services rendus par les forêts sont incommensurables. Très peu d'entre eux sont financés et apportent un revenu au propriétaire/au gestionnaire.

L'actualité d'aujourd'hui et de demain est de trouver cet équilibre entre toutes les fonctions entre tous les services rendus et leur financement. C'est aussi tout l'avenir de l'ONF qui se joue aujourd'hui. »

Michel Béal, 5 février 2020

6-3 Association Avec Richard Mique

*Poursuite de campagnes vers les élus pour tenter d'améliorer les accès vélos de la gare Rive Droite dont les parkings insuffisants en taille rendent l'usage du vélo dissuasif.

*Communication sur la pédagogie qui doit accompagner les mises en place de rues en zone 30.

*Publication des lettres périodiques de l'association, lettres 47, 48, 49.

*Participation au Conseil de quartier (circulations, urbanisme) sans grands résultats.

*Etude de l'accueil de la jeune enfance sur la commune dans le cadre d'une convention expérimentale adoptée par les services municipaux. Ouverture d'une nouvelle crèche.

*Suivi de la mise en place de la refonte des circuits de Bus sur la commune et communication aux autorités.

*Questionnement des autorités sur le développement des circulations douces.

6-4 Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement (A.P.A.C.H.)

L'année 2019 a été marquée par de nombreuses interventions d'APACH dans ses domaines de compétence :

Collecte des informations

Contributions aux enquêtes publiques

Participation aux instances dont l'Association est membre

CCE de TLN

CSC de l'environnement de TLN

CCE de Villacoublay

CSC de l'environnement de Villacoublay

CLI du CEA de Saclay

Organisation de réunions publiques

mars 2019 : conférence et exposition sur la Bièvre

octobre 2019 : conférence débat « La renaturation de la Bièvre à Buc »

Actions pédagogiques en faveur de l'environnement

11 mai 2019 : sortie en forêt APACH AVB ASEM accompagnée par intervenant ONF

25 mai 2019 : soutien et participation à la Marche pour le Climat de SQY

Actions liées à la défense de l'environnement

Action en référé contre l'implantation d'un 3^e gymnase en zone naturelle à Buc

Interventions autour de l'implantation d'une 2^e déchetterie intercommunale

Contact avec une entreprise de la zone d'activité dans le cadre de sa Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) en vue d'action commune.

6-5 Association DE BANGE-HOUDON

Notre association a été déclarée le 17 juin 2002 à la préfecture des Yvelines sous le titre Association de défense des riverains de la rue du Colonel de Bange avec publication au J.O. le 6 juillet 2002, et a modifié son appellation en Association de Bange-Houdon le 18 novembre 2004 avec publication au J.O. le 26 mars 2005.

Sa couverture géographique comprend dans leur totalité les communes de Versailles et de Le Chesnay-Rocquencourt. Le Chesnay a rejoint la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc le 1er janvier 2014.

L'association ne demande ni ne reçoit aucune subvention. Elle ne dépend d'aucune formation politique ou confessionnelle.

Elle agit par pression persévérante sur un certain nombre de sujets ciblés, avec quelques résultats à long terme. Les actions avec résultat identifié quasi-immédiat sont rares.

L'association entretient une collaboration féconde avec les autorités municipales, communautaires, départementales et régionales, ainsi qu'avec la police nationale.

Elle est représentée (élue du collège des associations) dans trois conseils de quartier de Versailles qui en compte huit : au conseil de quartier Notre-Dame depuis 2002, au conseil de quartier Clagny-Glatigny depuis 2008, au conseil de quartier Bernard-de-Jussieu – Petits Bois – Picardie depuis 2014.

Elle est représentée au Groupe de Partenariat Opérationnel de la Police Nationale au commissariat de Versailles, qui réunit civils et policiers, sous la direction d'un commandant de police, pour traiter concrètement de questions de sûreté et d'ordre public.

Elle est représentée à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Versailles, qui contrôle les délégations de services publics : parkings, chauffage urbain, piscine, palais des congrès, fourrière, théâtre Montansier, eau et assainissement.

Elle est représentée à l'Etablissement public d'aménagement du plateau de Saclay (EPAPS) et notamment sur la question de l'aménagement de Satory.

Elle s'exprime en son nom dans presque toutes les enquêtes publiques, en coordination avec les autres associations de SAVE.

Ce dont s'occupe l'association :

Le cadre de vie et la qualité de la vie comprenant la sûreté (Voisins Vigilants, délinquance, terrorisme), les problèmes de la vie quotidienne (crottes de chien, vélos sur les trottoirs, propreté, commerces, voirie, etc.), les sujets de fond (sécurité, patrimoine, savoir-vivre, respect du cadre historique et mise en valeur de Versailles, prospective sur le cadre de vie, risques liés au communautarisme et au terrorisme, etc.), les sujets des conseils de quartier (stationnement, circulation, zones 30, travaux de voirie, environnement, propreté, aménagement urbain, grands projets, etc.), les grands sujets transversaux le plus souvent traités au sein de SAVE (communauté d'agglomération VGP, Contrats de Développement Territorial, Contrat de Développement Etat-Région, Grand Paris Express, SDRIF, PLU, PLD, délégations de service public, Château, logement, réseau haut débit, transports, eau et assainissement, nuisances environnementales, urbanisme, etc).

Les questions en rapport avec l'immigration et le communautarisme qui s'imposent, touchant à notre sûreté et à notre culture, sont soigneusement évitées par la plupart des instances publiques et associatives, qui préfèrent se cantonner aux sujets techniques. Versailles, avec son château, ses églises, ses écoles et son marché, offre globalement une cible emblématique pour les actions physiques et culturelles hostiles. Les manifestations ostensibles de communautarisme sont de plus en plus fréquentes. L'inconscience, l'angélisme, la timidité ou le déni ne sont pas les attitudes appropriées. La défense de notre culture et de la langue française est aussi un objectif constant.

Dans ces domaines, l'association entend stimuler la lucidité.

Elle assure la diffusion des informations par le biais de son blog créé en novembre 2006 qui est le vecteur de communication essentiel.

Ce dont ne s'occupe pas l'association, sauf occasionnellement, sauf en relais d'information :

Action humanitaire et bénévolat caritatif, activités culturelles (sauf patrimoine et visites-conférences organisées par SAVE), sport, loisirs, veille des permis de construire, conflits de voisinage, contentieux individuels, etc.

Les membres de l'association de Bange-Houdon sont, de droit, éligibles aux visites-conférences organisées par SAVE, réservées aux membres des associations qui composent SAVE (aucune adhésion directe à SAVE n'étant possible). Ils reçoivent régulièrement le programme de ces visites par courriel ou par la poste.

ACTIVITE DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

L'activité est reflétée au jour le jour par les sujets traités dans le blog de l'association <http://debangehoudon.blogspot.com/>, qu'il est recommandé de consulter régulièrement pour suivre l'actualité de l'association et de ses partenaires.

L'association de Bange-Houdon s'exprime es qualités dans la plupart des consultations et enquêtes publiques locales par ses observations déposées sur le registre ad hoc en mairie et publiées sur son blog.

Nous nous limitons ici à une simple énumération des articles publiés depuis un an, à savoir, à la date du présent document, en partant de l'article le plus récent :

1. L'égalité est un sous-produit de l'envie et de la jalousie
2. Eau et assainissement à Versailles
3. La chienlit générée par les Gilets Jaunes - saccages du 16 novembre
4. Journée du deuil allemand à Versailles le 17 novembre
5. Toutes les opinions sont-elles bonnes à dire ? - "Je fais ce que veux avec ma France !"
6. Musée Lambinet - exposition "Cent portraits pour un siècle" du 6 novembre au 1er mars
7. Trotinettes électriques - nouvelle réglementation
8. Salon Histoire de Lire à Versailles les 23 et 24 novembre
9. Notes de lecture : "Douce France, où est (passé) ton bon sens" par Sonia Mabrouk
10. Aménagement de la ZAC Satory Ouest - enquête publique - réunion associations le 15 octobre
11. Un Ecossais en kilt à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants
12. Sûreté - le GPO de la Police Nationale à Versailles
13. La Lanterne – la grande misère des policiers en garde statique : où faire pipi ?
14. La procréation charnelle ne sera pas interdite par la loi
15. La lente agonie du Potager du Roi
16. Inauguration du pôle des Chantiers à Versailles le 1er octobre
17. Sûreté - recrudescence des vols de vélos

18. La protection du mode de vie européen
19. Solution innovante de stationnement mutualisé sur le campus de Paris-Saclay
20. Quelques remarques sur les véhicules électriques
21. Le Chesnay - Rocquencourt - point sur les affaires Dutartre et Debasseux
22. Le Chesnay - Rocquencourt - gare routière Dutartre - ordonnance de référé d'arrêt des travaux
23. Le Chesnay-Rocquencourt - modification du réseau de bus et nouvelle gare routière
24. Forum des associations à Versailles samedi 7 septembre
25. Réseaux de bus Phébus : ce qui change le 26 août
26. Des mots que beaucoup utilisent sans en connaître le sens - les fêtes battent son plein
27. Plus de 100 000 pages vues sur ce blog
28. Aménagement de la ZAC Satory Ouest - enquête publique - observations déposées par deBange-Houdon
29. Actualités d'un mois de juillet animé - quelques rappels
30. Transport aérien Supraways testé à Saint-Quentin-en-Yvelines
31. Accorder les participes passés - devoirs de vacances distrayants
32. Le rat du quartier des Prés
33. Sécurité - vol de vélo - bonnes pratiques pour réduire le risque
34. Aménagement de la ZAC Satory Ouest - enquête publique - avis d'ouverture
35. Offre médicale à Versailles - zoom sur le quartier Clagny-Glatigny
36. Versailles ville nature - une magnifique vidéo
37. Les secrets du code barre et des poulets chinois
38. Elections européennes le 26 mai - résultats
39. Dîner du quartier Notre-Dame 11e édition le 24 mai
40. Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai
41. Réunion publique du Quartier Notre-Dame le 16 mai - compte rendu
42. Art de rue dans le quartier Bernard de Jussieu - Petits Bois - Picardie
43. Voyage de noces meurtrier au Bénin
44. Réunion publique du Quartier Notre-Dame le 16 mai
45. Réunion publique d'information au Chesnay-Rocquencourt - 13 mai
46. Biennale d'architecture et de paysage du 4 mai au 13 juillet
47. Gros incendie à Versailles
48. Stop aux incivilités
49. Etoile de la mer
50. Notre-Dame de Paris a brûlé
51. Faut-il changer son permis de conduire ?
52. Notes de lecture - "En marche vers l'immobilisme" par Agnès Verdier-Molinié
53. Lexicographie - un peu de latin pour les pédants, et toujours Molière
54. Cérémonie de naturalisation à la préfecture des Yvelines
55. Colonel Beltrame - premier anniversaire de la mort du héros national
56. Les jeunes marchent pour le climat
57. Biométhane produit à la station du Carré de Réunion
58. Le sac des Champs Elysées - chienlit ou détresse ?
59. Port du voile
60. Décès ce jour d'André Damien (10 juillet 1930 - 5 mars 2019), ancien maire de Versailles
61. Apollon, dieu des Arts mais pas des Gilets Jaunes
62. deBange-Houdon - adhérez ou renouvelez votre cotisation - bulletin
63. deBange-Houdon - AGO du 17 novembre 2018 - procès-verbal de l'AG et compte rendu de la conférence-débat de François de Mazières
64. deBange-Houdon - enquête sur un éventuel changement de nom
65. Mort de Louis XVI, le 21 janvier 1793
66. Liberté de manifester - quelques points de droit
67. Le grand retour de l'ochlocratie
68. Débat national - un cahier à l'Hôtel de Ville de Versailles
69. Les maires face à l'individualisme forcené - "opinion" de François de Mazières dans Le Figaro
70. Hulot, au secours ! Le parc du château est pollué par la police
71. Fusion le Chesnais - Rocquencourt - installation du conseil municipal le 2 janvier 2019
72. Gilets Jaunes à Versailles : pchitt...
73. Gilets Jaunes à Versailles samedi 22 décembre : tous aux abris !
74. Le grand débat national privé du thème de l'immigration.
75. Comment garer son vélo près d'une gare
76. Allah akbar ! Le Christkindelsmärk ensanglanté
77. Investir dans les jeunes entreprises de Paris-Saclay - avant le 15 décembre
78. Stationnement au Chesnay - plan et tarif à partir du 10 décembre

79. Vous faites quoi du pognon des Français ?
80. Quel bruit dans notre ville ?
81. Monument aux Gendarmes place de la Loi à Versailles
82. Les Boches, les Chleuhs ... and the French - sémantique
83. Centenaire du 11 novembre 1918 : le jour de la victoire
84. Sûreté - vol "à la détournée"
85. Assemblée générale de deBange-Houdon samedi 17 novembre - convocation et invitation
86. Asia Bibi accusée de blasphème - paix, amour et tolérance
87. Augmentation de la taxe d'habitation à Versailles et au Chesnay
88. Qui traite la question de la mobilité propre dans sa globalité ?
89. Vocabulaire et prononciation des précieux ridicules

La plupart des articles comportent des illustrations et certains des documents à télécharger. Le simple balayage de leurs titres sur la liste ci-dessus permet de se faire une idée de la tonalité et des centres d'intérêt.

ADHESION A SAVE ET A YVELINES ENVIRONNEMENT

L'association est membre de Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE), association bénéficiant d'un agrément préfectoral, et son président en est vice-président depuis 2007. Voir <https://www.save1.fr/>
L'association est membre d'Yvelines Environnement, association reconnue d'Utilité Publique bénéficiant d'un agrément préfectoral. Voir <https://www.yvelines-environnement.org/>

TRAVAIL EN COMMISSIONS

Adhérer à l'association n'oblige à rien. C'est en soi un signe de soutien déjà très appréciable. Mais certains membres souhaitent parfois s'impliquer.

Des commissions sont, de manière permanente ou occasionnelle, ouvertes pour travailler sur des sujets particuliers. Elles comportent un nombre restreint de participants. L'association deBange-Houdon avait ainsi créé en 2012 3 commissions :

- « Vision Versailles Grand Parc 2020 » : réflexion prospective et expression des objectifs des habitants quant à leur cadre de vie en 2020. Cette commission a fait florès, d'abord au conseil de quartier Notre-Dame, puis chez SAVE.
- « Riverains du square Jean-Houdon » : groupe de riverains du square proprement dit, traitant de leurs préoccupations spécifiques.
- « Inventaire du patrimoine » : détection d'éléments remarquables (immeubles, jardins, etc.). Cette commission a été dissoute au terme de sa mission.

Chez SAVE, les membres des associations membres de SAVE qui sont intéressés et qui offrent des compétences ad hoc peuvent postuler pour participer aux commissions, dans les limites d'un numerus clausus. Des membres de deBange-Houdon en font ou en ont fait partie. Le président de deBange-Houdon anime la commission « Sûreté ». La commission « Transports » est en attente de candidats.

Les commissions ont actuellement une activité modérée voire nulle, essentiellement faute de participants. Egalement, les sujets permanents ne présentent pas toujours une évolution suffisamment soutenue pour justifier des réunions périodiques. En revanche, d'autres commissions sont actives dans les conseils de quartier (deBange-Houdon est représentée dans trois conseils sur huit), réservées aux conseillers. Il s'agit surtout du conseil de quartier Notre-Dame, particulièrement dynamique. Les sujets concrets sont traités en dialogue constructif avec les autorités et notamment les services techniques municipaux, permettant d'avancer de manière rationnelle et efficace.

6-6 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

1) DOSSIER POLLUTION DU RHODON

La station d'épuration du Mesnil-St-Denis et de La Verrière en tête de bassin du ruisseau le Rhodon, fait que le moindre dysfonctionnement sur le traitement des eaux usées entraîne une pollution du ruisseau et de son bief (maintenu sur la commune de Milon) sur l'ensemble de son cours de 10 km dans le site naturel classé de la vallée du Rhodon, en **traversant les territoires de 6 communes** du Parc Naturel Régional avant de rejoindre l'Yvette:

- Le Mesnil-St-Denis,
- Magny-les-Hameaux,
- St-Lambert-des-Bois,
- Milon-La-Chapelle,
- St-Rémy-Lès-Chevreuse, et
- Chevreuse.

Nous regrettons que le Maire de St-Lambert, **Président de la biodiversité et de l'environnement pour le Parc**, ne se soit pas prononcé **et, contrairement au Maire de Milon**, il n'ait pas daigné appliquer le **plus élémentaire principe de précaution** pour avertir riverains et promeneurs **de cette pollution** et de ses dangers potentiels **pour les personnes et les animaux**.

Lettre de l'aavre du 06.01.2016, avec photos du 26.12.2015, au **Technicien garde rivière du Parc**, avec copie les Maires de St-Lambert et de Milon-La-Chapelle, confirmant l'appel téléphonique du 26.12.2015 d'une très forte pollution du Rhodon.

Un accablant audit technique et fonctionnel de mars 2016 de la station d'épuration du Mesnil et de La Verrière (audit mars 2016 du BET EGIS) et non transmis par la mairie du Mesnil à l'Experte nommée par le TA en octobre 2017 !

- **Des équipements sous dimensionnés** (défiance dans la capture des sables, dans la capture des graisses (**Beaucoup de graisses en dépassement de la valeur théorique acceptable**), bassin d'orage des surcharges hydrauliques pour éviter les déversements vers le milieu naturel ...)
- **Absence des équipements de comptage** pour assurer une bonne gestion fonctionnelle de la station.
- **Défiance dans l'entretien du génie civil et des équipements techniques** : durée de vie des équipements supérieure à la durée de vie théorique, une grande partie en zone rouge, pannes dégrilleur, dé-sableur...
- **Défiance dans la gestion de la station**, en raison de l'absence d'informations des arrivées des effluents pour analyse des influences (sous équipée en comptage), dans la répartition du fonctionnement des 2 clarificateurs, des retours ...

Malgré cet audit accablant de 2016 et les 3 constats depuis 2015 :

- De l'**ONEMA** (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) **qui confirme** que la station rencontre régulièrement des problèmes dus à une **surcharge hydraulique** conduisant à ce que les **eaux usées soient directement évacuées** vers le Rhodon **sans traitement** épuratoire.
- Du **Parc Naturel Régional en 2015 qui confirme** une eau noire avec une forte odeur d'eaux usées en sortie de la buse de la station d'épuration.
- De la **DDT en 2017 qui confirme** que les **débits en entrée de station étaient supérieurs à la capacité hydraulique de la station**.

Toutes ces irrégularités de la station n'ont pas empêché la **préfecture de délivrer au SIAHVY, le 28 mai 2018, une autorisation d'exploitation** de la station du Mesnil-St-Denis et de La Verrière, alors qu'elle fonctionnait depuis son origine sans autorisation, et le **SIAHVY a reconduit en 2018 le contrat d'exploitation à OTV**, filiale de VEOLIA.

DEUX PROCEDURES POUR TRAITER LE DOSSIER

1.1) UNE PROCEDURE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Etat d'avancement de la requête en référé de l'expertise judiciaire du 1^{er} juin 2017 :

L'Expert nommé le 4 octobre 2017 a commencé ses investigations à partir du 22 novembre 2017 et les poursuit encore aujourd'hui, sans que la situation n'ait évolué lors des réunions 2019 de l'Expert dans l'identification des causes et de la nature de la pollution qui connaît en 2019 toujours d'importants épisodes **avec la présence d'une eau grise ou noire et une forte odeur** et dont le point de départ se situe à proximité de la buse **de sortie de la station**.

La **pollution** du Rhodon est **avérée grâce à la mission d'Hydrosphère** confirmée en 2019 par deux études du suivi de la qualité du cours d'eau du Rhodon, une en période de pollution et une en période courante, mission prise en charge par le Parc pour un montant de 10 443 € TTC.

En synthèse, le bureau d'études constate que les prélèvements confirment l'existence d'un épisode de pollution ponctuelle du Rhodon qui *« trouverait sa source (tout ou partie) dans les eaux de la STEP de la Verrière-Le Mesnil saint Denis »*.

Les résultats des 2 rapports 2019 sont cohérents et concordants, ce sont les éléments microbiologiques qui sont les principaux facteurs de pollution qui marquent la présence d'éléments d'origine fécale en grande quantité dans les eaux rejetées par le STEP, alors que la qualité des eaux du Rhodon est bonne à l'amont de la STEP.

Le Bureau d'études observe cependant que les effluents ont subi un traitement mais que ce traitement a été insuffisamment efficace.

L'exploitant et le SIAHVY ne pourront donc plus dire qu'aucune pollution liée à la STEP n'a été mise en évidence étant rappelé que les prélèvements n'ont pas été seulement faits en sortie de buse.

En d'autres termes, en ce qui concerne l'épisode de pollution du 15/03/2018, **l'existence de canalisations « inconnues » ou de branchements parasites sur la buse ne peut être invoquée pour exonérer la STEP.**

En cas d'arrivées trop importantes d'effluents, un by-pass conduisait à les rejeter directement dans le Rhodon, sans traitement.

Il n'existe dans le cours d'eau plus aucune faune et les seuls (micro) organismes qui subsistent sont ceux qui sont résistants aux pollutions organiques et chimiques rejetés par la station.

Les réunions d'expertise de l'Expert judiciaire du TA de Versailles:

1) Le 6 juin 2019 : constat de la pollution du Rhodon:

- L'eau traversant le canal venturi est chargée en **boues visuellement semblables aux boues présentes en sortie de buse**.
- L'origine de la pollution par boues constatées ce jour s'avère liée à un rejet provenant de la STEP: des boues remises en suspension au niveau d'un clarificateur sont rejetées dans le Rhodon.
- La station n'a pas la capacité hydraulique pour traiter l'augmentation des effluents, on peut s'interroger sur la responsabilité de la commune qui continue à construire et du SIAHVY qui ne fait rien pour mettre cette station à niveau.

2) Le 29 août : la réunion a été annulée car aucun représentant technique de VEOLIA n'était en mesure de répondre à l'ordre du jour concernant la STEP, du fait d'un problème de santé.

Nous attendons le rapport final de l'Experte judiciaire qui devrait être déposé au TA en 2020.

Proposition avec Laurent Bugeat de l'UAPNR :

Etablir une proposition conjointe pour faire avancer ce dossier. Demander au tribunal d'interdire à la collectivité de délivrer tout PC tant que l'exploitant de la station n'a pas mis à niveau les conditions dans lesquelles elle vient traiter les eaux usées sur son territoire.

1.2) UNE PROCEDURE AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

- **PV de constat d'audition de pollution** du Rhodon par l'ONEMA, devenue l'AFB, du 24.02.2015.
- **PV de constat d'infraction** par l'ONEMA au TGI de Versailles du 20.10.2017.
- **Audience au Tribunal correctionnel** du 27.12.2018 dans le cadre de l'action pénale initiée par l'AFB à l'encontre de la Sté OTV exploitant de la station:

L'aavre le 5 décembre 2018 avec le Parc, l'UAPNR, la commune de Milon, S. Tchekhoff, Ph. Mida, se sont **constitués Partie civile dans le cadre de l'action pénale à l'encontre de la Sté OTV** exploitation initiée par l'agence française de la biodiversité en 2015.

Le Procureur avait requis le 27.12.2018 une peine de 40 000 €.

Délibéré du Tribunal correctionnel : le 04.07.2019, il a acté la culpabilité de OTV / VEOLIA pour les épisodes de pollution survenus les 16, 18 et 23 février 2015 ainsi que les 19 et 20 mars 2015 :

- **OTV a été condamnée à une amende de 15 000 € avec sursis,**
- OTV a également été condamnée à payer pour le « préjudice moral » à chacune des parties civiles :
 - 1000 euros à titre de réparation de son préjudice,
 - 500 euros au titre des frais de justice,
 - VEOLIA a obtenu que cette condamnation ne soit pas inscrite à son casier judiciaire.

Aucun appel n'a été interjeté contre ce jugement qui condamne l'exploitant, très légèrement, ceci expliquant cela.

Les honoraires de notre Avocat de 2 500 € HT, partagés entre les 5 parties : l'aavre, la mairie de Milon, l'UAP, A. Tchekhoff, M.E. Mida.

2) SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

2.1) ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER ZONAGE ASSAINISSEMENT VILLAGE

En préalable nous ne sommes pas contre un assainissement collectif naturel, nous sommes contre une étude économique faussée pour privilégier le collectif avec un coût prohibitif.

Deux recours devant le Tribunal administratif de Versailles déposés en décembre 2017 par l'aavre demandant **l'annulation de la délibération du zonage assainissement** du village et l'autre par le **Maire de Milon la Chapelle avec MM. Noleau et Scheid, demandant l'annulation du projet de STEP** pour une quantité importante d'erreurs de la part du SIAHVY.

- Mémoire en défense de la commune de Saint-Lambert du 6 mai 2019.
- Notre mémoire en « triplique » du 27 mai 2019.

Le choix de la Commune en faveur de l'assainissement collectif conduira **nécessairement** au déversement de nouveaux polluants dans le Rhodon, aggravant son état et compromettant l'objectif d'amélioration prévue tant par la charte du Parc naturel régional que par le SDAGE Seine Normandie et le SADE Orge-Yvette qui doivent permettre le respect des objectifs de qualité applicables aux eaux réceptrices prévues par le décret n°91-1286 du 19 décembre 1991.

La Commune peut d'autant moins faire abstraction des conséquences de son choix en faveur de l'assainissement collectif qu'elle vient elle-même justifier son choix par le postulat tiré de ce que « *la mise en place d'un assainissement collectif est plus favorable pour l'environnement* ».

Il a pourtant été démontré que tel n'est pas le cas, l'exemple de la station du Mesnil Saint Denis en est un exemple particulièrement révélateur.

- **Estimation SIAHVY mai 2016 avec STEP pour 88 AC et 14 ANC : 2 488 353 € HT**
- **Coût taxe (PFAC) raccordement de la parcelle au réseau communal : 158 400 € HT (88 x 1 800 € HT)**
- **Estimation travaux sur partie privative des 88 raccordements avec un coût moyen de 5 000 € HT : 440 000 € HT (5 000 € x 88).**

Etant rappelé que ces chiffres résultent de comparaisons avec des devis concernant des communes voisines et similaires, ils sont donc pertinents.

Solution mixte avec des coûts prohibitifs retenue par le Conseil municipal présentée par le SIAHVY en 2016 pour les 102 habitations du village, aujourd'hui 99 habitations en raison de la mise en conformité en 2018 des 3 ANC du centre de Port-Royal et du Prieuré :

- Pour 88 habitations du bourg un assainissement collectif (AC) avec STEP à roseaux.
- Pour 14 habitations, à l'écart du bourg, une mise en conformité des ANC individuels.

Estimation globale 2016 de l'ordre 3.100.000 € HT, dont 2 488 353 € HT estimation 2016 du SIAHVY pour la STEP et le collecteur communal.

Notre actualisation à 2020 : 3,3 m € HT, soit 33 330 € HT par habitation (plus de 1m€, nécessitera un emprunt communal, dixit l'école), et un montant non négligeable à payer par chaque habitation pour les travaux de raccordement au collecteur communal sur la partie privative, alors que la remise en conformité des ANC non conformes ne touchait que les habitations concernées et elle serait 4 à 5 fois moins onéreuse. De surcroît, **pour les bourgs de moins de 2 000 habitants il n'y a pas d'obligation d'être raccordés à un réseau collectif.**

Il sera **l'un des vecteurs de plus d'urbanisation du village**, pour assurer son retour sur investissement et sa rentabilité d'exploitation, et plus de taxes ...

Un micro station peut rejeter au milieu naturel (avec l'accord du SPANC) des lors que les effluents correspondent aux normes, **contrairement aux affirmations du BET du SIAHVY.**

La maxi station du Mesnil rejette bien au milieu naturel. D'ailleurs où pourrait-elle rejeter ailleurs ?

Le **Zonage** a pour **objet de délimiter les zones relevant du collectif et les zones relevant de l'autonome mais sûrement pas de « mettre aux normes des installations individuelles non conformes »**. Cette mise aux normes relève de la responsabilité du SPANC qui, si après contrôle, trouve des installations non conformes il doit mettre le propriétaire en demeure de se mettre en conformité et ce dans un délai de X que le SPANC fixera.

2.2) DEMANTELEMENT STATION D'EPURATION DE LA BROSSE ARRETEE EN 2014

Le coût de son démantèlement et de la remise en état de sa parcelle, toujours pas budgétés par la commune.

2.3) RISQUE SANITAIRE RUE DE LA MAIRIE ET POLLUTION DU RHODON

Suite au nouvel épisode de pollution avec les eaux usées de l'assainissement des logements sociaux qui débordent dans la rue de la mairie une 2^{ème} lettre de l'aavre du 22 novembre 2019 au Maire de St-Lambert, après celle de l'année dernière, du 22 mai 2018, est restée sans réponse.

Cette fois ci une réponse de la 1^{ère} adjointe et Vice-présidente de la commission travaux « nous avons conscience des problèmes qu'il faut traiter impérativement, malgré les opérations menées sans succès, c'est un sujet que le maire traite avec le support actif de Mme Ruiz »

2.4) LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ECOLE

Fermeture du bâtiment de l'école suite à la chute du faux plafond d'une classe durant une nuit de juin 2016.

La solution retenue par le C.M. : démolir le bâtiment ancien en pierres de pays pour reconstruire une nouvelle école avec 3 classes, 1 dortoir, 1 bureau de Direction, des sanitaires pour un coût de plus de 1 m€ HT et un emprunt de 400.000 € à la C.D.C., alors que la remise en état du bâtiment ne nécessitait pas d'emprunt, son coût étant beaucoup plus économique.

Regrettable que cette solution n'ait pas été retenue car les travaux auraient été réalisés depuis longtemps.

La DGFIP des Yvelines confirme le 21 novembre un avis défavorable suite à l'analyse financière basée sur les prévisions des services communaux.

Le projet est revu avec une réhabilitation de l'existant, CR du Conseil municipal du 15.10.2019 « montant total opération 767 150 € HT ».

2.5) PROJET DE VENTE AUX GENS DU VOYAGE DE 3 ha DE TERRE A ST-LAMBERT

L'aavre informé par une élue de St-Lambert alerte l'UAPNR d'une Vente aux gens du voyage de 3,8 ha de terre agricole sur 3 communes dont 3,09 ha sur St-Lambert.

Ces terrains classés aux PLU « Zones agricoles (A) » sont réservées exclusivement aux activités agricoles.

Le 1^{er} avril 2019 déclaration auprès d'un Notaire de Lannion de la cession partielle de 90/100 de parts sociales de la SCI ST PIERRE, en 2018 une première cession de 10/100.

Le montant de l'opération financière 2019 était de 225 k€ - un prix de l'ordre de 60 k€ l'hectare - soit 10 fois le prix du marché des terres agricoles.

Un tel niveau de son montant financier d'acquisition a conduit à s'interroger sur l'utilisation future des terrains, et à mobiliser les associations, les communes et notre Député.

Justificatifs de l'origine des fonds financiers pour l'acquisition de parts de la SCI Saint Pierre :

L'UAPNR a adressé un courrier au Notaire de Lannion pour lui demander de bien vérifier l'origine des fonds pour chacun des acquéreurs conformément au Code monétaire et financier.

Anne Grignon suppléante de Jean-Noël Barrot a plaidé à l'Elysée la cause des terres agricoles en Ile de France.

Un projet de loi a été voté par le parlement pour renforcer les possibilités de préemptions exercé par la SAFER dans le cas de cession de part de société.

La SAFER a pu finalement notifier aux différentes parties sa volonté d'exercer son droit de préemption.

3) SAINT-FORGET

PROJET DE PRIVATISATION DU CHEMIN RURAL N°18

Par arrêté du 6 février 2019, Monsieur le Maire de Saint-Forget a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 11 au 25 mars 2019 relative à l'aliénation d'une portion de la sente rurale n°18.

Cette sente relie le hameau des Sablons à la Grand-Maison et est répertoriée dans « l'état de reconnaissance des chemins ruraux » de la commune comme ayant une longueur de 850m et une largeur de 1m.

Ce chemin, dans sa partie basse traverse la propriété de la famille de Luynes et dans sa partie haute, la propriété de M. Franchitti.

Celui-ci a racheté, il y a quelques années, environ 150 hectares de bois et prairies liés à la succession GOUPIL.

M. Franchitti souhaite faire l'acquisition de cette portion de chemin communal « afin d'obtenir un ensemble cohérent et pouvoir clôturer ».

CARACTERE HISTORIQUE DU CHEMIN

Le nom de Savinien Cyrano de Bergerac est attaché au château de Mauvières et à la commune de Saint-Forget.

Cette personnalité fait partie de l'histoire de la commune. Pendant ses séjours dans sa demeure, il a arpenté nombre de chemins permettant de relier le château de Mauvières aux hameaux du plateau.

JUSTIFICATION DE LA COMMUNE

Pour justifier cette aliénation, Monsieur le Maire assure que cette portion de sente **n'est plus utilisée depuis une vingtaine d'années** suite à un « arrangement verbal » conclu entre le précédent propriétaire, l'ancienne municipalité et le Parc Naturel.

Cet accord aurait autorisé le propriétaire à reprendre possession de son chemin en échange d'un autre chemin situé au sud de sa propriété, en ligne de crête.

La procédure viserait juste à régulariser la situation. Elle prévoit la vente à M. Franchitti de la sente qui traverse sa propriété et, en échange, le rachat de la partie utilisée aujourd'hui après un bornage contradictoire.

AVIS DE L'AAVRE REMIS LE 11 MARS 2019 AU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le chemin rural N° 18 est un chemin historique à sauvegarder, il assure le développement de la circulation douce entre les hameaux, l'une des recommandations importantes du Parc Naturel Régional.

Le **chemin proposé** en échange, il existe déjà, a **une assiette beaucoup trop étroite** pour assurer un déplacement normal de tous les usagers, randonneurs, promeneurs, VTT et cavaliers, avec de surcroît le projet d'installer une clôture grillagée laquelle entravera la marche à plusieurs ou les croisements d'usagers.

Pour les raisons rappelées ci-dessus, nous sommes contre ce projet de privatisation du chemin rural N°18.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DU 15 AVRIL 2019

Un avis favorable au projet d'aliénation de la portion non utilisée de la sente rurale N°18.

Une réserve : Déterminer une **largeur du chemin de substitution de l'ordre de 1,50 m** compatible avec son usage.

4) NOTES D'INFORMATIONS

En collaboration avec le Collectif d'habitants de St-Lambert 4 notes d'informations.

Note d'informations n° 8 - Février 2019 :

- Finances de la commune grâce à la « belle opération immobilière » de la dépense publique avec les 9 logements sociaux.
- Financement du projet d'assainissement du village

Note d'informations n° 9 - Avril 2019 :

- Le Rhodon, notre rivière, un égout à ciel ouvert dans un écrin de verdure au sein Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse !!!
- Gestion communale des deniers publics !

Note d'informations n° 10 - Octobre 2019 :

- Parlons de notre Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- Actes de non respect de notre environnement, notre patrimoine est fragile !

Note d'informations n° 11 - Décembre 2019 :

- le Plan Local d'Urbanisme (PLU) voté par le Conseil Municipal en juillet 2018 pour St-Lambert.

6-7 Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)

1- L'activité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois, en 2019. En plus des affaires courantes (comme la préparation des programmes d'activité), les principales questions traitées sont les suivantes :

- 5 février : Élection des membres du bureau et répartition des tâches entre les 10 membres. Etude des projets de localisation des collections. Demande EDF Lab Chatou pour une nouvelle étude.
- 2 avril : Exonération de cotisation des membres Présidents d'honneur : accepté. ANY, Organisme d'Intérêt Général : refusé. Le paiement par virement des adhésions est à favoriser : formulaires. Demande de participation de Mairie de Jouars-Pontchartrain à la journée du développement. Demande de recensement de l'Engoulevent sur le Massif de Rambouillet. Organisation des journées Fête du Parc du Peuple de l'herbe, les 29 et 30 juin. Demande de données naturalistes sur la boucle de Chanteloup.
- 11 juin : Demande d'activité du Lycée Agricole de Saint Germain en Laye. Demande d'informations sur la biodiversité existante à Limay. Logiciels pour bibliothèque. Proposition d'activités avec l'Institut Supérieur de l'Environnement (ISE) de Versailles.
- 3 septembre : Suite échanges avec Rueil, étude des solutions pour les collections : École de Paysage à Versailles, la plus aboutie. Préparation du déménagement. Grand Paris Seine Ouest, actions de sensibilisation et études envisagées. Point sur les bases de données inventaires.
- 19 novembre : Actions suite au déménagement des collections : projet de convention avec l'ENSP... Demandes de sortie du club Nature d'Agroparistech et de Timarcha. Demande d'inventaire d'une zone humide située dans la vallée de la Mérintaise. Demande d'activités du lycée Blanche de Castille du Chesnay-Rocquencourt. Montants des adhésions.

2- Les activités 2019

Durant cette année, 53 activités sont proposées ; elles sont résumées dans le tableau suivant :

	Atelier	Conférence	Excursion	Exposition	Visite	Total
Biologie		2				2
Botanique		1	6			7
Bryologie	1		1			2
Champignonnière					2	2
Dendrologie			2			2
Entomologie		1	1			2
Géologie			2			2
Lichénologie	1					1
Mycologie	2	2	18	1		23
Ornithologie		1	9			10
Total	4	7	39	1	2	53

Les sorties et voyages naturalistes

39 sorties sont organisées, dont :

- 1 en commun avec la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- 2 en commun avec les Naturalistes Parisiens ;
- 1 en commun avec Timarcha (étudiants naturalistes de Jussieu) ;
- 1 en commun avec la Société Mycologique de France ;
- 1 avec l'AVF (accueil des Villes Françaises) de Versailles ;
- 1 avec l'EFR (Environnement Fausses-Reposes) ;
- 2 avec la ville de Rueil-Malmaison.

Nous remercions Antoine Bouvier, Bertrand Mennesson, Daniel Caurant, Denise Geliot, Étienne Varney, Évelyne Blondel, Georges Callen, Gérard Arnal, J.P. Sagon, Jack Abily, Jean-Pierre Thauvin, Jérôme Maffert, Ludovic Demet, Marie Lou Dussarrat, Michel Nicolle, Yves Gombert pour l'animation de ces excursions.

Ces sorties se déroulent surtout dans les Yvelines, mais aussi dans l'Essonne, le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne, la Seine-Maritime, et la Somme.

Les ateliers d'observation et de détermination

Deux ateliers consacrés aux mousses et aux lichens sont animés par Évelyne Blondel et deux autres consacrés à l'étude microscopique de champignons par Jérôme Maffert.

Les conférences

Sept conférences sont présentées à Versailles ou au Chesnay ; cinq par des membres de l'ANY et deux par des intervenants extérieurs, Marc-André Selosse (Muséum national d'Histoire naturelle), Réjane Vedrenne (Mugo Paysage).

Un film de Geneviève « Une lutte sans fin ? » sur les espèces exotiques envahissantes est projeté lors de l'assemblée générale du 19 janvier 2019.



Conférence de Marc-André Selosse, le 13 avril 2019

L'exposition annuelle de champignons

Elle se déroule les 26 et 27 octobre au Chesnay-Rocquencourt. 236 espèces de champignons d'Île-de-France sont exposées : de nombreux visiteurs peuvent apprécier la diversité fongique présentée. Chaque jour, 2 conférences sur *Les chênes, hêtres, châtaigniers et leurs alliés champignons* et *Les pins et leurs alliés champignons* font le plein d'auditeurs. On peut admirer également une exposition photos « insectes de la forêt » d'Hélène Rodriguez, des aquarelles de feuilles d'arbres de Marie Lou Dussarrat et fréquenter un atelier microscopique et des stands myxomycètes, lichens. L'ANY remercie la municipalité du Chesnay qui a mis à sa disposition la salle des fêtes, salle très bien adaptée.

La participation aux manifestations municipales

Comme chaque année, l'ANY a un stand aux différentes manifestations de rentrée organisées par deux municipalités dont nous sommes partenaires :

- 7 septembre : Festival des associations à Versailles
- 7 et 8 septembre : Fête des chênes verts au Chesnay-Rocquencourt.

La restauration de l'herbier Phillipar - de Boucheman

Cet herbier historique, propriété de l'ANY qui comprend 12 000 planches, est en dépôt (avec une convention) au Domaine National de Versailles. Les travaux de restauration continuent dans les locaux du service des archives du Château de

Versailles à la Grande Écurie avec 2 ateliers, le lundi et le mercredi ; cette année, environ **2400 planches** sont attachées, inventoriées et photographiées par **11 personnes**.

Les photos des planches sont visibles sur le site ANY.

Constitution d'un dossier qui permettrait de classer comme monument historique : en cours par M. Nicolle.

L'herbier Paul Jovet

L'attachage, la détermination et la remise en état des 60 000 planches se font dans les locaux de l'Arboretum de Chèvreloup, à Rocquencourt, dans le cadre de notre collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle. En 2019, 920 planches de phanérogames et une centaine de bryophytes sont attachés par 3 attacheurs et un déterminateur le mardi et 3 attacheurs le jeudi.

L'herbier Corveaule

Inventaire en cours et mise en ligne des photos.

Nous remercions **les membres** de l'ANY très motivés qui réalisent ce travail précis et de longue haleine sur ces herbiers.

Flore de l'étang de Saint-Quentin

Le livre de Gérard Arnal et Joanne Anglade-Garnier « Flore et végétation de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines et de ses abords » est disponible au secrétariat de l'ANY.

3- Le site Internet de l'ANY

Grâce à Bertrand Mennesson, notre site Internet www.any78.org est l'outil de communication le plus efficace pour se faire connaître et recruter de nouveaux adhérents. Le site, régulièrement actualisé, en particulier avec les comptes rendus des sorties, est apprécié ; il apporte des informations en termes d'inventaires naturalistes.

Les autres médias ne sont pas négligés : informations aux journaux et télévision TV78.

4- Les Bulletins

Quatre bulletins sont diffusés.

Le scannage des anciens bulletins se poursuit et les fichiers sont mis en ligne.

5- Les relations extérieures de l'ANY

Avec le département des Yvelines

Étienne Varney participe aux conseils d'administration du GIP BIODIF Yvelines / Hauts-de-Seine sur les compensations environnementales ; l'ANY est dans le 3^{ème} collège avec voix consultative. Le Groupement promeut un développement territorial équilibré articulé autour de l'évitement, la réduction et la compensation (ERC) des impacts des aménagements, permettant d'assurer la préservation et la valorisation des espaces naturels, et ainsi le maintien de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité des territoires.

G. Arnal, J.P. Thauvin, M. Nicolle, J. Prieur, E. Varney visite le 30 août, le site de Montesson – Palfour.

Fuite du pipeline PLIF de Total : A. Bouvier participe le 5 mars à une réunion d'Information à ce sujet à Autouillet.

Avec la ville de Rueil-Malmaison

La Mairie de Rueil-Malmaison nous avait trouvé un stockage pour nos collections en juillet 2018. La direction générale des services de cette ville nous demande mi-août 2019 de libérer ces locaux avant le 31 octobre 2019. Cette décision nous surprend compte tenu des bonnes relations que nous avons avec la ville de Rueil-Malmaison (inventaires naturalistes, animations grand public, participation à différentes activités culturelles).

Monsieur Piveteau, directeur de l'École Nationale Supérieure de Paysage à Versailles, après visite de nos collections, accepte de stocker les collections avant mise en valeur à la fin des travaux de l'école.

Le déménagement a lieu les 25 et 31 octobre.

Avec le Potager du Roi et l'École Nationale Supérieure de Paysage

1^{er} et 2 juin, Watch Days : participation d'activités mousses et lichens avec E. Blondel et C. Houba, promenades d'observation des oiseaux dans le parc (J. P. Thauvin).

Les 6 et 7 octobre, l'ANY tient un stand à la manifestation *Les senteurs du potager*.

Suite au déménagement des collections de l'ANY, une convention est en cours afin de mettre en valeur celles-ci et les utiliser de façon pédagogique.

Réalisation d'un diaporama pour la salle des ventes du Potager d'un diaporama qui doit tourner en boucle sur le thème des oiseaux du Potager du Roi.

Avec la ville de Versailles

J.P. Thauvin effectue les inventaires des 2 jardins municipaux (seconde année) les Récollets et les Musiciens italiens.

Avec le Domaine de Versailles

J.P. Thauvin effectue en juin, deux matinées sur les oiseaux du domaine.

Avec la ville du Chesnay-Rocquencourt

J.P. Thauvin présente en août un diaporama des oiseaux du Potager du Roi dans une maison de retraite « les chênes d'or ». M. Nicolle avait inventorié les arbres et arbustes d'une partie de la commune. Nous communiquons cet inventaire à la commune.

Avec la ville de Sèvres

J.P. Thauvin

- fait une séance de formation sur les oiseaux pour les animateurs et animatrices de la ville,
- prépare et réalise des panneaux Oiseaux, similaires à ceux réalisés pour l'APPVPA et l'ANY,
- présente aux Sévriens des oiseaux inventoriés dans le courant de l'année,
- poursuit l'inventaire oiseaux (en cours).

Avec le MNHN

J.P. Thauvin et G. Grolleau continuent les décomptes des corbeautières du département et le baguage dans l'arborétum de Chèvreloup (MNHN). Il y a 2 programmes l'un, entre la mi-avril et fin juin pour le suivi des nicheurs locaux, 3 à 4 séances de capture (programme STOC Suivi Temporel des Oiseaux Communs), l'autre, des oiseaux passant entre le 1^{er} août et la fin octobre, 10 séances de capture (programme Phénologie) suivi des passereaux migrateurs.

Avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

L'ANY, entrée au Conseil syndical du PNR, avec voix consultative et représentée par Gérard Arnal et/ou John Rose, participe en 2019 aux réunions du Comité syndical du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. Ce comité se réunit environ tous les deux mois. L'ANY donne son avis sur les projets à l'ordre du jour, le plus souvent de petits projets locaux d'aménagement, dans les cas où une question concernant la nature se pose.

Le 28 mars, M. Nicolle et E. Varney participent au 1^{er} Comité de Pilotage du Plan Paysage et Biodiversité des Versants de la Rémarde, en vue de la protection et de la valorisation du patrimoine paysager, des milieux naturels et des espèces.

L'ONF et le PNR souhaitent organiser en 2019 un recensement le plus complet possible de l'Engoulevent sur le Massif de Rambouillet : B. Mennesson y participe en juin.

Avec l'Office de tourisme Intercommunal Saint-Germain Boucles de Seine

Jérôme Maffert et Yves Gombert animent 2 promenades mycologiques en forêt de St-Germain et de Marly, les 11 et 23 octobre.



Sortie du 28 septembre 2019, Étang d'Or à Rambouillet

Avec la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines

Participation d'experts ANY aux réunions du Comité scientifique de la Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines.

Suite de l'inventaire mycologique dans la RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Avec le Parc du Peuple de l'herbe

L'ANY tient un stand les 29 et 30 juin et anime des sorties botaniques.

Avec l'AgroParisTech

Jean-Pierre Thauvin réalise un inventaire ornithologique cette année à Grignon.

Jérôme Maffert anime le 12 octobre, une sortie mycologique en forêt de Beynes avec le club Nature d'Agroparistech.

Avec l'ARB îdF

Participation aux inventaires éclairs de l'ARB îdF des 29 et 30 juin dans le Val d'Oise (Vexin) de Alain Rouanet.

Avec le Lycée La-Bruyère de Versailles

Michel Nicolle anime pour des élèves du lycée une visite d'une zone humide de l'arboretum de Chèvreloup le 17 mai.

Avec le Lycée Agricole de Saint Germain en Laye

M. Nicolle et ML Dussurrat anime le 13 mai une journée de détermination botanique sur le terrain près du lycée pour des étudiants de BTS Aménagement Paysager.

Avec l'AVF Versailles (Accueil des Villes Françaises)

B. Mennesson anime une sortie ornithologie le 14 décembre.

Nous partageons nos connaissances scientifiques pour montrer la fabuleuse diversité du monde naturel et mieux la connaître afin de la préserver. Chaque membre peut nous accompagner dans cette démarche passionnante. Par ailleurs, le bon fonctionnement de l'ANY nécessite des bénévoles pour l'aider en particulier lors des permanences du mardi.

6-8 Association La Saint Lambert (LSL)

1.1 Nuisances de la D91 et du CD46

La circulation sur la D91 est très importante à certaines heures et bruyante pour les riverains. S'insérer dans le flux des voitures ou le traverser (Un cordon de véhicules rapides et rapprochés) relève presque d'un acte d'héroïsme. La vie pour les riverains de cette voie bruyante est aussi difficile.

Bien que le CD46 soit moins critique que la D91, des améliorations sont nécessaires.

Monsieur HÉLIE suit ces dossiers avec persévérance et sur ses conseils l'association a financé des mesures permettant de caractériser les nuisances de la D91 dans le but de faire des propositions pour les réduire.

Ces dossiers intéressent tous les habitants de la commune nous avons prévu une réunion publique à la suite de notre Assemblée Générale pour compléter en détail le présent résumé rapide.



1.2 L'assainissement à Saint Lambert village

Concernant l'aspect public, le dossier de la station d'épuration à roseaux pour le village n'a pas progressé publiquement depuis notre dernière Assemblée Générale. Sur le plan Administratif une Demande Préalable (DP) pour la construction de cette installation, est en cours de traitement par les services. Par contre des contestataires ont engagé des actions pour empêcher la construction de cette station.

Notons que pour un habitat concentré l'entretien et le contrôle de multiples installations individuelles est plus lourd, moins performant et plus onéreux qu'une installation collective.

1.3 Pollution du Rhodon

Les eaux usées du Mesnil Saint Denis et de La Verrière sont traitées par la station d'épuration située à droite de la D58 allant vers la RN10 en bordure du bois de Trappes. Les eaux sont brassées pour permettre à des bactéries aérobies de digérer la pollution. Ces bactéries constituant des boues sont écrémées et utilisées en agriculture ou brûlées en cimenterie si celles-ci sont impropres à l'agriculture. Les eaux traitées sont rejetées dans le Rhodon qui traverse notre commune.

Depuis plusieurs années nous constatons que des boues sont aussi rejetées dans le Rhodon, situation complètement anormale et inacceptable. Nous ignorons s'il s'agit d'une action délibérée pour justifier la rénovation de la station ou d'une négligence de l'exploitant pour limiter ses frais. Nos amis de l'aavre ont engagé des actions pour que le propriétaire ou l'exploitant corrige ce défaut.

Ces actions étant très lourdes pour l'aavre, notre Conseil d'Administration a décidé de l'aider en lui allouant une aide de 300€ puis de 1000€.



Les boues flottant sur les eaux épurées

1.4 Chemin vicinal n°1 à La Brosse

La petite route allant de La Brosse au Mesnil Saint Denis est dégradée et vu son état, les dégradations progressent encore plus rapidement.

Seuls les habitants de Saint Lambert ayant acheté une télécommande pour la barrière de La Brosse y ont accès et gagnent deux kilomètres par rapport au circuit du giratoire de Saint Laurent.

Selon nos informations collectées verbalement, il serait question de la remettre en état au même titre que la route allant de la D91 à l'abbaye de Port Royal.

1.5 Chemin Jean Racine à Fauvaux

Pour son propre intérêt, le propriétaire du Moulin de Fauvaux, persiste à empêcher la circulation sur le prolongement du chemin de la chasse passant devant chez lui, pour le repousser sur le chemin Jean Racine dédié aux randonneurs. Pour mémoire le chemin Jean Racine est très fréquenté par les marcheurs mais, vu son état, n'est pas adapté à la circulation des véhicules automobiles. Le terrain de ce prolongement du chemin de la chasse appartient majoritairement aux communes de Saint Lambert et de Milon mais de façon très minoritaire à ce propriétaire. La commune de Milon a entrepris le remodelage de ce chemin pour qu'il ne passe plus sur le terrain de ce propriétaire. Ce dernier persistant à harceler ses voisins par tous les moyens.

Notre Association soutien vivement les actions des Mairies ainsi que les propriétaires enclavés de Fauvaux.

1.6 Les gens du voyage au croisement D91xD13

Il y a quelques années nous avons appris que les gens du voyage projetaient de s'installer au croisement de la D91 avec la D13 (Carrefour Saint Laurent). Une forte mobilisation des associations et des communes ont réussi à bloquer le projet. Bien sûr ce dossier reste sous surveillance.

1.7 La fibre optique dans nos communes

La fibre optique pour véhiculer l'Internet offre des débits très importants et outre la rapidité de transmission de nos informations, elle permet aussi l'accès aux chaînes de télévision et bien sûr au travail à domicile sans subir les embouteillages.

Les habitants du hameau de la Brosse ont maintenant la possibilité d'avoir la fibre à domicile. La fibre arrive aussi au croisement de la D91 avec la D46 ce qui permet d'améliorer notablement le débit pour les habitants du village. Le raccordement à domicile pour le village devrait intervenir dans quelques années.

Notre Association n'est pas intervenue sur ce dossier mais les améliorations de ce déploiement sont vivement appréciées.

1.8 Taux des cotisations pour 2020

Pour notre Association, l'efficacité et notre voix vis-à-vis des décideurs se mesure au nombre de nos adhérents. Afin de motiver plus les habitants de notre commune, le Conseil d'Administration a jugé utile de faire évoluer le taux des cotisations à coût inférieur pour les adhésions groupées en augmentant légèrement la cotisation du premier membre d'un groupe ou d'une famille pour diminuer le taux des cotisations de deuxième rang. Cette opération ayant aussi pour effet d'informer plus de personnes.

6-9 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

- **Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes, dans le cadre du mandat de membre d'Yvelines Environnement :**
 - o **Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),**
 - o **Commission Consultative de l'Environnement et Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École.**
 - o **Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay.**
 - o **Comité Local de l'Eau (CLE) et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre (COBAHMA)**
 - Membre du bureau du CLE au titre d'Yvelines Environnement.*
 - Assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre à l'Hôtel du Département le 4 avril 2019*
 - Réunion le 13 juin*
- **Participation de l'APEPV aux Commissions départementales suivantes :**
 - o **Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :**
 - Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'inspection des sites, avec « délégation » à l'APPVPA.*
 - Demandes répétées aux Préfets de participation aux études de projets dans le site classé de la Plaine de Versailles, sans suite.*
 - o **Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay**
 - La réunion de la CCE a eu lieu le 21 septembre 2018*
 - o **Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École**
 - Réunion de la CCE le 9 décembre 2019*

Principales actions de l'APEPV :

- o **Site classé :**
 - Surveillance des nuisances olfactives de la station Bio-Yvelines-Services de compostage des déchets verts implantée à Bailly près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute, en particulier à la suite de l'arrêté préfectoral de février 2018 obligeant une mise aux normes de l'installation. Demande d'intervention de la DRIEE.
 - Suivi des aménagements de l'allée royale de Villepreux dans la perspective du château de Versailles et du grand canal, avec la mise en place du tram13 express et la nécessité de déménager les « gens du voyage ».
 - Suivi de l'aménagement de la ligne du Tram13 express entre Noisy-le-Roi et Saint-Cyr-l'École, avec le pont ferroviaire en face l'entrée de la ferme de Gally.
 - Surveillance des aménagements des Fermes des Molineaux et de Pontaly sur les communes de Bailly et de Fontenay-le Fleury, en particulier pour éviter toute pollution du ru de Gally, et pour sauvegarder les zones humides.
 - Surveillance des projets pilotés par l'Etat, développés par VGP et l'APPVPA,

- Surveillance des rejets dans le ru de Gally de la Station d'épuration du Carré de réunion, gérée par Hydreaulys, après les travaux d'agrandissement et de mise aux normes.
 - Surveillance de l'épandage des boues produites par la station d'épuration.
- **Aménagement du ru de Gally :**
- Afin de diminuer les crues du ru de Gally, la communauté d'agglomérations Versailles Grand Parc et les syndicats ont mis en œuvre un reméandrage du ru de Gally, dans un premier temps entre Rennemoulin et Chavenay.
- Les collectivités ont prévu le rachat de la Faisanderie des Moulineaux pour créer un reméandrage en amont de Rennemoulin.
- Toutefois, le débordement du ru de Gally sur des terres agricoles entre Rennemoulin et Villepreux conduit à revoir l'étude du « reméandrage ».
- **Secteur de Thiverval-Grignon :**
- **Stockage des déchets inertes :** Surveillance des mouvements de déblais stockés sur le terrain – détourné de l'agriculture - de 25 hectares, dont l'autorisation de dépôt de 3000000 ml3 a été délivrée voici quelques années.
- L'APEPV demande à la DRIEE des informations sur le contenu des déblais déposés.
- Une première tranche est terminée et un golf commence son installation
- **Domaine de Grignon**
- L'Etat a décidé de vendre ce domaine, lieu historique du développement de l'Ecole National d'Agronomie, AGRO, « vénérée » par les anciens élèves comme un lieu de « Mémoire ».
- Des activités importantes d'enseignement, de recherche et de logement existent dans ces lieux,
- Cette vente, de même que les locaux de Paris sont destinés à financer la construction de la nouvelle école AgroParisTech du Campus de Saclay.
- La ferme expérimentale voisine, de plusieurs centaines d'hectares, n'est pas concernée par la vente du domaine
- Ainsi, l'Etat a décidé de transférer l'ensemble de l'école sur le campus universitaire du plateau de Saclay, où il n'existera que peu de terres agricoles d'expérimentation.
- Avec les associations d'anciens élèves de l'AGRO, et la CSSG, l'APEPV soutient l'établissement sur ce site d'un Conservatoire International de l'Agronomie.
- Le Collectif de Sauvegarde du Site demande que tous les terrains agricoles intra-muros, 130 hectares, restent affectés à la Ferme expérimentale. Il s'agit aussi de protéger la ZNIEFF de type 2, soit environ 110 hectares.
- L'APEPV soutient aussi la « sanctuarisation » du site géologique de la Falunière, par suite de la protection par l'Etat de deux gisements de fossiles.
- **Gens du voyage :**
- La question de l'installation des gens du voyage sur des terrains agricoles dont ils ont fait l'acquisition dans et hors du site classé n'a pas été solutionnée par les élus, depuis de nombreuses années. Aucune véritable zone d'hébergement n'est proposée aux gens du voyage ou acceptée par les résidents.
- Deux secteurs sont particulièrement sensibles dans la perspective du château de Versailles: l'un à Saint-Cyr-l'École au début de l'allée royale de Villepreux, près de l'autoroute A12, et l'autre à Villepreux au voisinage de l'extrémité de l'allée royale, où des jardins potagers ont été transformés en lieux d'habitations, à proximité du ru de Gally
- D'autres endroits de la Plaine sont dédiés à des camps de passage, tel le camp de Frileuse près de Crespières.
- **Antennes relais de radiotéléphonie mobile :**
- Les recours contentieux de l'APEBN contre les pylônes/antennes du stade et du golf à Noisy-le-Roi et contre le pylône/antennes du centre équestre à Bailly n'ont pas abouti, malgré leur recevabilité.
- Depuis l'arrêt du Conseil d'Etat dégageant les maires de leurs responsabilités quant au principe de précaution, l'Etat protège les installations de téléphonie mobile du fait de leur « classement en intérêt général ».
- Le projet de Free à Noisy-le-Roi d'un pylône de 34m au rond-point des chênes a dû être déplacé sous la pression populaire et les actions d'un collectif local et de l'APEBN.

Il semblerait que VGP a créé un groupe de travail pour traiter de ces questions d'implantation d'antennes. Toutefois, il faut rappeler que la Charte départementale d'implantation des antennes de radiotéléphonie mobile signée par les maires et les opérateurs, n'a pas été appliquée depuis de nombreuses années.

Pour les implantations des antennes sur le secteur : voir le site www.antennesmobiles.fr

○ **Nuisance des aéronefs**

▪ Aéroport de Saint-Cyr-l'École

La campagne de mesures de bruits dans les communes riveraines de l'aéroport de Saint-Cyr-l'École a eu lieu en 2016 et les résultats ont été fournis en 2017 par BruitParif.

Résultats sur : [www.bruitparif.fr/campagne-de-mesure-du-bruit-autour-de-l'aerodrome de Saint-Cyr-l'École/](http://www.bruitparif.fr/campagne-de-mesure-du-bruit-autour-de-l-aerodrome-de-saint-cyr-l-ecole/)

Le Plan d'Exposition aux bruits (PEB) n'a pas été approuvé.

Réunion de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) le 9 décembre 2019.

Bilan de l'activité et bilan des contrôles.

Nouvelle carte VAC avec consignes particulières. Voir site web.

▪ Aéroport de Chavenay

Le plan d'exposition aux bruits (PEB) de l'aéroport de Chavenay a été soumis aux membres de la Commission Consultative de l'Environnement qui a proposé des niveaux de bruits pour les zones a), b), c) et d).

Le PEB a été approuvé par la CCE de septembre 2018. L'enquête publique a eu lieu en 2019.

Pas de réunion de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) en 2019.

○ **Urbanisme :**

▪ Forte pression de l'Etat pour la construction de logements sociaux, pour suivre la loi SRU, soit 25%, particulièrement dans les villes équipées de transports en commun.

Conséquence : la multiplication des modifications et révisions des PLU – en particulier avec l'arrivée du Tram13 entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'École et dans le secteur de Plaisir / Les Clayes-sous-Bois.

▪ Une attention particulière des associations s'impose au moment des enquêtes publiques.

En particulier en ce qui concerne la protection de l'environnement, des espaces boisés, classés ou non, des zones humides, et la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

▪ Une attention particulière doit être portée aux abords des sites classés et protégés, et à protéger, qui doivent être répertoriés dans chaque commune.

L'inspecteur(trice) des sites et les architectes des bâtiments de France doivent être saisis dès l'apparition d'une atteinte au Patrimoine tant paysagé que bâti.

▪ Une attention particulière doit être portée à la conservation des terres agricoles et des forêts, ainsi que des mares, sources de biodiversité, qu'il s'agit de préserver de toutes nuisances. La multiplication des épandages de boues des stations d'épuration n'est pas recommandée.

○ **Rappels des dépôts de déblais illégaux :**

▪ À Thoiry et Villiers-le-Mahieu les énormes dépôts des déblais du tunnel A86, sur de bonnes terres agricoles, ont créé d'immenses collines derrière le Parc animalier sous prétexte d'une extension de ce parc avec développement de nouvelles activités, dit-on !

Toutefois, nous n'avons eu connaissance d'aucun projet finalisé à ce jour.

▪ À Bailly, dans la Ferme des Moulineaux, en site classé, les dépôts de déblais de chantier qui ont comblé en partie la zone humide, sont toujours présents, malgré les demandes d'intervention de l'APEBN.

▪ A Bailly, le centre équestre a comblé un dénivelé important en toute illégalité avec des déblais d'origine inconnue de nous.

▪ De nombreux dépôts de déblais de toutes sortes sont constatés en forêts, en particulier domaniales, et dans les chemins ruraux. La demande d'une sévérité maximum contre les auteurs tant entreprises que particuliers, s'impose.

○ Fuite de pétrole à Autouillet

Dans la nuit du 24 au 25 février 2019, une rupture de pipeline Ile-de-France Total a provoqué une fuite de pétrole, impactant des parcelles agricoles sur les communes d'Autouillet et de Boissy-sans-Avoir.

Les cours d'eau, principalement le Lieutel, ont été impactés, et dépollués par Total.

La pollution a atteint Beynes.

Les terres polluées seront enlevées, dépolluées en centre spécialisé ou remplacées.

Voir les détails dans les comptes rendus des réunions publiques <http://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Rupture-du-pipeline-Ile-de-France>.

Les préoccupations des associations et des usagers membres de l'APEPV

- Les infrastructures routières et ferroviaires :
 - Elargissement de l'A13, inscrite au SDRIF, dans la forêt de Marly : nuisances de bruits, de pollution, coupes d'arbres importantes en forêt de Marly,
 - Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre ? dans les cartons du Conseil départemental ?
 - Aménagement (élargissement) de la D307, au-delà de la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche qui pourrait transformer la D307 en autoroute bis, avec éventuel futur échangeur avec A12 dans le secteur de Bailly (?)
 - Les voies rapides, comme des saignées en territoire agricole, dans la Plaine de Versailles : D98, D30, ..
 - Les aménagements de la voie Tram13 express (St-Germain / St-Cyr, élément de la tangentielle Achères / Melun-Sénart), sans aucune protection des riverains contre les bruits.
- Les implantations des gens du voyage en zone rurale, en sites classés – par acquisition de terrains non constructibles – à Saint-Cyr-l'École, Villepreux, ...

Les aires d'accueil demandées par la loi ne sont pas suffisamment développées par les communes !
- Le développement de l'urbanisme dans les communes rurales, qui consomme les terres agricoles, par la révision périodique des PLU, et les contraintes des lois SRU, en particulier pour la construction d'un nombre de logements sociaux en constante augmentation, y compris dans des sites anciennement protégés !
- Le report dans la Plaine d'installations nuisantes : ex. Plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly,
- Les nuisances de bruits des avions et des hélicoptères, des aérodromes de Saint-Cyr-l'École et de Chavenay.
- Le développement du nombre d'antennes de radiotéléphonie mobile sans information préalable des populations et sans respect de la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile.
- La protection des milieux naturels et des sites, en particulier les paysages, les zones humides, garantes de la biodiversité, la qualité de l'eau des rivières et des rus et la qualité de l'air.
- L'augmentation des autorisations de dépôts de déblais de chantier sur des terrains agricoles.
- Les épandages de boues des stations d'épuration.
- Les dépôts sauvages en forêts et sur les chemins ruraux.
- Les tags, sur les ouvrages publics, les murs des maisons,

Informations sur les activités des associations

– Bailly / Noisy-le-Roi (APEBN) :

- Après l'approbation par le Conseil municipal de Bailly d'une modification n°2 du PLU, prévoyant une nouvelle zone de constructions d'immeubles près de la voie ferrée, le maire a lancé une « concertation » sur une modification n°3 du PLU de Bailly : mais le dossier soumis à concertation est vide.
- La municipalité est carencée et sous « tutelle » du préfet pour n'avoir pas respectée le quota de 25% de logements sociaux : en conséquence, plusieurs promoteurs sont en « chasse » après les possibilités de construire fournies par le PLU. Nous devons agir pour conserver les espaces verts dans la commune.

L'APEBN a lancé une pétition contre un projet de construction très dense en centre-ville de Bailly. Le projet a reçu un avis défavorable de l'ABF et le permis de construire a été refusé.

Plusieurs autres projets sont en attente :

- Concernant l'installation d'un pylône avec antennes Free qui a été délivrée par la mairie de Bailly dans le centre équestre, le TAV a demandé, compte tenu de la modification du PLU, si l'APEBN comptait maintenir son recours. Le recours a dû être retiré.
Le pylône avec antennes de radiotéléphonie mobile Free, de 34 m de haut, prévu à l'orée de la forêt de Marly, sera finalement déplacé sur le parking du Golfy à Noisy-le-Roi.
- Concernant la résidence « Les sentes de Bailly », construite à l'emplacement d'un ancien bois classé restant d'un arboretum, l'APEBNB demande un état des lieux des arbres remarquables répertoriés dans le permis de construire.
- L'APEBN a été saisie par un collectif d'habitants du Domaine et du Hameau de la Tuilerie à Noisy-le-Roi qui s'opposent au projet Chaponval, prévu sur un secteur, comprenant les anciennes serres Moreux, - en fait une « verrue » dans le site classé de la Plaine de Versailles – comprenant en particulier l'installation des résidences de la Gendarmerie dans une « zone humide » limitrophe du domaine.
- Concernant la ligne Tram13, les riverains de Bailly et de Noisy-le-Roi réclament toujours des protections antibruit. L'APEBN demande que le passage à niveau de la rue du Plan de l'Aître soit sécurisé.
- L'APEBN demande toujours la mise aux normes de la plateforme de compostage des déchets verts, Bio-Yvelines-Services, en site classé, qui continue ses activités avec des dégagements périodiques d'odeurs nauséabondes, malgré les exigences de la DRIEE à la suite d'un arrêté de mise en demeure et des contrôles.
Cette installation n'a pas respecté les impératifs du paysage en site classé et dans la perspective du Château de Versailles.
Le recours de l'APEBN contre le permis de construire n'avait pas abouti.
- L'APEBN participe aux réunions du Comité de gestion de la Forêt de Marly avec l'ONF – voir le site web.

- **Association « La Ferme des Moulineaux » :**

La ferme des Moulineaux est située dans le site classé de la Plaine de Versailles

- Réunion avec la mairie de Bailly et Hydreaulys concernant l'assainissement : Organisation, Propriétaire/Maître d'ouvrage, Hydreaulys/Délégué, Maître d'œuvre ?
- Il en sera de même pour la réfection des voiries.
- Problèmes d'assainissement :
Les démarches menées depuis plusieurs années pour l'installation d'une microstation d'épuration non pas abouties faute à deux propriétaires récalcitrants ne voulant pas s'entendre avec les autres sur la notion d'Equivalent Habitant (EH) comme base de référence pour le calcul des frais et des charges à partager. Le temps passant, les autorités publiques, en commençant par le sous-préfet, puis le maire, n'ont finalement pas joué leurs rôles prévus et attendus en prenant la main exécutive à défaut d'entente entre les propriétaires.

Contacts avec Hydreaulys : Face à ce constat, Hydreaulys est revenu pour piloter des solutions individuelles (à la charge des propriétaires). Des études ont été menées par un BET privé pour ce faire. À la suite de cette étude, nous venons d'être informés qu'aucune subvention ne serait possible, la commune n'étant plus dans le périmètre des actions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'aide aux programmes d'assainissement en secteur non assaini. Pour information le coût estimé par le BET est d'environ 25 000 par propriétaire leur revenant donc à charge en totalité.

- Rien sur les autres dossiers concernant la ferme : l'enfouissement des réseaux, la réfection de la voie publique en cohérence avec le projet d'aménagement promu par VGP et la DRIEE sur la base d'une étude de valorisation paysagère présentée par le sous-préfet, pilote nommé pour le secteur Moulineaux et Pontaly et de l'étude du BET Tacquart.

- **Beynes :**

- Un projet de 60 logements par Nexity, doit commencer fin octobre. Le constructeur doit réserver à l'intérieur des immeubles, une surface d'environ 130 m² pour une « maison médicale ». Des propositions de professions médicales ont entraîné la suppression de surfaces prévues pour le CCAS qui restera pour l'instant dans des locaux vétustes et

petits ! Peu de places de parkings sont prévus pour cette installation !! Travaux en suspens tout l'hiver mais ont repris début mars 2020.

Toujours pas de début de construction d'une nouvelle salle des fêtes ! La salle Fleubert, à proximité des installations de Storengy et de GRTgaz est toujours utilisée, (un arrêté préfectoral a prolongé son utilisation au public depuis mai 2017 !!).

○ **Sites de stockage de gaz**

La CSS (Commission de Suivi de Site) pour le stockage souterrain de gaz naturel de Beynes (exploitant Storengy) a eu lieu le 14/09/2019 à la sous-préfecture de Rambouillet. Pas d'accident grave mais 31 situations « potentiellement » dangereuses ont été relevées. Des mises en conformité des MMR (Mesures de Maîtrise des Risques) doivent être réalisées.

Le projet Albatros qui consiste à extraire le gaz piégé dans la nappe de l'Albien (par suite d'une fuite pendant plusieurs années au niveau d'un puits) et à le réinjecter dans le réservoir de Beynes Supérieur est en cours depuis 2018 et devrait durer une dizaine d'années !

Le nouveau site de GRT Gaz est pratiquement terminé et les installations paysagères commencent à être efficaces. Les arbres commencent à cacher le site et la verdure apparaît à l'intérieur du site lui-même. Reste le démantèlement de l'ancienne grille de connexion entre les 2 sites (Storengy et GRT Gaz) qui doit se terminer en 2020.

La démolition de certains bâtiments des anciens sites et la suppression de la base de vie, installée pour les travaux des nouveaux sites doivent être réalisées ensuite

○ **Avenir du site de Grignon**

Différentes associations ont organisé plusieurs réunions d'information sur le devenir du site, à la suite du transfert de l'école et de l'Inrae sur le plateau de Saclay, en bordure de Polytechnique, prévu à la rentrée 2021. Un projet du devenir du site a été élaboré par l'association Grignon 2000 et conforté par d'autres associations.

La mise en vente devrait être officiellement ouverte vers juin 2020.

Le CFSG a transmis au préfet de la région une "Contribution au cahier des charges du domaine de Grignon pour le XXIème siècle à l'occasion de sa mise vente par l'État en 2020 - Pour un projet de développement partagé et ambitieux au service de la collectivité et de ses territoires" (cf annexe ??)

○ **Projet de golf à Thiverval : dépôts de gravats**

Les dépôts de terre sont terminés côté Thiverval – Beynes. Des circuits de golf ont commencé à être installés de ce côté. Les dépôts de terre continuent côté Saint Germain de la Grange, en bordure du ru Maldroit, avec des hauteurs et des pentes importantes (risques de glissement de terrain ??).

- **Crespières (ADSC) :**

- La hauteur de l'antenne Free a été ramenée à 20 m. Les habitants semblent satisfaits.
- Stand de tir TNV : Il ne se fera pas car Versailles n'a pas trouvé de repreneur pour le site actuel.
- Les Mathurins : Centre médical « suspendu ».
- Révision du PLU ?
- Maison médicale en attente d'autorisation
- Crespières a reçu 2 pétales « Village coup de cœur des Yvelines » 5 pétales = une fleur.
- Chaque habitant qui a reçu des sacs de déchets verts a reçu des graines
- Troc de plantes entre les habitants

Décès de Madame Barbara de Tonnac, ancienne Présidente de l'ADSC, membre du CA de l'APEPV.
L'APEPV lui a rendu Hommage

- Réunion sur le PLU, concernant les nouveaux lotissements
- Inauguration du lavoir avec le Président du Conseil Départemental

- **Villepreux (Villepreux Environnement) :**

- Villepreux Environnement compte environ 100 adhérents DONT 50 familles exploitants des parcelles de « jardins potagers » situés dans la Plaine classée, où sont aussi installés des « gens du voyage », ces parcelles de jardins potagers font l'objet d'une convention avec V.E. elles appartiennent à la municipalité.

Yvelines Environnement 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : yvelines.environnement@orange.fr 80/88

- Des travaux de restauration ont été engagés par la famille Decaux qui a acheté le domaine précédemment détenu par la famille Clérico,
- Actions contre un projet de logements collectifs sur un espace vert.
- Travaux d'aménagement du centre-ville,
- Grand développement « urbain » vers Plaisir, dans la Plaine agricole.
- Gens du voyage / jardins potagers : Projet de la commune = récupération (réquisition ?) de parcelles individuelles pour faire des jardins potagers.
- Travaux de reméandrage du ru de Gally.

- **Saint-Nom-la-Bretèche :**

- Travaux rue Charles de Gaule, et réalisation d'un grand parking arboré à l'entrée de village,
- Problèmes d'accès rue de Villepreux,
- Le projet de supermarché a été remplacé par une résidence seniors avec 25 maisons et 80 appartements. Une compensation de zone humide est prévue sur le ru de Gally juste avant Villepreux.
- Inquiétudes fortes concernant l'évolution du trafic sur la déviation dont le niveau atteint sur les parties principales est déjà celui prévu en 2032 (Études réalisées par le département début 2019).

Les associations attendent les études de bruits réalisées début 2019 non publiées à ce jour. Elles s'inquiètent de la capacité des systèmes de protections à terme.

6-10 Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)

- Projet d'éoliennes de JPEE à Prunay en Yvelines, hameaux de La Chapelle et Villiers-Landoue :

<http://prunay-yvelines-78.parc-eolien-jpee.fr/>

En juillet 2018, la préfecture des Yvelines a refusé dans un arrêté d'instruire le dossier, mettant en avant le veto de l'armée, le secteur comprenant une zone d'entraînement pour les avions et les hélicoptères.

Le promoteur JPEE a fait en septembre 2018 un recours devant le tribunal administratif contre l'arrêté de la préfecture.

- Projet d'éoliennes d'EDF-Energies Nouvelles à Allainville-aux-Bois, autorisé le 18 novembre 2014 par le Préfet des Yvelines (PC du 3 octobre 2014)

Ce projet portant sur cinq éoliennes de grande hauteur a fait l'objet d'un recours d'Yvelines Environnement devant le Tribunal administratif (voir par ailleurs le rapport d'activités d'Yvelines Environnement). Le Tribunal administratif de Versailles a rejeté ce recours le 20 novembre 2018. Après consultation puis décision des membres du Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement dans cette affaire, Yvelines Environnement a décidé de ne pas faire appel du jugement du tribunal administratif de Versailles du 20 novembre 2018.

- L'Assemblée générale de l'Association pour la Protection de Prunay en Yvelines réunie le 12 novembre 2019 a pris acte de la démission de M. Éric Bassi son président depuis l'origine (2008), M. Bassi étant sur le point de quitter Prunay après la vente de sa maison. Après avoir remercié M. Bassi pour son investissement sans faille dans l'exercice de sa mission, elle a porté M. Yann Gautier à sa présidence. M. Bassi a accepté de rester au bureau jusqu'au 31 mars en tant que secrétaire. M. Rafik Ghattas, trésorier, a également présenté sa démission, après avoir quitté la commune de Prunay.
- **Animation du blog** <http://pour-prunay.sosblog.fr> en particulier pour la rubrique urbanisme avec comptes-rendus du conseil municipal et commentaires pour la partie Urbanisme, logement. Un représentant de l'APPY a assisté quand cela a été possible aux réunions du conseil municipal de Prunay en Yvelines et établi un compte-rendu. Quand cela n'a pas été possible, l'APPY a repris et commenté les comptes-rendus du conseil municipal.

6-11 Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL)

L'Association pour la Sauvegarde et la mise en Valeur de l'Aqueduc de Louveciennes (ASVAL) a pour objet d'entreprendre et de mener toute action permettant de promouvoir, de protéger et de faire connaître l'Aqueduc de Louveciennes et ses environs, afin de faire connaître et de sauvegarder son harmonie architecturale et urbaine.

L'Aqueduc constitue un élément marquant dans le paysage de Louveciennes et est un chef d'œuvre du génie civil. Il se situe à proximité immédiate et en co-visibilité de trois nouveaux secteurs d'urbanisation « Aqueduc », « Cœur Volant » et « Croix de Marly ». Le premier projet prévoit la construction de 87 logements répartis en six immeubles collectifs de 12 mètres de hauteur, le long de l'Aqueduc et à seulement 70 mètres de la Tour du Levant. Les deux autres projets ont fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) lors de la dernière révision du PLU et prévoient la construction d'au moins 115 logements en lieu et place d'une zone boisée d'un peu moins de 2 hectares et d'un magnifique verger en exploitation de près de 600 poiriers.

Ces aménagements entraînent une densification importante au pied de l'Aqueduc et une mutation profonde de l'environnement dans lequel s'insère le monument historique. Dans ces conditions, nous avons formé des recours gracieux, puis contentieux contre la révision du PLU et les deux permis de construire du projet « Aqueduc ». Le premier permis pour 63 logements a été jugé illégal par le Tribunal administratif de Versailles et annulé. Le second, de 24 logements, a été retiré par la municipalité pour fraude, retraits qui ont fait l'objet d'un recours par le promoteur devant le même tribunal.

6-12 DELTA Commune des Essarts le Roi

Le but de l'association DELTA a été clairement défini lors de sa création : la conservation des terres agricoles des communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré.

Après avoir fait reclasser 40ha de terres destinées depuis plus de 20 ans à l'urbanisation en zonage agricole lors de l'élaboration du PLU, l'association observe que la consommation de terres agricoles reste toujours attirante dès qu'un projet germe au sein des deux communes.

La réalisation du projet de lotissement du Château d'eau qui "consommait" 7 ha a imposé la compensation d'une zone humide sur 11ha de terres céréalières

Il faut aussi ajouter un projet de piste cyclable entre les deux villages Les Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré (2 ha), un projet de centre équestre (2 ha), et resurgir l'arlésienne de la zone du gros chêne le long de la RN10.

L'année 2019, l'association a fait un travail de fond au travers des différentes commissions auxquelles participe Yvelines Environnement pour éviter toute consommation de terres agricoles.

Aux portes de l'agglomération parisienne, les communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré sont particulièrement ciblées par la pression de l'urbanisation.

6-13 Patrimoine et Avenir de Rambouillet et de sa Région (PARR)

Dans le cadre des projets 2019

Le sauvetage des bornes armoriées, pierres dispersées dans la région de Rambouillet pour marquer les limites des différentes seigneuries, étude à conduire en liaison avec les services archéologiques des Yvelines.

I / les dossiers « urbanisme et patrimoine »

Les réalisations urbaines

Nous avons toujours tenu à faire le point avec la municipalité sur l'évolution de la construction au sein de notre cité, d'autant plus que beaucoup de nos adhérents s'inquiètent du nombre de chantiers ouverts ou annoncés donc de nouveaux logements. La densification de l'urbanisation est une des composantes de la loi en vigueur afin d'éviter l'emprise sur les terrains agricoles ou les terrains boisés. En fait, de 2012 à 2019, Rambouillet a vu construire 1740 logements. Sur une période proche analysée par l'INSEE, 2006-2016, la population ne s'est accrue que de 328 habitants. Il n'y a donc pas de croissance incontrôlée mais seulement la réponse aux besoins de ceux qui veulent se loger à Rambouillet, que ce soit en logements classiques ou en logements sociaux. Le plus souvent ces constructions viennent occuper des espaces vides ou remplacent des habitations très anciennes.

Les grands projets

Deux réalisations municipales intéressantes :

- l'aménagement de l'entrée de la Médiathèque permettant de créer un accès pour les handicapés et contribuant à mettre ce bâtiment moderne à la hauteur de l'esthétique de La Lanterne
- la réalisation, au sein du Rambolitrain, d'un local pour remiser le petit train

Le Cinéma : Comme vous avez pu le lire dans la presse, le serpent de mer est sorti de son antre: après plus de 20 ans d'études et de négociation avec différents partenaires, les travaux commencent. Le référé préventif est signé; les fouilles commencent et les problèmes d'accès au chantier sont réglés. La promesse est maintenant la suivante : construction à partir de l'été 2020 et ouverture à l'automne 2021. Les dessins d'architecte permettent de découvrir une structure

résolument contemporaine qui s'imposera sur la rue d'Angiviller mais se fera discrète derrière le porche maintenu rue de Gaulle.

Le Palais du Roi de Rome : Nous ne sommes toujours pas rassurés sur son sort bien que la Ville s'engage à entreprendre tous les travaux nécessaires à sa conservation. Le propriétaire, Monsieur Ledoux, a bien pris en charge les opérations de sauvegarde dont on a déjà parlé mais ne s'est toujours pas engagé 10 sur la suite des travaux et encore moins sur son projet de Musée Napoléonien. C'est une situation préoccupante car c'est certainement l'un des bâtiments les plus emblématiques de Rambouillet.

L'ancien garage Citroën: il a définitivement déménagé sur la nouvelle zone d'activité; ses anciens bâtiments sont détruits et Lidl s'y installe. Nous pouvons toujours dire que c'est dommage d'avoir une nouvelle surface commerciale à cet endroit très visible en entrée de ville mais la loi n'offre aucune possibilité de s'y opposer.

Le Vieux Moulin : Le permis de construire n'est pas encore signé ce qui ne permet pas de présenter les détails du projet mais ce sera fait très prochainement et nous pouvons nous réjouir de voir respectés cet espace vert, le manoir et les entrées architecturalement intéressantes conservées. Le projet est toujours celui d'une résidence pour seniors comportant 124 hébergements et les services correspondants.

II / Activité culturelle, visites et conférences

PARR a organisé durant l'année plusieurs sorties d'une demi-journée :

le cloître des Bernardins, la Sainte Chapelle, les passages couverts de Paris, le quartier de la Défense, le Prieuré des Moulineaux, l'église de Saint-Arnoult ainsi qu'une sortie d'une journée, pour visiter le château de Fontainebleau et les bâtiments intéressants de la ville.

Par ailleurs, une seule conférence a été organisée cette année : il s'agit de celle donnée par M. Houssinot après l'AG 2019. En effet, celle que devait donner M. Schmitz sur la Fondation du patrimoine, en octobre dernier, a été reportée, en raison d'un impératif du conférencier. Elle aura donc lieu dans un instant. Quant à la conférence Mme Darmagnac, sur Samarkand et Boukhara, victime de la grève des transports, elle est également reportée à 2020 (date à confirmer).

Chacun de ces événements est annoncé sur notre site, et son compte-rendu est en ligne immédiatement après : www.parr78.org

6-14 Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)

L'association Réaliser l'Accord Cité Nature Espace dite RACINE vise à promouvoir une action en faveur de la conservation de l'habitat traditionnel, de sa réhabilitation, et en faveur de la protection des espaces verts et du cadre de vie qui doit être sauvegardé pour les habitants de Louveciennes. L'inévitable urbanisation de la banlieue parisienne ne s'est pas faite par le passé dans le souci de respecter au mieux l'environnement.

En 2019 nos actions se sont concentrées sur la défense de l'Aqueduc, du hameau du Cœur Volant, dont des parcelles furent cédées à un promoteur par un vote de la municipalité en 2016. La pression immobilière se fait fortement sentir conséquemment aux dispositifs de la loi SRU. Or le déficit de logements sociaux de Louveciennes, qui est de 350 logements, est parfaitement maîtrisable si l'on maintient la population de Louveciennes à son niveau de 7 200 habitants, comme cela fût proclamé dans les arguments du maire actuel pour se faire élire. RACINE en 2019 a principalement concentré ses efforts sur le suivi des actions en justice initiées antérieurement, elles seules permettant de défendre les objectifs énoncés précédemment :

Un fait marquant de cette année 2019 fût la publication partielle d'un arrêté le 23 janvier 2019 (arrêté du 17 janvier 2019) du retrait de permis de construire délivré le 20 mars 2018 à la SCCV « Les Jardins de l'aqueduc » sur le panneau d'affichage administratif de la mairie. La deuxième page de cet arrêté n'a pas été affichée en date du 23 janvier 2019. Or c'est dans cette deuxième page non affichée que l'on peut découvrir les deux dernières considérations de cet arrêté qui font état d'une fraude dans l'attribution de ce permis de construire. Compte tenu de ce que **le retrait ne pourra acquérir un caractère éventuellement définitif qu'après les échéances fixées par le tribunal,** il va nous falloir répliquer à nos adversaires dans les procédures relatives au permis modificatif Domnis et au permis de construire « les jardins de l'aqueduc ». Tout ceci engendre pour RACINE des frais de procédure supplémentaires.

En date du 17 mai 2019 le Tribunal Administratif (TA) de Versailles a décidé que les arrêtés du 22 décembre et du 6 mars 2018 par lesquels le maire de Louveciennes a accordé un permis de construire initial et modificatif, sur les parcelles AL 33 & 35 du Cœur Volant, à la société Domnis sont annulés.

RACINE, pour essayer d'enrayer une densification mal pensée de la commune, a estimé nécessaire, sans réponses de la mairie à notre recours gracieux, **de déposer un recours contentieux contre le PLU en avril 2018,** non sans avoir mené une

réflexion sur la Trame Verte et Bleue de Louveciennes mise à mal par la révision du PLU. Ce recours est resté toujours pendant en 2019.

Depuis de nombreux mois, RACINE plaide pour que soit mis en place à Louveciennes une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) récemment renommée Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) afin de protéger plus particulièrement le Cœur-Volant, véritable couloir écologique. Devant le refus du maire de s'y engager, RACINE a donc lancé et entretenu cette pétition qui a recueilli à ce jour le chiffre remarquable pour un tel sujet de 1.521 signatures.

Au cours de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2019, le maire, sans jamais mentionner la pétition lancée par RACINE, a opéré un revirement spectaculaire puisqu'il a fait approuver par sa majorité les démarches pour doter la commune d'un SPR. Que de temps perdu !

Actions de communication de RACINE :

A la suite de l'accident du 3 juillet 2019 à l'usine Seine aval, d'Achères, Saint-Germain-en-Laye, de traitement des eaux usées de la région parisienne, nous avons rédigé un compte-rendu (publié sur le site de l'association) de la réunion avec le Préfet des Yvelines le 08/07/2019. Par la suite la préfecture a rédigé ses propres CR.

Pour accompagner tous ces événements nous avons publié au dernier trimestre de 2019 un bulletin n°19 en deux milles exemplaires papier en plus de leur diffusion publique sur le site de l'association. Nous avons pu faire entendre la voix de RACINE sur différents sujets concernant le développement durable. Nous avons participé à deux réunions avec le sous-préfet et ainsi pu faire connaître notre position sur le PLU.

En conclusion : Ce qui est en jeu c'est la qualité de vie des Louveciennois, mais aussi la préservation du cadre unique de Louveciennes.

Les objectifs de RACINE sont clairs en prônant une modulation de la politique du logement en fonction de la géographie et du passé culturel unique de Louveciennes.

Comme chaque année, RACINE été présente en septembre 2019 au forum des associations, ce qui ne nous a permis d'augmenter le nombre de nos adhérents qui reste stable pour l'année 2019.

6-15 Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)

Les préparatifs de **la prochaine ZAC de SATORY** dans le cadre de l'OIN Paris Saclay ont conduit l'association dans des débats et consultations avec l'OIN de Paris Saclay et avec les autorités de VGP. L'enquête publique réalisée durant la période estivale non favorable à la participation des citoyens avait quand même donné lieu à des contributions de SAVE et de certains de ses membres (13 des 20 contributions sont issues de SAVE et de ses membres).

Les questions soulevées restent malheureusement pour beaucoup encore ouvertes.

Les étapes du projet restent encore à cadrer de même que les opérations en pourtour du projet, opérations nécessaires mais indépendantes de la ZAC. En particulier l'aménagement indispensable de l'échangeur RD91 RN 12. Voir notre site Internet.

L'association poursuit le suivi des activités des deux structures intercommunales l'une en charge de l'adduction des eaux, l'autre en charge de l'assainissement.

Nous participons à la CCSPL annuelle sur les eaux de juin. Des réunions de clarification se sont ensuite tenues pour préciser les points laissés dans l'ombre lors des débats en réunion: Dépenses toujours importantes et hors du budget initial pour la station d'épuration, incidences durables sur le montant des redevances imputées aux consommateurs.

On en trouve les présentations sur notre site Internet ainsi que le contenu des débats.

SAVE, après les échanges avec STIF MobIdf pour les préparatifs de modifications des **réseaux de transports urbains dans VGP**, a travaillé directement avec les acteurs VGP sur les finalisations des modifications pour la mise en place intervenue fin aout 2019.

SAVE a participé à la journée organisée par IDF Mobilité en septembre 2019 consacrée aux aménagements possibles pour les mobilités en IdF. L'association s'est préoccupée d'avoir accès aux **plans de déplacement des entreprises et organismes publics**. Ce sujet majeur est en effet important pour étudier les besoins en transports des différentes zones géographiques. Un dispositif d'échanges et de publication des divers plans devait être mis en place. Malheureusement on doit constater comme l'année passée que si les documents ont été demandés aux différents acteurs, maintenant il n'y a plus de mise en commun vers tous les acteurs. Comme si les autorités conservaient à leur seul usage interne des documents pourtant utiles à tous pour identifier les besoins exprimés par les entreprises et organismes. Il faut que cette situation change.

Le projet du **Pôle d'Echanges Multimodal de Versailles Chantiers (PEM Chantiers)** a mobilisé nos associations membres dans des contacts et des réunions avec les élus locaux pour tenter de faire améliorer la prise en compte des importants effets à prévoir sur les circulations et stationnements sur zone. Les effets prévisibles sur la périphérie ont également été au centre de plusieurs échanges techniques avec les services d'aménagement.

Les préparatifs de mise en exploitation pour fin aout 2019 ont mis en évidence des besoins d'adaptation que les associations de quartier membres de SAVE ont été documentés en titrant des enseignements des premiers constats.

Le fonctionnement des divers conseils de quartier de Versailles a fait à nouveau l'objet d'une analyse qui a mis en évidence de grandes disparités entre les quartiers. Le fonctionnement insatisfaisant de certains conseils de quartier ne semble toujours pas mobiliser sérieusement nos élus.

Le CDT Yvelines signé en 2016 entre les élus et le préfet avait prévu des dispositifs de mise en place puis de suivi entre les préfetures, les élus et les acteurs locaux. A l'évidence ces bonnes intentions sont restées lettre morte. Aucune initiative n'est venue pour mettre en place le dispositif alors confirmé lors de la signature finale situation identique en 2019 à celle de 2018.

Le **dossier fibre optique FTTH** qui était un sujet majeur du fait du retard initial trouve progressivement un aboutissement sur les communes de VGP qui devraient être finalement couvertes en totalité en 2021. voir notre site Internet.

La mise en place du nouveau dispositif de **gestion des parkings de véhicules dans les rues** de Versailles a fait l'objet d'une étude préalable et d'échange avec les services. Nous avons préparé un questionnaire n'ensemble pour engager une étude rétrospective de la première année de fonctionnement en espérant pouvoir mener une analyse avec les acteurs locaux maintenant dépositaires avec la nouvelle loi de l'ensemble des moyens de contrôle.

La préparation d'un nouveau **quartier PION sur Versailles** aux limites ouest du parc du Château fait l'objet d'une alerte dans nos associations. Le dossier préparatoire n'a toujours pas pu être consulté par nos associations. Le choix fait par les élus d'un aménageur a conduit à un projet d'aménagement que nos associations questionnent. Circulations, articulations avec le voisinage, architecture des divers et équipements de quartier restent pour l'instant avec des questions ouvertes. Voir notre site Internet.

SAVE a contribué aux études de dossiers locaux sur les communes représentées dans son CA : Versailles, Le Chesnay, Viroflay, La Celle St Cloud et St Cyr.

Trois lettres annuelles ont été diffusées à tous les membres des associations (2000 adhérents). Ces lettres sont présentes sur le **site internet save1.fr**

Le détail de ce travail ainsi que les documents concernant ces sujets sont mis en ligne sur le site de SAVE dont la fréquentation traduit l'intérêt des contenus affichés.

6-16 Sauvons La Tournelle

Les activités de l'association Sauvons la Tournelle ont été centrées sur quatre axes importants tout au long de l'année 2019 et en début d'année 2020 :

1. Le dossier « La Tournelle » sur la commune de Septeuil

Après avoir décidé à l'unanimité en conseil municipal courant 2018 d'abandonner le projet de modification du PLU relatif à la transformation de la zone UT sur les parcelles dites de la Tournelle, la mairie de Septeuil a finalement maintenu son projet initial qui prévoyait une OAP dit « La Tournelle » et reprenait les objectifs de la modification du PLU : transformation de l'ancienne emprise d'équipement scolaire pour la construction de 50 logements dans le cadre de la révision en cours du PLU de la commune.

Sauvons la Tournelle a maintenu sa mobilisation auprès des services de l'Etat pour que la commune supprime en raison de la protection des massifs boisés et de leurs lisières sur ce secteur prévue dans le SDRIF. Le dernier projet, un lotissement de 50 logements a été définitivement abandonné le 21 février 2019.

La mairie a alors informé la population de Septeuil que l'Ecole de la Tournelle a trouvé un repreneur qui souhaite y installer un établissement Sport Etudes spécialisé dans le Football.

Dans le cadre de l'enquête publique en vue de la révision du PLU de la commune qui s'est tenue du 09 décembre 2019 au 11 janvier 2020, Sauvons la Tournelle a pu transmettre au commissaire enquêteur ses observations et inquiétudes sur ce dossier : manque total de concertation, transparence, descriptif de la futur zone UEs incompatible avec les contraintes environnementales, lacunes dans les descriptions architecturales, erreurs importantes de cartographie. A ce jour, ni la population, ni les associations n'ont eu accès au rapport du commissaire enquêteur, document pourtant public depuis le 24 février 2020.

L'action de notre association va suivre son cours dans les mois à venir.

2. Les dossiers Crèvecoeur et Les Frileuses – Commune de Septeuil

L'association Sauvons la Tournelle a été alertée au sujet d'infractions environnementales graves commises sur la commune de Septeuil : défrichement de parcelles classées EBC au PLU, situées dans des massifs boisés de plus de 100 hectares et zones de continuité écologique et de la trame bleue, constructions sans demande préalable changeant la destination des sols, mitage d'espaces boisés, stockage de déchets de nature indéterminée.

De janvier à mars, l'association a constitué un dossier et a pu obtenir le soutien d'autres associations, regroupées sous le nom du Collectif Urgence Septeuil.

Sans aucune action de la part du maire de la commune, le 26 mars 2019, les dossiers ont été envoyés à Madame la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Ecologique, Monsieur le Préfet des Yvelines, Madame la Directrice de la D.D.T. des Yvelines, Monsieur le Directeur de la D.R.I.E.E, Madame la Sénatrice des Yvelines, Monsieur le Député de la 9^e circonscription des Yvelines, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Président du département et les présidents et présidentes d'associations de défense de l'environnement locales, départementales, nationales.

Le 12 août 2019, Monsieur le Sous-préfet des Yvelines nous a informé qu'un rapport d'inspection D.R.I.E.E. concluait que les activités constatées sur les parcelles en question ne relevaient pas de la législation des Installations classées pour la protection de l'environnement mais du pouvoir de police générale du Maire.

En dépit d'un important investissement de l'ensemble des adhérents de l'Association Sauvons la Tournelle pour alerter la Mairie de Septeuil sur l'importance d'instruire ces dossiers, nous n'avons obtenu aucun résultat.

Le 23 décembre, Sauvons la Tournelle, ainsi que toutes les autres associations du Collectif Urgence Septeuil, ont déposé plaintes contre X auprès du Tribunal de Grande Instance de Versailles.

Une collecte a également été lancée sur le site www.helloasso.com afin de soutenir financièrement les frais d'avocat et l'action en justice.

Ces actions ont fait l'objet d'un article dans le Parisien et dans le Courrier de Mantes.

Nous attendons actuellement les suites données à nos dépôts de plainte.

Nous renouvelons notre demande de soutien, adressée par mail et oralement à la dernière Assemblée Générale d'Yvelines Environnement.

3. L'enquête publique en vue de la révision du PLU de la commune (du 09 décembre 2019 au 11 janvier 2020)

Notre association a participé aux différentes réunions publiques portant sur la révision du PLU et a pu déplorer un manque total de concertation dans ce moment important pour le futur de la commune. Nous avons analysé le projet, étudié en détail les réponses et avis apportés par toutes les personnes publiques associées et rencontré le commissaire enquêteur le 11 janvier 2020. Nous lui avons transmis nos observations sous forme de dossiers.

Le rapport du commissaire enquêteur, rendu officiellement le 24 février dernier n'est actuellement toujours pas communiqué par la Mairie de Septeuil. Le Tribunal Administratif nous a informés d'un avis défavorable du Commissaire Enquêteur. L'élément important de ce rapport, relevé par toutes les personnes publiques associées serait une surconsommation d'espaces agricoles, naturels et boisés au profit d'une extension de l'urbanisation. La Mairie de Septeuil a informé la population de l'abandon du projet en raison d'une défaillance au sein du bureau d'étude mandatée pour le projet. Un adhérent de notre association a fait des démarches auprès du Préfet afin que ce rapport soit rendu public, conformément à la loi.

4. Création du site internet www.sauvonslatournelle.org

En décembre 2019, notre association s'est dotée d'un site internet, ainsi que d'une page facebook et d'un compte twitter.

6-17 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)

En 2019, la SHARY a proposé à ses membres son programme habituel d'activités : conférences, manifestations, visites, publications, fonds documentaire, accueil aux permanences à son siège.

6-18 Syndicat de Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)

Engagé au service des tous les habitants de Porchefontaine depuis sa création en 1900, le SDIP, membre de SAVE, agit dans quatre grands domaines : Environnement & Nuisances, Urbanisme, Circulation & Stationnement, Transports en commun.

Ses objectifs tiennent compte du sondage effectué en 2018 auprès des 3 200 ménages du quartier (taux de réponse de 20% env.) et dont les résultats sont en ligne sur www.sdiporchefontaine.fr

Environnement & Nuisances : Participation active à la campagne de mesures pilotée par VEI à partir de l'application Ambiciti (INRIA) : étalonnage de plusieurs smartphones, définition des zones prioritaires dans Porchefontaine, mise à disposition d'un smartphone SDIP dédié aux mesures (mesures & retardées en raison des grèves SNCF et du confinement).

Participation à la CCE de la BA107 : Recherche des moyens visant à limiter les survols abusifs du quartier par les hélicoptères en liaison avec DGAC.

Participation à la séance de travail organisée à l'Assemblée Nationale sur la prise en compte des nuisances sonores dans la

Loi d'orientation pour les Mobilités Nuisances visuelles : contrôle de l'application du RLP (Règlement Local de Publicité) prévoyant la disparition en juin 2019 des grands panneaux publicitaires (environ 40) dans le quartier.

Urbanisme : Suivi des enfouissements des réseaux aériens et actions vigoureuses et indispensables auprès de l'ARCEP et d'Orange pour relancer le déploiement de la fibre (réunion publique en février + « contact party » avec Orange et les habitants en juillet). Environ 90% des logements du quartier sont éligibles ; seuls les logements situés dans les rues dont les réseaux aériens ne sont pas enfouis ne sont pas encore « éligibles ».

Circulation Stationnement : Actions coordonnées dans le quartier pour maintenir le régime d'ouverture totale au public du parking du stade de Porchefontaine indispensable à la vie sportive de Versailles (clubs sportifs Foot et Rugby) mais aussi à l'École du cirque, les associations sportives, les sportifs individuels et les activités importantes de la maison de Quartier et du marché.

Réalisation de statistiques d'utilisation sur 150 jours, rencontres avec les clubs, les associations et les riverains, Conseil de quartier, etc.).

Réflexion sur la circulation de transit (comptages, analyse des applications d'aides à la circulation, etc.) et participation au Groupe de travail sur la circulation de Versailles.

Actions auprès de la DDAU pour sécuriser la circulation des vélos dans les DSC (double sens cyclistes) (modifications du côté de stationnement des VL).

Transports en commun : La majeure partie des demandes du SDIP ont pu être prises en compte par VGP dans la refonte du réseau Phébus telles que l'accessibilité aux lignes 23 & 24 avenue de Paris ; d'autres sont encore à discuter : validité de la carte senior de Versailles sur les lignes 171, 23 & 24.

Le SDIP demande depuis longtemps la mise en accessibilité PMR de la gare REC Porchefontaine.

Vie du Quartier – Maison médicale Déclenchée par le SDIP en 2017, la réflexion et la conduite des études préalables à la réalisation d'une Maison de santé aboutissent à la délivrance du PC en novembre 2019. Le responsable du SDIP a dû provoquer et piloter une forte mobilisation des praticiens, du Conseil de quartier et de la Ville. Mise en service prévue septembre 2021 avec 15 à 20 professionnels de santé.

Présence au Forum des Associations avec SAVE.

6-19 Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)

I. - Relais dans les activités touristiques en Yvelines

Cette activité incombe désormais à l'Office de tourisme intercommunal de St-Germain-en-Laye. Le SIDSV participe à la promotion du Vésinet en concevant et animant des circuits-promenades au Vésinet gérés et proposés par l'OTi : *Lac et ile des Ibis* (27/04), ou organisées bénévolement pour des groupes ou des familles. Le SIDSV reste membre de l'Union Départementale du Tourisme (UDT78) en tant qu'association « ayant pour finalité la promotion touristique et culturelle du territoire ».

II. - Activités locales d'animation et de promotion (au Vésinet)

Fête de la Marguerite (juin) ; Journées du Patrimoine (septembre) ; Matinée associative (septembre) ; Marché de Noël et des Jumelages (décembre). Aux Journées du Patrimoine, le SIDSV a proposé une visite guidée « *Les arbres d'Europe, d'Asie et d'Amérique qui enrichissent le patrimoine arboré du Vésinet* » animée par J. FIRMIN et une visite de l'établissement d'Hydrothérapie animée par S. DEHE.

Nombreuses offres de circuits de visite, géocaches, plaques historiques, brochures, plans de ville, plans promenades, pour faire découvrir et promouvoir Le Vésinet. Quelques « produits dérivés » pour la promotion de l'association (parapluies, sacs de courses) produits en partenariat avec des commerçants (J.-M. CAVRET).

Lettre d'Information semestrielle (8e année) pour présenter, expliquer, promouvoir les activités de l'association (*Plantation de chênes ; geocaching ; vide-grenier ; parasites et ravageurs ; mineuse du marronnier ; jeu de piste ; ...*). Dans les colonnes du *Magazine municipal* sous la rubrique « *Des nouvelles du Syndicat d'Initiative* » des annonces, des brèves, des articles illustrés se rapportant à ses activités.

Site web (sidslevesinet.fr) ouvert fin 2016, il se développe grâce à quelques bénévoles (G. ATTIAS ; A. LEGAT).

III. - La « Défense du Site »

Sauvegarder, promouvoir, embellir Le Vésinet, missions que le SIDSV se donne et qu'il accomplit avec passion depuis 109 ans. Pour ce faire, il participe aux commissions municipales et à divers groupes de travail : Comité de suivi du Site Patrimonial Remarquable ; Comité « Wood-Cottage » (Monument historique) ; Comité exécutif de la Fondation pour Le Vésinet (sous l'égide de la Fondation de France) ; modification n°2 du PLU ; plan local de publicité.

Le SiDSV travaille aussi en liaison avec d'autres associations : *Yvelines Environnement* (Association reconnue d'utilité publique, représentée dans de nombreuses commissions départementales) ; *Patrimoine-Environnement* (Fédération nationale reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé de la Transition écologique et solidaire et par le Ministère de l'Education Nationale) qui organise chaque année les *Journées Juridiques du Patrimoine* auxquelles le SiDSV est représenté.

Autres actions : Examen et avis pour le Projet de Territoire de la CA-SGBS ; conférences et exposés d'information auprès d'autres associations locales ou voisines de défense de l'environnement et du patrimoine. Participation financière du SIDSV à la plantation de chênes d'espèces indigènes chez les particuliers.